Bastille
(Apologie de la).
1784.

APOLOGIE
DE LA
BASTILLE.

Pour servir de réponse aux Mémoires de M. LINGUET *sur la Bastille.*

AVEC

Des Notes Politiques, Philosophiques & Littéraires, lesquelles n'auront, avec le Texte, que le moindre rapport possible.

PAR UN HOMME EN PLEINE CAMPAGNE.

A PHILADELPHIE,

1784.

PRÉFACE

Qu'il ne faut point ſauter.

JE ne vois que des Préfaces rebutantes : les Auteurs entendent bien mal leurs intérêts : ne faut-il pas mettre l'appât à l'entrée de la ſourriciere ?

Pour moi, je ne fais une Préface, que pour promettre ſolemnellement aux lecteurs beaucoup de contradictions à concilier, & non moins d'énigmes à deviner dans cet ouvrage : c'eſt le plus piquant de l'art d'écrire.

Que ſi certains lecteurs, manquant de pénétration pour concilier les choſes oppoſées, ou de patience pour expliquer ce qui eſt obſcur, jettent le livre, en diſant : je n'entends pas cet

homme-là: qu'ils ſe tiennent eux-mêmes pour dit, qu'il me ſuffit, après tout, de m'entendre: & j'en jure la céleſte vérité, je me ſuis fort bien entendu.

J'ajoute encore un mot, ſi j'ai tant battu la campagne, (je ne confie ceci qu'au lecteur diſcret) c'eſt par une invincible horreur pour les lieux trop reſſerrés.

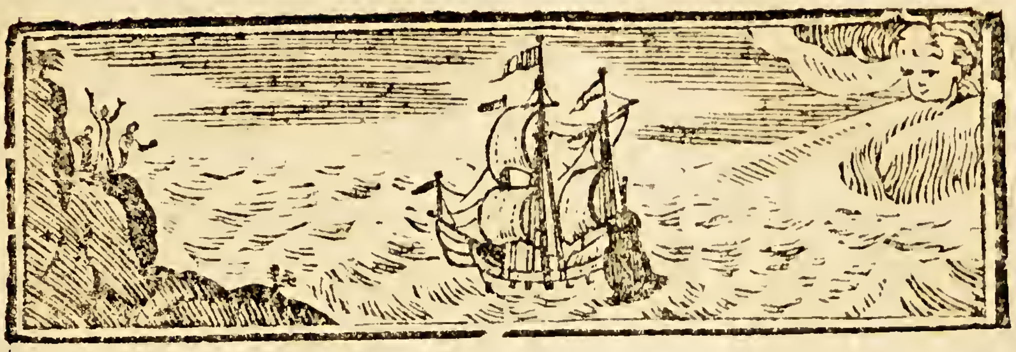
Je me flatte, (ſoit dit en paſſant,) que ce jeu de mots, dans le bon goût moderne, allêchera les connoiſſeurs à la lecture du reſte de l'Ouvrage.

TABLE

Des matieres contenues dans ce volume.

Note

Fin de la Table.



APOLOGIE
DE LA
BASTILLE.

IL a paru en France, preſque ſans intervalle, deux ouvrages contre les Priſons d'Etat : le premier regarde le Donjon de Vincennes, & l'Auteur a prudemment gardé l'anonyme : l'objet du ſecond eſt le Château de la Baſtille. L'Auteur eſt un homme bien connu ; M. Linguet n'a pas craint de ſe montrer en mettant une mer entre ſon livre & lui.

Quand je lus ces deux libelles (car c'eſt leur nom,) j'en fus indigné juſques au fond de l'ame. Je ne ſuis pourtant ni Geolier, ni Queſtionnaire, ni Commis de bureaux ; je

ne ſuis rien, & je ſais peu; mais je ſuis aſſez bon François, & ſais aſſez de bonne politique pour déteſter ces ſcandaleuſes productions: ſans autre talent que mon indignation j'allois prendre la plume pour les confondre; mais j'avoue que l'eſtampe qui ſert de frontiſpice à l'ouvrage de M. Linguet, m'arrêta tout-à-coup: on y voit clairement la Baſtille foudroyée & détruite. Chacun ſait quel eſt aujourd'hui le poids des eſtampes: on les reſpecte bien plus que les écrits. Je me dis donc: attendons, peut-être ſous quinzaine la Baſtille ſera place marchande ou maiſon à louer; que ſerviroit d'écrire pour la défendre? Elle aura reçu le dernier coup de marteau avant que j'aie pu tracer le dernier trait de plume, & je m'abſtins: cependant quinze jours, un mois, ſix mois, une année ſe ſont écoulés, & malgré l'eſtampe, choſe étonnante! la Baſtille eſt encore debout: ceci du moins me prouve que le Gouvernement délibere. C'eſt beaucoup; mais ce n'eſt point aſſez. Après la délibération, quelle ſera la réſolution? Il ſe peut après tout qu'elle ſoit fatale à la Baſtille; mais lui fût-elle favorable, il ne ſuffit pas

que la pärtie gouvernante faffe bien, il faut encore que la partie gouvernée en foit convaincue. L'opinion publique eft aujourd'hui le fel qui affaifonne & conferve tout ce que le Gouvernement fait pour le public. Je reprends donc mon projet, & je veux confondre les deux libelles; ou plutôt je ne m'attacherai qu'à celui de M. Linguet. *Uno avulfo deficit alter.*

Cet ouvrage (fi je puis dire ainfi) eft exprimé de la moëlle des os; l'ame de l'Auteur y éclate toute entiere : on croit le voir, fa plume à la main, comme une torche allumée, defcendre du haut de chaque page tel qu'un Grenadier à l'affaut defcend du haut de la muraille dans la place qu'il veut faccager. Il regne dans cet ouvrage un naturel ou plutôt un art vraiment diabolique : toutes les idées brouillées exprès défigurent enfin leur objet au point de faire trembler d'être François, que dis-je? d'approcher de la France.

Mais voici ce qui met le comble à l'illufion : ces écrivains ne font point des faifeurs de fyftêmes; il n'eft point ici queftion de vaines théories, mais de leurs propres expériences. On ne fauroit les comparer à ces in-

génieurs timides qui dessinent une place ennemie au bout d'une lunette à longue vue ce sont des soldats transfuges, ou plutôt de espions qui sortent de la place même, & n'en sortent qu'après une résidence très-suffisant pour tracer, à leur risque & périls un dessin correct de toutes les dimensions intérieures Comment se défier de leur ouvrage ? Aussi les a-t-on crus ; & jusqu'au fond de nos Provinces, il n'est personne qui ne tremble, ou n s'indigne au nom de la Bastille. Tant les abu de l'art de l'imprimerie sont dangereux ! tan les progrès de ces abus sont rapides ! Homme sages remarquez-le bien, cet art a d'abord fureté nos Eglises, ensuite nos Palais d Justice ; il a violé même l'enceinte de notr Hôtel des Fermes : maintenant le voilà qu s'insinue dans les prisons appellées par excellence *prisons d'état.* Où s'arrêtera sa licence Clefs de St. Pierre, clefs de la Bastille passe-partout des Fermiers Généraux, rie ne sera donc plus intact & sacré ; on n pourra donc plus rien soustraire aux regard d'une insolente observation !

Laissez dire, répondra quelqu'un, la Bastille est autre chose que la religion : pa

son heureuse constitution, elle suffit seule pour se faire raison de tous ses ennemis.

Je connois & respecte autant qu'un autre la force de ces argumens, appellés argumens *ad hominem*; je conviens qu'un homme serré de près à la Bastille, n'a plus rien de bon à dire contre la Bastille; mais plus ces sortes d'argumens paroissent convaincans, moins au fond ils persuadent, & pour moi j'avoue ma délicatesse, je voudrois que la Bastille fût non-seulement redoutée comme puissante, mais estimée comme nécessaire, mais chérie comme bonne. Tout le monde saura voir un château fort dans la Bastille, mais peu d'hommes savent y discerner un appui de l'état, une école de sagesse.

D'ailleurs, on ne songe point à une chose : il seroit impossible aujourd'hui de pousser à tous les détracteurs de la Bastille, cet argument *ad hominem*; pour redresser ainsi à huis clos tous les jugemens de travers sur cette maison Royale, il ne faudroit rien moins qu'élever sur les frontieres de la France, la grande muraille de la Chine, tant l'erreur est devenue générale : le seul véritable expédient pour la détruire, est le

même qui l'a accréditée ; il faut choiſir l'anti
dote à côté du venin ; les eſprits ont été em-
poiſonnés par des libelles imprimés , on ne peu
les guérir que par une apologie imprimée. L
malheur en cela eſt que tous ceux qui ſe mê
lent d'écrire , ne ſont jamais ſans quelque
ouvrage ſur le chantier , & tous reſſemblen
à Archimede , qui aima mieux ſe laiſſer tue
que s'interrompre ; mais moi qui n'eus jamais
ni chantier ni ouvrage , j'oſe entreprendre
celui-ci ; & tandis que Meſſieurs les beaux
eſprits écriront ſur les airs du muſique , les
ſavans ſur l'air qu'on reſpire , ler poli-
tiques ſur l'air du temps , je vais de tout
mon pouvoir leur conſerver à tous l'air de la
Baſtille. Je ne diſſimule point que je ſuis loin
de poſſéder l'art de la défenſe au point où
M. Linguet a pouſſé celui de l'attaque ; mais
j'aurai pour moi la vérité : c'eſt tout ce qu'il
faut , & même un peu plus qu'il ne faut quand
on fait imprimer.

M. Linguet déclare expreſſément qu'il pré-
tend attaquer , non pas la légitimité de la
Baſtille , mais ſeulement ſon régime : il reſ-
pecte le fond & n'en veut qu'à la forme. Le
fin de la critique , comme on ſait , n'eſt
point de réfuter ce que dit un Auteur , mais

ce qu'il ne dit pas : je ſoutiens donc la Baſtille contre M. Linguet dans le fond & dans la forme, dans la légitimité de ſon inſtitution & la douceur de ſon régime : je prétends en un mot juſtifier la choſe & les agens.

Au reſte, je ne demande au Gouvernement qu'une récompenſe bien ſimple pour le ſervice important que je vais lui rendre ; cette récompenſe eſt l'oubli du ſervice même : ainſi penſe un bon citoyen : il ne veut pour ſalaire d'avoir bien fait, que la liberté de faire mieux encore. J'entre en matiere.

M. Linguet parcourt dès l'entrée les Gouvernemens anciens & modernes, & n'y trouve rien de ſemblable à la Baſtille ; je ſais bien pourquoi, c'eſt qu'il ne veut rien y trouver : à Dieu ne plaiſe que je ſois un érudit, la mode en eſt trop paſſée ; mais à l'aide de quelques dictionnaires ou de quelques tables, il me ſeroit facile de montrer au contraire, la Baſtille par-tout : je prouverois par le raiſonnement, que les Gouvernemens n'ont pu s'en paſſer, & par l'exemple, qu'en effet ils ne s'en ſont point paſſés : je prendrois les raiſons chez moi, & les exemples de tous côtés. Qu'on m'en donne le défi, & je m'engage à

retrouver la Bastille jusques dans les pyramides d'Egypte, jusques dans la tour de Babel. Avec des textes un peu fortement tordus, je voudrois traîner mon lecteur à travers les siecles de Bastille en Bastille jusqu'à la porte St. Antoine. Les Gouvernemens modernes ne m'embarrasseroient pas davantage; mais j'abandonne tant de doctrine, & je consens, moins pour la vérité de la chose que pour l'honneur de notre Gouvernement, à lui laisser, en fait de Bastille, la gloire de l'invention, j'avance simplement trois propositions.

La premiere, que la Bastille est de droit divin; la seconde, que la Bastille est de droit positif; la troisieme, que la Bastille est de droit politique. Ceci une fois solidement prouvé, les petits détails ne nous feront gueres de peine : quand on aura montré que le tronc est sain & bien enraciné, il sera facile de persuader que les branches portent un fruit qui, pour être un peu âpre & astringent, n'en est au fond que plus salutaire.

La Bastille est de Droit Divin.

Ceci sera expédié en quatre paroles, & j'ai presque honte de trouver tant de facilité à démontrer. Voici mon raisonnement : je supplie quiconque a douté sur l'équité de la Bastille, de le bien graver au fond de son cœur.

C'est une vérité incontestable, & nulle nation aujourd'hui ne l'ignore, qu'un Roi ne tient son autorité que de Dieu : or la Bastille & Messieurs ses Gouverneurs ne tiennent leur existence & leur autorité que des Rois : donc leur autorité & leur existence dérivent de Dieu même. On pourroit, en quelque sorte, dire que la Bastille est divine au second degré ; (s'il est permis de mesurer les choses sacrées) j'ai bien réfléchi, je ne vois rien de solide ni même de spécieux à opposer à ce raisonnement ; aussi je m'y tiens & n'en ferai pas d'autre.

La Bastille est de Droit positif.

J'espere qu'on ne me niera point que la Bastille soit un fait très-positif : or du fait au

droit la conféquence eft fi infaillible, que fur mille fois que vous la tirerez, vous ne vous tromperez pas une ; vous ne vous tromperez même jamais, quand vous raifonnerez fur le fait des Rois. *Fait & droit* font abfolument fynonymes, du moins quant à leurs fujets.

Concluons donc : la Baftille eft pour nous un point de fait très-pofitif ; elle eft donc, quant à nous, un véritable point, ou plutôt une partie de notre droit pofitif.

Mais à quelle branche du droit pofitif tient-elle ? A celle du droit politique. Auffi ai-je dit & je redis encore que la Baftille forme prefque la bafe de notre droit politique : ceci vaut bien l'honneur d'un article féparé.

La Baftille eft de Droit Politique.

Je me borne, & ne veux parler que du droit politique des Monarchies. Montefquieu a diftingué dans les Gouvernemens leur nature & leur principe. Je lui paffe cette diftinction ; mais il a dit que la nature de la Monarchie étoit d'avoir des pouvoirs interme-

diaires : il a dit que le principe de la Monarchie étoit l'honneur, & c'eſt ce que je ne lui paſſerai jamais. Ces deux propoſitions me paroiſſent deux ſottiſes. Je dis au contraire que la nature d'une Monarchie eſt de concentrer le pouvoir dans une belle & bonne Baſtille ; je dis encore que le grand principe d'une Monarchie, c'eſt l'énergie d'une Baſtille.

On crie maintenant de tous côtés : des faits & point de ſyſtêmes, & certes on a grande raiſon. Quand avons-nous en effet vu plus d'éclat, plus de proſpérité dans le Gouvernement François ? Quand cette Monarchie a-t-elle (ſi je puis ainſi dire) paru plus véritablement Monarchie ? LorſqueL ouis XV, d'un mot de ſa bouche, d'un clin-d'œil, anéantit un beau matin tous les pouvoirs intermédiaires ; lorſque tous ces fantômes de Monteſquieu diſparurent, & qu'il ne reſta plus rien entre le trône & la nation ; ce fut alors que leur union fut intime, & qu'il s'en forma une félicité ineſpérée & tout-à-fait inconnue : alors on vit les François déſerter les Provinces, accourir à la Capitale pour y jouir des ſpectacles de toute eſpece qui en-

chantoient les yeux & les cœurs. Que d'éclat! que de luxe! que de fêtes! Alors les filles de joie, faciles autrefois à compter, furent dans les rues de Paris comme le sable sur les bords de la mer; alors des fortunes que plusieurs générations n'auroient pu accumuler s'élevoient soudain, comme par enchantement, & le Peuple François, plus heureux cent fois que les Romains qui vouloient des spectacles & du pain, se trouvoit au comble de la félicité avec des spectacles sans un morceau de pain.

A cet éclat, à ces plaisirs, à cette ivresse, joignez, ce qui est presque incompatible, une philosophie si générale & si vraie, qu'on nous vit peu de temps avant pousser l'humanité jusqu'à nous laisser battre sur mer & sur terre, pour expédier plutôt la guerre, & rendre à l'Europe la paix, fille de la philosophie & mere du bonheur public.

Après des faits de cette force, n'est-ce pas une dérision de venir nous parler de *pouvoirs intermédiaires*? Ecoutez ces hommes à systême, & vous croirez qu'en supprimant ces pouvoirs, toutes les parties d'une Monarchie vont tomber, & se séparer comme

les épis d'une gerbe de bled dont on rompt le lien quand on veut la fouler ; cependant vous voyez l'expérience. Quel étoit donc, (& c'eſt à quoi j'en veux venir) quel étoit le talifman qui, dans la rupture de ces prétendus liens de l'Etat, le maintenoit en ſon entier ? Ce taliſman, conſervé dans les murs de la Baſtille, étoit la crainte : c'étoit la Baſtille même. Qu'aura-t-on à me dire maintenant, ſi je conclus que tout ce fatras de pouvoirs intermédiaires n'eſt qu'un verbiage d'Auteur, & que la véritable nature, l'eſſence de la Monarchie, eſt d'avoir une Baſtille & pluſieurs Baſtilles ; plus & mieux.

Monteſquieu a dit : la vertu eſt le principe des Républiques, la crainte eſt celui du deſpotiſme, & l'honneur enfin eſt le principe de la Monarchie : que d'erreurs ! Ce pauvre grand homme s'eſt enivré de ſyſtême, & c'eſt bien dommage. L'honneur eſt donc le principe des Monarchies, & moi qui ſuis de ſang froid, je lui apprends, afin qu'il le ſache, que le vrai principe d'une Monarchie ſolide eſt une Baſtille quelconque. Mais il ne ſuffit pas d'alléguer, il faut prouver ; que dis-je ? il faut démontrer.

Tout Lecteur qui sait un peu réfléchir & mâcher ses lectures, s'apperçoit bien vîte qu'en cet endroit, ainsi qu'en plusieurs autres, il est arrivé à Montesquieu un accident fort commun à Messieurs les Auteurs de politique, je veux dire, l'accident de ne point s'entendre soi-même; Montesquieu paroît le sentir; on le voit tout-à-fait embarrassé de son honneur. Il voudroit le définir, & tout ce qui est autour de ce mot lui résiste: d'abord il définit l'honneur, *le préjugé de chaque personne & de chaque condition.* Et cette définition ne fait qu'ajouter un voile à un voile: ensuite on voit Montesquieu prendre l'honneur, tantôt pour le desir général de la distinction & de l'estime, tantôt pour la vanité, ou ce desir particulier d'une distinction frivole & même vicieuse; ailleurs, vous croirez que *l'honneur* est l'orgueil ou l'estime de soi-même: puis il mêlera toutes ces idées, & *l'honneur* paroîtra un composé d'orgueil & de vanité..... Mais avant de m'engager plus avant dans ce labyrinthe de Montesquieu, je demande pardon au Lecteur de tant raisonner; je voudrois de tout mon cœur ne raisonner jamais, comment faire? Il

eſt des occaſions fâcheuſes où l'on eſt forcé de ſortir de ſon eſprit & de ſes meſures : car enfin je ne puis fonder un peu ſolidement la Baſtille que ſur les ruines de l'honneur : or, pour ruiner, il faut frapper, il faut ſéparer, & cela prend de l'attention & du temps. Le Lecteur eſt libre de ſauter : quant à moi, je dois pourſuivre, & je pourſuis.

Je l'ai déja dit, & je le répete comme une choſe abſolument inconteſtable. Le plus haut point de la proſpérité de cette grande Monarchie fut le regne de Louis XV ; c'eſt à cette époque qu'un politique doit meſurer l'énergie du vrai principe de ce Gouvernement. Or, étoit-ce l'honneur ? Dans quelle partie de l'Etat, dans quelle claſſe de Citoyens trouverez-vous que l'honneur animât tout, fit tout proſpérer ? Le trouverez-vous ce principe dans la haute Nobleſſe, lorſqu'on voyoit les plus grands Seigneurs nier leurs dettes, fabriquer des billets, mettre l'honneur à ſe ruiner pour des femmes ſans honneur, & faire enfin de leur dépravation même une nouvelle eſpece de ſpectacle public, inoui pour la nation ? Cependant, qui l'auroit penſé ? Ces mœurs, ce ſpectacle

même avoient leur utilité en politique, ils occupoient & amusoient les François, (ce qui n'est pas peu de chose) en même temps ils alimentoient le commerce qui circuloit plus rapidement du premier étage au dernier ; mais ce qui est plus important, les vices des grands Seigneurs, en les confondant avec les derniers Plébéïens, rapprochoient heureusement la distance des rangs un peu trop séparés en France, & ramenoient sans cesse cette idée si douce de l'égalité, seule base de toute vraie politique.

Si je demandois à Montesquieu, Président à Mortier, quel est l'honneur d'un Magistrat, je me flatte qu'il répondroit : d'être grave dans ses manieres, integre dans ses mœurs, savant dans les loix, vigilant & appliqué à les faire observer. S'il est ainsi, l'honneur étoit-il dans notre Magistrature, laquelle faisoit pourtant alors des miracles ?

Tout homme sensé dira que l'honneur d'un Négociant est de conserver par une sage économie des richesses acquises par l'industrie & la bonne foi ; mais comment concilier cet honneur avec les banqueroutes devenues sous Louis XV méthode de commerce, & principe de richesse ?

Je puis me tromper ; mais j'ose dire que l'honneur d'un Evêque consiste dans la science de la Religion unie à sa constante pratique : n'étoit-ce donc pas une chose vraiment admirable que le plus haut Clergé soutînt la Religion sans la pratiquer ni même la savoir ?

Enfin, s'il m'étoit permis à moi, pigmée, de recueillir les pensées de Louis XVI, de notre jeune Roi, j'y découvrirois, sans aucun doute, que l'honneur d'un Roi est l'amour de ses Sujets : certainement son prédecesseur avoit d'autres amours en tête. Et cependant tout alloit au mieux.

Quant à l'honneur considéré dans le peuple...... Mais il est inutile d'en parler : l'honneur n'est pas fait pour lui ; il n'a garde d'y prétendre : quiconque manque du nécessaire ne s'amuse gueres à ce petit superflu de l'honneur ; d'ailleurs, quand on raisonne en vrai politique sur une nation, le Peuple n'est jamais considéré : c'est la regle. Il ne fait que nombre & jamais poids.

D'après ces différens points de vue, choisis dans la plus heureuse époque de la plus belle Monarchie de l'univers, que penser du principe de Montesquieu ? Ce qu'on doit penser

de tout ſyſtême : c'eſt le rêve d'un homme éveillé.

Mais ſi l'honneur n'eſt point le principe de la Monarchie, ne ſeroit-ce point la ſeule force des loix, & ne ſuffiroient-elles pas pour la faire ſubſiſter ? Monteſquieu lui-même l'a fait entendre, & ſemble en cela ſe contredire : mais je ſoutiens que les loix ne ſont pas plus le ſoutien de la Monarchie que de l'honneur. Ce ſoutien ſolide, ce principe véritable, revenons en toujours là, c'eſt la Baſtille. Quelle fureur d'aller embarraſſer la politique de ces êtres métaphyſiques, de *vertu*, *d'honneur*, de *juſtice*, &c. que perſonne ne voit & ne verra, tandis qu'il ne faudroit au Gouvernement d'autre reſſort que de bons reſſorts de ſerrure, & d'autre fondement que les fondemens de quelques fortes murailles ? Ce n'eſt point là de la métaphyſique ſubtile ; les Serruriers & les Maçons ſont, Dieu merci, gens qu'on voit & qu'on entend.

On parle des loix ; mais que ſont ces loix dont on fait tant de bruit ? Lecteur, ne vous laiſſez pas prendre à la glu des grands mots. L'eau qui diſtille goutte à goutte perce, dit-on, le plus dur rocher. Cette vérité phyſique

peut offrir une image de la foiblesse des loix. Figurez-vous en effet l'ambition & l'avarice, ces maîtresses passions, dévançant de bien loin la lumiere du jour pour réveiller à grands cris tous les vices subalternes qui travaillent sous elles. Le vice ne dort que d'un œil ; aussi-tôt voilà la troupe scélérate sur pied, & je crois les voir tous entrer pêle-mêle dans un grand attelier de chymie, jamais il n'y en eut de plus complet, nul instrument n'y manque ; à l'instant la bande se partage en différens travaux ; alembics, fourneaux, soufflets, tout est en l'air : les uns préparent avec une activité incroyable une liqueur plus corrosive que l'eau forte ; les autres en la recevant de leurs mains, s'occupent sans relâche à la faire distiller goutte à goutte sur des tables d'airain où les loix sont gravées ; insensiblement ils en effacent les sacrés caracteres, & ne laissent que le titre de *Loix* : quand la table est rase, ces infames Artistes, à l'aide de leur acide pénétrant, y sillonnent, à leur gré, de nouveaux caractères, qui expriment des ordres utiles pour eux seuls, & funestes à tous les autres : c'est alors que l'ambition & l'avarice, les yeux

remplis d'une joie cruelle, avec un ſouris perfide qui échappe au travers des doigts dont elles ſe couvrent la bouche, ſortent ſeules de leur attelier où leurs complices reſtent cachés; elles ſonnent de la trompette, appellent le peuple, & levant en l'air ces tables menſongeres: hommes, diſent-elles, voilà vos loix. Ce peuple, qu'elles ont grand ſoin de ne pas laiſſer trop approcher, écoute, entend un ordre funeſte, mais il voit un ſigne reſpecté: c'eſt une loi, diſent ces infortunés, & ils n'ont pas la force d'en dire davantage, ils tombent à genoux en pleurant.

On me dira peut-être qu'une image ne prouve qu'une imagination, & l'on ajoutera qu'une imagination eſt une folle par qui tout s'exagere: hé bien, laiſſons ma folle; mais du moins, Lecteur, écoutez la raiſon: eh! quels autres encore? Les premiers hommes de l'antiquité: étoient-ce des fous, à votre avis, qui comparoient les loix à la toile d'araignée?

Où la guêpe a paſſé le moucheron demeure.

C'étoient des hommes bien ſenſés aſſurément, qui diſoient que les loix étoient une clef fabriquée pour ouvrir la porte du pauvre & fermer celle du riche. Ils ont dit encore

que ſi les hommes ſont ſages, les loix ſont ſuperflues, & s'ils ſont méchans, elles ne ſont jamais *ſuffiſantes.* Ils ont dit que les loix ſont trop fortes avec les foibles, & trop foibles avec les forts. Ils ont dit..... eh ! que n'a-t-on pas dit contre les loix ? .... & toujours avec raiſon.

Ceux que les loix ne contentent pas, les croyez-vous plus ſatisfaits de leurs Miniſtres ? Quand par un haſard fort rare les loix ſont ſupportables, diſent-ils, la Magiſtrature ne vaut rien ; & quand par un haſard encore plus rare la Magiſtrature eſt bonne, alors les loix ſont déteſtables ; & le plus ordinaire eſt que ni l'un ni l'autre ne vaut gueres.

Telle fut, telle eſt & ſera l'opinion de tous les hommes ſages de tous les temps & de tous les pays ; ils ſe ſont accordés & s'accorderont toujours à regarder les loix & leur ſequelle, comme un remede peu proportionné aux maux de la ſociété. C'eſt ce que Solon entendoit, en diſant qu'il avoit donné aux Athéniens des loix, non pas bonnes, mais convenables : c'eſt ce que Platon avouoit en compoſant ſa République chimérique. En effet, quiconque veut tracer un plan de

bonne légiſlation , eſt réduit à faire u
roman.

Mais ces hommes ſages, les *Anacharſis*
les *Platons* , les *Solons* & tant d'autres
qui eſtimoient fort peu ces loix anciennes
devant leſquelles nous nous mettons à ge-
noux, que penſeroient-ils de notre légiſlatio
en particulier ? Figurez-vous par plaiſir *Za-
leucus*, *Minos* , *Lycurgue* , *Solon* , *Platon* ,
Ariſtote , & toutes ces barbes vénérables li-
ſant nos Coutumes , nos Ordonnances , &
ſur-tout ces Edits qui nous promettent tous
le bonheur *moyennant finance* , eſpece de
corps ſingulier , dont le préambule eſt une
tête qui ne parle que de donner , & les ar-
ticles ſont des mains qui ne s'étendent que
pour prendre. A la lecture de ces plaiſans
contraſtes , la vénérable antiquité de pouffer
de rire ou de nous prendre en pitié.

Voulez-vous enfin une autorité bien tran-
chante , liſez dans le premier de nos philoſo-
phes modernes le Chapitre du livre de Panta-
gruel , ſur *gripe minaud & les chats fourrés* :
riez-en , Lecteur , mais ne vous en moquez
pas : le comique de Rabelais vaut bien le ſé-
rieux d'un autre.

Mais laiſſons ces gens-là : je prie ſeulement d'obſerver une choſe. Nos Juriſconſultes mêmes, & nos Magiſtrats, ſont de tous les hommes du Royaume ceux qui ſe défient le plus de nos loix & de notre Magiſtrature : à peu près comme les Médecins ſont ceux qui uſent le moins de leurs remedes : *Accommoder le bon procès & plaider le mauvais*, eſt devenu proverbe. On dit au Palais que *la forme emporte le fonds*, comme on dit, d'un homme qui tombe d'une fenêtre en bas, que *le cul* (ce n'eſt pas moi qui parle, c'eſt l'adage) *emporte la tête.* Je demande très-humblement pardon de cette comparaiſon à Meſſieurs les Avocats qui dirigent la tête des procès ; mais ils ſavent bien en leur conſcience, que malgré leurs efforts, ils ſont preſque toujours culbutés par Meſſieurs les Procureurs qui dirigent le reſte.

J'ai conſulté ſur ce point, avec toute la bonne foi dont je ſuis capable, des hommes d'âge & d'expérience ; & tous m'ont avoué tête à tête, à condition que je ne les citerois pas, que l'uſage de nos loix leur en découvroit tous les jours plus les défauts ; ils me diſoient, dans l'amertume de leur ame : « ces

» loix ſi nombreuſes, ces loix qui ont écrit
» des codes entiers ſur l'aîle d'une mouche;
» ces loix, qui ſeulement à brûler ce qu'elles
» ont fait pour les fermes générales, fourni-
» roient de quoi chauffer le bain de pluſieurs
» maîtreſſes de financiers; ces loix infinies
» ne décident nettement que ce que vous ne
» leur demandez pas : à l'uſer elles ne pré-
» voient rien, ne rémédient à rien; elles ſont
» infinies à la maniere du cercle, courbes
» & ſans iſſue comme lui ». Vous me direz
peut-être que je raconte les exagérations de
quelque Magiſtrat dégoûté ou d'un Avocat
piqué; je le veux bien : retranchez-en ce que
vous voudrez. Quelle différence il reſtera tou-
jours entre nos loix & la Baſtille! Comparez,
ſi vous l'oſez, ces loix ſi bavardes & ſi
muettes à la fois, avec ces décrets ſi mâles,
ſi fiers, ſi laconiques de la Baſtille. J'oſe-
rois trouver entre ces choſes la même diſ-
tance qu'entre les loix d'un ſimple mortel &
ces décrets divins prononcés ſur le *Sinaï*
dans la nuit & le ſilence, interrompus par
les éclairs & le tonnerre. Cette Baſtille en
effet eſt bien étonnante, ſans avoir rien
prévu elle peut rémédier à tout; dans la

Brieve

brieve enceinte de ses murailles, la sagesse qui la traça a comme renfermé tous les cas possibles & impossibles. Semblable à ces anciens oracles, un Ministre n'a qu'à la consulter, & du fond de ce sanctuaire un je ne sais quel Dieu répond à tout, éclaircit tout, met ordre à tout. Citons quelques exemples.

Un Ministre des Finances, ou de la Guerre, ou de la Marine inventent, l'un une nouvelle méthode de tirer l'argent du peuple, l'autre une nouvelle maniere de tuer sur terre, le troisieme une nouvelle maniere de tuer sur mer, & tous imaginent à merveilles. L'Etat va prospérer : la chose est claire, lorsqu'un brouillon, ennemi public, s'avise de dire à l'oreille de son ami que ces Messieurs se trompent ; cet ami, ce qui n'est point rare, se trouve un honnête espion, qui s'en va conter la chose au Ministre, & de peur de rien omettre, il en ajoute dix fois davantage : voilà un Ministre qui se trouble & perd le calme si nécessaire au gouvernement. L'Etat entier souffre, chancelle; comment punira-t-on le coupable indiscret, cause de tant de maux, cet ennemi de l'Etat & du Roi ? Interrogez les loix; que pronon-

cent-elles ? Rien : maintenant interrogez la Baſtille, ſa réponſe eſt prête. A ſa promptitude, vous diriez que le cas préſent a été prévu dès la fondation de ſes murailles : EMPRISONNEZ. Et remarquez bien une fois pour toutes que cette déciſion ſi ſimple, ſi brieve, eſt toujours la même ; c'eſt une de ces formules d'algebre tant cherchées, ſi chéries des géometres pour réſoudre une multitude de problêmes. Ce qu'on cherche dans les autres loix, & ce qu'on n'y trouve jamais enſemble, la briéveté, la ſimplicité & l'uniformité, vous le trouverez toujours dans ce code de la Baſtille ; choſe admirable ! toute légiſlation eſt contenue en une ſeule parole : EMPRISONNEZ.

Mais pourſuivons : j'ai parlé d'un rebelle qui troubloit les Miniſtres de l'Etat, & j'ai montré l'inſuffiſance des loix : paſſons leur cette premiere omiſſion : ſi elles négligent le repos des Miniſtres, du moins elles veilleront à celui des commis. Vous ſavez ſans doute, ami Lecteur, que les commis des bureaux ſont au gouvernement ce que le balancier eſt à l'horloge. Le public ne voit marcher que les aiguilles & croit qu'elles ſont

tout, tandis que le balancier, que perſonne n'apperçoit, dirige en ſecret tous les mouvemens. Que ſeroit donc un homme qui oſeroit arrêter, toucher, regarder même de trop près ces balanciers de l'Etat, qui troubleroit ſeulement la digeſtion d'un premier commis ? Belle queſtion ! Il ſeroit criminel de leſe-Majeſté, au chef d'un commis, c'eſt-à-dire, au premier chef. S'il eſt ainſi, que prononcent nos loix pour ſa peine ? Rien. . . . Quoi ! rien ? rien vous dis-je : mais à leur place écoutez le code de la Baſtille, EMPRISONNEZ. O ſimplicité féconde ! ſimplicité vraiment admirable, vraiment antique, quand nos loix vous imiteront-elles ?

Je n'ai rien dit encore : ce qui fait le ſuccès du travail, c'eſt le choix & l'emploi des diſtractions : c'eſt dans le plaiſir que l'homme puiſe des forces pour une application nouvelle : de tous les plaiſirs le plus propre ſans doute à bien diſtraire, c'eſt l'amour : jugez donc, après cela, de quelle importance il eſt pour l'Etat de ménager, de reſpecter la maîtreſſe d'un Miniſtre, d'un commis, d'un ſous-commis : car tout ſe tient, tout cela fait anneau dans la chaîne du gouvernement :

cependant, ô pudeur ! ouvrez nos codes ; & vous ne trouverez pas une loi, pas une ligne, pas une ſyllabe pour protéger ces femmes utiles, ces femmes ſans ceſſe occupées à remonter les reſſorts du Gouvernement qui ſe relâchent par leurs propres efforts. Qu'un inſolent les outrage par une chanſon, par une épigramme ; qu'il oſe attaquer leur déſintéreſſement, leurs mœurs ; & cet homme, nos loix à la main, pourra marcher impuni à la face du ciel & de la terre.

Mais, graces au ciel, nous avons une Baſtille ; c'eſt-là que la juſtice & la vengeance s'uniſſent, & crient du fond de ce tribunal, d'une voix terrible : EMPRISONNEZ.

Enfin, ſi je ſuis forcé d'accorder quelque choſe à ces hommes infatués des loix, je leur dirai : deux grandes loix gouvernent ſéparément le monde ; l'une eſt la loi du plus fin, l'autre eſt la loi du plus fort. La Baſtille, par une économie admirable, unit ces deux loix pour gouverner un grand Empire : par la loi du plus fin elle ſaiſit les ennemis de l'Etat ; par la loi du plus fort, elle les garde. Voilà tout ce que je puis en honneur & en conſcience céder aux loix dans un gouvernement bien entendu.

Je m'arrête, & je ſens que je fatiguerois le lecteur des perfections de la Baſtille, autant que des défauts de nos loix : que ceci me ſuffiſe donc pour revenir à ma grande propoſition ; que la Baſtille & toute maiſon pareille ſont le principe, (j'avois dit d'abord d'une bonne Monarchie) mais ce n'étoit point aſſez, je dis maintenant, de tout bon Gouvernement. Je me crois en droit de m'établir dans cette idée, comme dans un poſte d'où Monteſquieu & ſes adhérans n'oſeront me chaſſer, ou nous verrons beau jeu.

Cependant, dans un ſujet de cette importance, j'aime mieux être diffus que tronqué. Pour expliquer davantage mes idées ſur la Baſtille, je vais employer une comparaiſon dont le ſujet eſt connu & chéri de tous les honnêtes gens, c'eſt le vin : comment ſe forme & ſe perfectionne cette liqueur qui fait le charme & la conſolation de la vie, qui émouſſe le chagrin & rend le plaiſir plus piquant ? Il faut ſur-tout deux choſes, l'épurer de ſa lie, & contenir l'évaporation de ſes eſprits : & voilà préciſément le modele de la perfection, ou, ſi vous voulez, du *perfectionnement* de la ſociété civile ; elle a une

lie groſſiere qu'on laiſſe dépoſer dans les priſons publiques, telles que nos Conciergeries : elle a des eſprits & un certain phlogiſtique, dont il faut contenir les efforts, telle eſt la fonction de nos Baſtilles : & comme on cercle même avec le fer (remarquez bien ceci) les tonneaux remplis d'un vin fumeux, de même les ſociétés bien policées emploient des murs de 10 & 20 pieds d'épaiſſeur, ſelon l'ardeur des eſprits qu'elles veulent réprimer. La comparaiſon peut clocher par pluſieurs côtés ; mais je ſoutiendrai toujours juſques à ma derniere plume, qu'avec ces deux précautions fort ſimples, des Conciergeries & des Baſtilles, vous aurez en dépit de tous les *Jean-Jacques*, & de tous les *Linguets* de l'univers, des ſociétés civiles parfaites à peu de choſe près.

Ce qui m'enchante ſur-tout dans la Baſtille, ce qui la rend admirable à mes yeux, c'eſt que non-ſeulement elle contient, mais elle corrige ; elle unit au plus haut point de perfection tous les caracteres que les bonnes loix criminelles exigent ſi vainement dans les peines. Expliquons ceci : c'eſt un nouveau rapport ſous lequel on peut conſidérer la Baſ-

tille ; & je ne ſais, toute réflexion faite, ſi ce n'eſt pas le ſeul véritable.

Ces hommes *phlogiſtiqués* & trop *fermentans*, qu'il s'agit de contenir ſoigneuſement dans un Etat bien policé, nuiſent ou peuvent nuire de deux manieres, par leurs penſées & par leurs actions : il faut donc corriger ces deux excès, & pour tout dire, il s'agit de leur apprendre deux choſes bien difficiles pour un François, le ſilence & le repos : tel fut en grande partie l'objet de la Baſtille. Quelle inſtitution en eut jamais un plus noble ! Sous ce point de vue, qu'eſt-ce qu'une Baſtille en France ? Une école de ſageſſe, où ce Gouvernement fait enſeigner, à portes fermées, la diſcrétion & la quiétude, au milieu d'une nation, accuſée par toutes les autres nations d'enfanter le plus d'hommes indiſcrets & inquiets.

Mais pourquoi fermer ainſi les portes d'une école publique ?

Je réponds que la nature des leçons & le caractere des diſciples, rendent cette précaution indiſpenſable. Dans les maladies du corps, les malades vont chercher les Médecins ; mais dans les maladies de l'ame, les

Médecins ſont obligés de courir après les malades : eſſayez en effet, pour voir, d'ouvrir un peu les portes de votre école, & vous me direz quels diſciples y reſteront. L'Evangile, occupé du bien de la vie future, a dit : *Contrains-les d'entrer :* mais la loi vivante de la Baſtille a été obligée d'ajouter, pour le bien de la vie préſente : *Contrains-les de reſter ;* & ces deux préceptes, qui ſe rapportent l'un à l'autre, ont fait des biens infinis aux hommes, qui abuſent toujours de leur liberté.

En réfléchiſſant profondément ſur les perfections de la Baſtille, dont par diſcrétion je ne dis pas la moitié, je me ſuis toujours étonné que M. de Voltaire ait laiſſé faire au Docteur Pangloſs, homme d'ailleurs bien eſtimable, la bévue de placer le point central de l'optimiſme dans le château de Ter-tun-den-trunch : il eſt bien loin de ce château-là ; & ſi j'avois l'honneur de faire ſeulement un quart-d'heure de converſation avec M. le Docteur, je me flatte, malgré ſa prévention, que je le ferois convenir de ſon erreur.

M. de Voltaire, tout Voltaire qu'il eſt, a dit pour ſon propre compte une ſottiſe bien plus inſigne ; c'eſt ici le lieu de le confondre

ſans réplique, attendu qu'il eſt mort. *J'admire*, ce ſont ſes propres termes, *j'admire la facilité avec laquelle on dépenſe* 12 *ou* 1500 *livres pour tenir un homme à la Baſtille*, *&* *combien il eſt difficile d'obtenir une penſion de cent écus*. Quoi ! dirois-je reſpectueuſement à M. de Voltaire, « vous ne vous récriez point » au ſcandale d'un Financier, ſacrifiant gail- » lardement quarante louis pour la folie d'une » nuit, qui n'eſt aſſurément ni auſſi longue, » ni auſſi ſcrupuleuſement employée que celle » du bon Jupiter pour Alcmene, & vous » chicaneriez le Gouvernement quand, pour » la même ſomme, il s'agit de la ſageſſe de » toute une vie pour un de ſes ſujets, pour » un de ſes enfans ! » Pour moi, toutes les fois que ces réflexions me ſaiſiſſent, je m'étonne au contraire du mince ſalaire d'un Gouverneur de la Baſtille. Quarante mille livres de rente pour tout ce qu'il fait ! c'eſt une pitié ; il y eſt encore du ſien. Le bénéfice après tout, doit ſe meſurer ſur l'Office ; & la grandeur de l'honoraire, ſur le péril de l'honneur ; & voyez de grace à quelles calomnies infames il s'expoſe ! Cette idée fait trembler de la tête aux pieds : j'aimerois

mieux me voir affublé d'un *Sanbenito* dans un autadofé, que d'un libelle de Linguet; je ne ſais, en vérité, comment on peut, à ce prix, trouver un Gouverneur de la Baſtille. Quel courage, quel mérite ſingulier cet homme doit avoir !

Je fais ſur ce ſujet une réflexion que je propoſe diſcrétement à mon Lecteur, pourvu toutefois qu'il ne ſoit pas fort riche, car alors il voudra l'être encore davantage. Je lui dis donc : liſez, je vous prie, attentivement (ce qui n'eſt pas commun) l'Emile de Jean-Jacques, j'oſe vous prédire qu'avant la fin du ſecond tome vous fermerez le livre, en vous diſant : « Voilà qui eſt fait, je ne veux plus » ni femme ni enfant : quiconque eſt mari » peut être pere, & quiconque eſt pere, doit » être le ſeul inſtituteur de ſes enfans. Mais » cet emploi me paſſe de trop loin : il exige » deux choſes que je n'aurai jamais; une im- » perturbable ſageſſe & une ſagacité toujours » judicieuſe; ſoit pere qui voudra, ce ne ſera » pas moi : l'éducation eſt impoſſible ». Je ſuppoſe maintenant, qu'après avoir déſobéi nettement à l'ordre poſitif que vous intime la nature d'être pere, & de gouverner vos en-

fans, vous receviez un ordre du Roi pour gouverner la Baſtille : honnête & cher Lecteur, que feriez-vous ? Je le ſais comme vous-même ; vous coureriez à Verſailles vous jeter aux pieds de votre bon & jeune Roi, & vous lui diriez ? « Sire, je n'en ſuis pas digne.
» Moi qui n'oſerois confier à moi-même le
» gouvernement de mon fils, de quel front
» irois-je me charger de celui de tant d'hom-
» mes faits? S'il m'eſt ſi difficile de former un
» enfant à la vertu, pourrai-je réformer des
» hommes déja vicieux ? Sire, placez-moi ſur
» une breche, ſur une mine ; ordonnez-moi le
» ſacrifice de mes jours & de mes nuits, de
» ma vie même, me voilà prêt ; mais me faire
» Gouverneur de la Baſtille ! Ah ! Sire, je
» n'en ſuis pas digne ». Ami Lecteur, croyez-moi, Louis XVI vous excuſeroit, vous eſtimeroit, & cette eſtime vaudroit bien quarante mille livres de rente, bien payées & mal acquiſes.

Mais, dira-t-on, quelle idée vous faites-vous donc d'un Gouverneur de la Baſtille ? La plus haute ; je dirois preſque ſublime. Un Gouverneur de la Baſtille eſt, à mes yeux, un ſage honoré du choix du Gouvernement

pour l'éducation, non pas des enfans, non pas même des hommes faits, mais des hommes à refaire : il doit les assouplir à l'exercice des vertus les plus rares chez tous les hommes, mais presque impossibles pour des François. Un Gouverneur de la Bastille est une espece de Pythagore à Paris, chargé de conduire ses concitoyens, les plus indociles à la discrétion par le silence, à la modération par l'inaction, à la tempérance par l'abstinence ; enfin, c'est un médecin des ames, un maître de sagesse, un ministre essentiel du Gouvernement, le directeur du plus grand de ses ressorts ; & cet homme, tel que je le peins, est le même qu'un Ecrivain frénétique encore plus qu'ingrat, couvre d'opprobre à la la face de l'imbécille Europe qui daigne l'écouter.

Un jour, un médecin habile traitoit un malade travaillé d'une fievre chaude ; après l'avoir fait lier, comme de raison, il lui appliqua quelques vésicatoires un peu cuisans. Dans l'accès de sa douleur, le malade rompit sa chaîne, s'enfuit ; & quand il fut à distance, d'une main furieuse, lança au pauvre médecin un morceau de sa chaîne, &

lui fit au front une bleſſure dont la cicatrice marquera toujours.

Que veux-je dire ici ? L'hiſtoire de M. Linguet & de ſon Gouverneur : le ſalaire d'avoir entrepris la cure de ce furieux eſt une bleſſure affreuſe, marquée par une cicatrice ineffaçable.

Liſez, liſez bien ce libelle odieux, & dites-moi ſi vous ne croiriez pas que Tiſiphone eſt ſortie exprès de ſa demeure infernale pour forcer les portes de la Baſtille, & que là, armée de ſon fouet de viperes, elle feſſe à tour de bras M. le Gouverneur, fuyant devant elle en mugiſſant ſous ces voûtes, qui ſemblent retentir pour le plaindre.

Qui croira ce libelle, direz-vous ? Hélas ! tout le monde. Le privilege de la calomnie n'eſt-il pas d'être cru, comme le malheur de la pauvre vérité eſt d'être éconduite, & préalablement ſifflée. Qui croira ce libelle ? Toute l'Angleterre, avide de ce qui avilit les François ; toute la France, avide de ce qui eſt nouveau, & plus avide de ce qui eſt malin. Qui le croira ? Toute la terre, hors les priſonniers raiſonnables de la Baſtille, qui ne pourront diſſuader perſonne, & moi peut-

être, qui commence à craindre d'avoir perdu mon temps & ma peine.

Oui, tel eſt l'effet de ce libelle inflammatoire, que je ne ſerois point étonné qu'un brave Militaire, un Capitaine de Grenadiers, digne Chevalier de St. Louis, trouvant M. le Gouverneur face à face, le ſaisît par ſa boutonniere, & lui dit : *Geolier, quitte ta Croix, ſinon je quitte la mienne, rien de commun entre l'honneur & le déshonneur.*

Je ne ſerois point ſurpris que le viſage d'un Gouverneur de la Baſtille devînt la tête de Méduſe ; que celui qui auroit commencé une phraſe reſtât la bouche ouverte & la parole ſuſpendue à l'aſpect de M. le Gouverneur ; que tel qui auroit avancé le pied pâlit & reculât de frayeur à l'aſpect de M. le Gouverneur ; que toutes les nourrices choiſiſſent le nom d'un Gouverneur de la Baſtille pour faire peur aux petits enfans. Vertu, ſageſſe, humanité, ah ! vous êtes des noms bien vains parmi les hommes, puiſqu'il leur eſt ſi facile de vous méconnoître & de vous outrager ! On dit que le ſage, inſenſible aux diſcours téméraires s'enveloppe de ſa vertu ; & moi je

dis à la vertu d'un Gouverneur de la Baſtille : enveloppez-vous bien de vos murailles & gardez-vous d'en ſortir ; tous les yeux ſont faſcinés ; à deux pas de votre enceinte, on vous prendroit pour le vice : attendez du moins pour vous montrer que cette apologie de la Baſtille, laquelle aſſurément eſt forte, (c'eſt de l'apologie que je parle) ſoit unanimement louée pas tous les Journaux de l'univers, & ſur-tout par les papiers Anglois.

En attendant la pénitence de l'opinion publique, qu'il me ſoit permis de faire quelques réflexions utiles & frappantes ſur le génie de notre nation, & l'état actuel de notre politique.

Voilà un libelle contre la Baſtille, contre le *Palladium* de l'Etat, la pierre angulaire de la Monarchie : cet écrit eſt violent ; il eſt bien fait, très-ſéduiſant ; il met la Baſtille en péril, & cependant nul ne s'en doute, ou ne s'en inquiete ; quand j'ai voulu moi, qui ai le cœur citoyen, me remuer & réveiller mes voiſins ſur ce grand intérêt, que m'ont répondu même les plus ſenſés ? « Voulez-vous » étayer le Ciel ? la Baſtille eſt éternelle ; le » faîte de ſes tours s'élevera ſur votre tom-

» beau & ceux de vos petits enfans ». Cela dit, les uns se rendormoient, les autres chantoient ; & ce qui est bien singulier, ils s'inquiétoient sur leur maniere de chanter. En vérité, nous sommes une nation bien bizarre, personne ne nous écoute, convenons-en franchement : nous ne vivons qu'au jour la journée ; nous ne craignons rien ; nous ne prévoyons rien, pas même le changement de nos modes. On nous voit livrés à la derniere avec la même fureur que si elle devoit être éternelle ; chacun s'en pourvoiroit volontiers pour cent ans. Ce qui est aujourd'hui, nous croyons qu'il sera demain, qu'il sera toujours. Un nouveau Ministre est-il nommé ? écoutez-le louer ; vous jugeriez qu'il ne doit jamais être disgracié ; qu'il est cloué & rivé à sa place. Paye-t-on un quartier des rentes de l'Hôtel-de-Ville ? nous porterions dès ce jour même le reste de notre fortune au trésor Royal ; qui peut douter qu'on paye toujours de même ? C'est ainsi que nous jugeons de la Bastille : elle est depuis long-temps, donc elle ne cessera jamais d'être ; mais nous, cervelles sensées, nous qui posons le bâton avant le pied, & ne marchons qu'à tâtons dans l'avenir, nous en

en trouvons le terrein d'une mobilité bien effrayante. Parlons ſans figure : je vais dire nettement mes alarmes & ma douleur. Dignes François, au nom de votre éternelle Monarchie, qui a déja duré autant que neuf grands chênes, au nom de ſon ſalut & de votre propre ſûreté, ſuſpendez vos querelles ſur la muſique de Gluk & de Piccini, daignez m'écouter un ſeul inſtant, & vous recommencerez après ; je vais vous révéler une conſpiration : oui, une conſpiration contre l'Etat ; & ce qui nous laiſſeroit ſans reſſource, notre jeune Roi lui-même menace d'en être le complice. Je reprends les choſes d'origine.

La politique de nos peres étoit ſimple & ſage comme eux ; un Roi, diſoient-ils, ne tient ſon autorité que de Dieu & de ſon épée, il n'eſt point comptable de ſon uſage ; & ils ajoutoient : *Si veut le Roi, ſi veut la loi.* Auſſi nos Peres à huit ou dix guerres civiles près, furent-ils parfaitement heureux & paiſibles : mais depuis un demi-ſiecle, je ne ſais quel démon ſe plaît à inonder leurs malheureux enfans d'une foule d'ouvrages déteſtables ſur la politique & la morale : on n'en-

tend parler que des engagemens réciproques des Souverains & des ſujets, du bonheur des hommes, de leurs droits ſur la liberté & la propriété ; & toutes ces chimeres ſont fondées ſur un prétendu *contrat ſocial*, dont nul juſqu'à préſent n'a pu repréſenter l'original ou *copie duement collationnée d'icelui.*

Un rêveur (c'eſt encore ce Monteſquieu) s'eſt aviſé d'expliquer & de vanter finement le Gouvernement d'Angleterre, dans un livre que peu d'hommes liſent & que perſonne ne comprend tout entier : ſur la foi de ce livre maudit & de quelques autres de même farine, nos pauvres François ſe ſont épris du Gouvernement d'Angleterre, comme autrefois des Pantins ; & nous n'avons plus rien tant admiré que ces hommes même, que depuis 700 ans nous égorgeons avec le plus d'intérêt & d'acharnement. La grande chartre nous a plus occupé que la loi ſalique ; on s'eſt extaſié ſur-tout ſur les Loix Criminelles & un certain Acte qu'ils appellent *Habeas Corpus* : Acte en vertu duquel, ſelon eux, un brave Anglois qu'on mene pendre à Tyburn, eſt plus eſſentiellement libre qu'un courtiſan François ſoupant à Paris avec ſa maîtreſſe.

Ces idées folles n'auroient fermenté peut-être que dans quelques cerveaux creux de la Capitale ; mais, à l'aide de cette diabolique imprimerie, leur contagion s'eſt répandue ſur toute la face du Royaume & même de l'Europe ; je n'en veux d'autre preuve que le bouleverſement épouvantable qui ſe fait actuellement ſous nos yeux, dans l'empire Romain, (lequel ſe trouve je ne ſais comment en Allemagne) le brigandage public de la tolérance établi par les loix ; les voiles déchirés, des frocs jetés aux orties ; les deux ſexes autrefois pieuſement ſéparés, maintenant diaboliquement confondus ; le bruit & le tumulte du travail où régnoit le ſilence de la contemplation. . . . mais détournons les yeux de ces déſordres impies. . . . heureuſement cette épidémie de politique avoit été guérie ou palliée ſous le regne de notre dernier Roi par une adminiſtration vigoureuſe. Ce n'étoit point l'adminiſtration du Roi même : hélas ! ce bon Prince ne reſpiroit qu'amour & ſimpleſſe ; mais c'étoit celle de quelques-uns de ſes Miniſtres, hommes rares, qui n'avoient pas, il eſt vrai, tout le génie de Richelieu, mais qui du moins avoient

toutes ſes maximes : il eſt bon de nous rafraîchir ici la mémoire ſur ce qu'on faiſoit alors, pour l'oppoſer à ce qu'on fait aujourd'hui ; rappellons-nous donc & ne laiſſons point ignorer à nos enfans avec quel noble mépris, la politique mâle de ces Miniſtres faiſoit taire à propos les loix importunes & le vagiſſement puérile de l'équité. Raſſemblons notre famille le ſoir autour de nos foyers, pour lui raconter comment un jour ces Miniſtres ayant eu ſoif du ſang d'un Magiſtrat célebre, à l'exemple de Richelieu, au lieu de juges ils lui donnerent de braves commiſſaires : la premiere Magiſtrature du Royaume voulut-elle les embarraſſer avec ſes formules, ils envoyerent la premiere Magiſtrature du Royaume avec ſes formules à ſept lieues de ſon Tribunal: à ſon retour, elle voulut inſiſter, & ils la renvoyerent beaucoup plus loin, en lui diſant : *Ne revenez plus*. En même temps des hommes choiſis, avec de grands yeux, de petites bouches & de larges oreilles, des hommes que le ſot public appelloit *eſpions*, ſe répandoient de tous côtés par leurs ordres, & pénétroient juſques dans les lieux les plus ſecrets : quelquefois vous mangiez à table à leurs côtés, ſous

l'habit d'un militaire, d'un magiſtrat, & ſur-tout d'un abbé; d'autres fois, ils vous ſervoient eux-mêmes ſous la livrée d'un laquais : ainſi ces hommes utiles, témoins aſſidus de toutes les penſées, inſtruits par eux-mêmes de tous les citoyens à qui les bons principes manquoient, décéloient ces ignorans aux Miniſtres, qui les envoyoient avec vigueur & charité apprendre les bons principes, ſoit à Vincennes, ſoit à la Baſtille.

Avec un gouvernement de cette force, la politique moderne filoit doux & en ſecret; l'oreille au guet, lanterne à la main, marchant à pas ſuſpendus, elle alloit ſe tapir, tantôt dans des livres ſans nom d'auteur, tantôt parmi de petits articles bien enfoncés dans la profondeur de l'Encyclopédie; ſemblable à l'araignée, elle ne tendoit ſes filets que dans les coins les plus obſcurs : oſoit-elle travailler publiquement dans la maiſon d'*Helvetius*? au milieu du travail ſurvenoit un grand houſſoir qui ravageoit tout : enfin, il faut convenir qu'il y avoit alors un très-grand plaiſir de vivre à Paris, pourvu qu'on fût diſcret, avec cent mille livres de rente, non pas ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, non pas

fur l'Hôtel des Fermes, mais fur la banque de Venife, d'Amfterdam ou de Londres. *Cet heureux temps n'eſt plus ; tout a changé de face* depuis qu'un jeune Prince a monté fur le Trône : la jeuneffe eft aimable, j'en conviendrai tant qu'on voudra ; mais il faut convenir auffi que la jeuneffe s'accorde mal avec la politique. A cet âge on eft humain, fenfible, compatiffant : on ne connoît point encore les hommes, on les croit aifément dignes d'être heureux : un jeune Roi, mefurant devant lui un avenir infini, fe dit trop à lui-même : *Je jouirai long-temps de ceci ; je vivrai long-temps avec mes fujets ;* cette idée fuffit pour lui infpirer la dangereufe fantaifie de traiter fon Royaume comme fon patrimoine, & fes fujets comme fa famille. Dans cet âge, où le fang & les efprits abondent, quelques acclamations populaires chatouillent délicieufement le tympan, troublent la tête d'un jeune Prince, & lui perfuadent que l'amour des autres peut le rendre heureux lui-même : quelle fource bon Dieu, d'erreurs & de fautes ! Hélas ! notre jeune Monarque n'a pu s'en garantir. A fon avénement au trône, il voyoit encore autour de

lui les ſt ſl.... les ma.... les ter.... C'étoit aſſez pour s'inſtruire s'il l'avoit voulu ; ou plutôt ſans prendre la peine de s'inſtruire, il ſuffiſoit de les laiſſer agir : mais il éloigna durement ces Miniſtres dont la nation ſe ſouviendra long-temps, & il les éloigna, nous le ſavons tous, pour s'environner d'un Turgot, d'un Malzerbes & autres hommes d'étoffe à peu près pareille. Auſſi quelle fut la premiere démarche de ce Lamoignon Malzerbes ? Toute l'Europe le remarqua ; il n'eut rien de plus preſſé que d'aller fouiller les priſons d'Etat, & crut faire merveille en faiſant ouvrir leurs portes : ſous le ridicule & miſérable prétexte de liberté, de loix, il infeſta tout-à-coup la ſociété de pluſieurs hommes que la ſageſſe de ſon prédéceſſeur (que Dieu abſolve) avoit mis ſous la clef comme des inſtrumens dangereux. Turgot de ſon côté.... Mais laiſſons ces hommes : heureuſement ils ne ſont plus...... ils ne ſont plus, il eſt vrai, mais pluſieurs de leurs maximes ont reſté ; il eſt évident qu'aujourd'hui les lettres de cachet ſont plus rares, les priſons moins remplies, les droits prétendus des citoyens plus reſpectés ; j'entends de tous côtés vanter l'at-

tachement de notre jeune Roi pour l'équité, la bonne foi, l'économie & toutes ces vieilles vertus si peu compatibles avec la bonne politique ; il y sera attrapé, il s'en repentira, j'ose le lui prédire ; la vertu est le piege d'un jeune Roi : qu'il daigne consulter encore les vieux routiers de Versailles. Les A... les B... les C... les D... les E... & sur-tout les I... les F... &c. tous ces Messieurs lui diront que ces mœurs, cette équité, cette indulgence ne peuvent le conduire qu'à la subversion totale de l'ancien gouvernement, à faire du bien à des ingrats, à laisser plus de liberté à des insensés & plus d'argent à des dissipateurs, à recevoir enfin pour tout salaire d'une populace effrénée, quelques cris discordans de *vive le Roi ;* tandis que la cour sombre, composée de visages tristes & affamés de graces, paroîtra plongée dans le deuil.

Mais vous, murailles augustes & redoutables, fondées depuis quatre cents ans par celui de nos Rois qui mérita le nom de sage, vous qui depuis futes le vrai boulevard de l'Etat, & le rempart le plus ferme contre ses ennemis intérieurs, vous qui fites pâlir les *St. Pol*, les *Nemours*, les *Condé*, & vîtes

baisser

baiſſer ſous vos voûtes les têtes les plus altieres que préſente notre Hiſtoire ; vous dont les clefs inviolables ont conſervé dans toute leur énergie, la terreur, la vengeance, & toutes les paſſions les plus formidables aux hommes, murailles plus précieuſes à la France que la ſainte Ampoule & l'Oriflamme, que deviendriez-vous ? n'enceindriez-vous plus qu'un déſert ? n'y verriez-vous plus que votre Gouverneur, ſeul & déſolé ? Oh ! ſi jamais notre jeune Monarque commettoit une faute ſi grande ! s'il démentoit à ce point les plus antiques uſages de ce Gouvernement, s'il étoit poſſible qu'il fût un jour tenté par le projet inſenſé de vous détruire, pour élever ſur vos ruines un monument *au Roi Libérateur*. . . . . Vous détruire ! cette idée m'échauffe & me met hors de moi ! Puiſſe la main du premier qui vous frappera ſe ſécher au même inſtant ! que de votre ſein ſorte un mugiſſement épouvantable, formé de tous les cris, de toutes les imprécations que vous avez recuillis pendant trois ſiecles ! Puiſſiez-vous, ſous les coups du marteau, devenir d'acier, d'airain, de diamant ; ou plutôt,

puissiez-vous vous endurcir comme le cœur & le front de vos gardiens ! Et vous, mânes de Louis XI & de Richelieu, si jamais cette maison qui fit vos délices étoit ébranlée, au nom de la Monarchie chancelante, au nom de votre ouvrage en péril, je vous conjure, sortez de vos tombeaux; hâtez-vous, & que Louis XVI entende vos leçons. Maintenant il écoute Vergenes; mais que peut-il lui dire? Vergenes long-temps Ambassadeur en Turquie, long-temps spectateur des ruines de ce déplorable Empire, ne peut gueres raconter à son Roi que les malheurs du despotisme : mais vous, grandes ombres, vous pourrez lui raconter ses succès : prévenez des erreurs funestes, & révélez-lui vos plus profonds secrets : dites-lui ces beaux vers, composés après vous & que je vais vous réciter : car un beau vers est un cadre juste qui retient & embellit les idées : dites-lui donc :

Retenez bien, mon fils, que les plus saintes loix,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux Rois;
Qu'un Roi n'a d'autre frein que sa volonté même:
Qu'il doit tout immoler à sa grandeur suprême :

Qu'aux larmes, au travail le peuple eſt condamné;
Et d'un ſceptre de fer veut être gouverné :
Que s'il n'eſt opprimé, tôt ou tard il opprime.

Mais que ſert d'en dire davantage? Hélas! je le prévois, Louis XVI ne vous croira pas. On vous craignit, & il ne ſera qu'aimé.

FIN.

AVIS IMPORTANT

Sur les Notes ſuivantes.

J'AI promis, dans le titre même de cet important Ouvrage, que les Notes n'auroient avec le Texte que le moindre rapport poſſible; & l'Ouvrage, ce qui n'eſt pas commun, acquittera les engagemens de ſon titre; les Notes ſuivantes ne feront donc liées au Texte, ſi je puis ainſi dire, que par le cheveu le plus mince de l'*occaſion*.

En homme juſte, je me mets à la place des Lecteurs : pour les hommes même qui liſent le plus aujourd'hui, leur moindre affaire eſt de lire. On n'a pas tant de loiſir qu'autrefois ; & je ne connois rien de plus ennuyeux, de plus mortel que ces Ouvrages d'enſemble, où toutes les parties ſont liées. Dans ces malheureux Ouvrages, perdez une ongle, adieu le bras, adieu le corps. Il ne faut pas les abandonner un inſtant. On n'y tient point : graces au Ciel le Lecteur ne

trouvera rien ici de pareil : il peut à son aise lire les Notes suivantes à cent lieues comme à cent ans du Texte, sans que ni le Texte ni les Notes y perdent rien : en un mot, j'ai tâché de donner à ces Notes la propriété des colimaçons, qui vivent très-bien sans leur tête.

TEXTE

La Baſtille eſt de Droit Divin.

NOTE.

VOYANT mon Texte marcher légérement à la démonſtration de cette vérité, je n'ai pas voulu l'embarraſſer d'un trop grand équipage de preuves. En voici d'autres que j'emmagaſine à part pour le beſoin des incrédules.

Comme *l'habit ne fait pas le moine*, le mot ne fait pas la choſe. Gardons-nous donc bien de croire qu'il n'y ait point de Baſtille par-tout où nous ne trouverons pas ce mot, lequel n'eſt *technique* que pour Paris. Une Baſtille n'eſt point un château ſitué dans un certain fauxbourg, d'une certaine Ville, d'un certain Royaume, non : *Une Baſtille eſt toute maiſon ſolidement bâtie, hermétiquement fermée, & diligemment gardée, où toute perſonne, quel que ſoit ſon rang, ſon âge, ſon ſexe, peut entrer ſans ſavoir pourquoi, reſter ſans ſavoir combien, en attendant d'en ſortir ſans ſavoir comment.*

D'après cette définition, la ſeule exacte que de ma connoiſſance on ait donné de la Baſtille, il eſt bien viſible qu'une *Baſtille* n'eſt pas un privilege excluſif accordé au *fauxbourg S. Antoine.* (1) Où ſont donc les autres Baſtilles de l'Europe ? Où elles ſont, lecteur ? Entre les mains des gens d'Egliſe : c'eſt-à-dire, des hommes *Divins*, parmi nous autres profanes. Si je dis vrai, ma conſéquence eſt nette, & le *Droit Divin* de la Baſtille ſera auſſi rigoureuſement dé-

☞ Ce Fauxbourg S. Antoine eſt ſignalé dans notre Hiſtoire par la fameuſe bataille qu'il vit donner dans la derniere de nos guerres civiles aux pieds même de la Baſtille, deſtinée à prévenir comme à punir les guerres civiles Cet événement ſingulier rappelle ce qui arrive en petit ſur la place de Greve & autres lieux ſemblables : il n'eſt point rare que des filoux y volent au pied même de la potence où leur complice eſt attaché.

L'eſprit de cette remarque n'eſt point du tout de prouver l'inſuffiſance des Baſtilles & des potences ; à Dieu ne plaiſe, je veux ſeulement montrer l'acharnement de la malice humaine : & j'en conclus directement au contraire qu'on devroit empriſonner & pendre encore un peu plus : car enfin un médecin prudent, quand il eſt ſûr de ſon remede, augmente inſenſiblement les doſes juſques à guériſon complette : j'ai recommandé expreſſément à mon Imprimeur de mettre une main à la marge de cette note, elle vaut bien la peine d'être montrée au doigt.

montré que le *Droit Divin* de la dixme ; & c'eſt en vérité tout ce qui ſe peut dire de plus fort.

Si je dis vrai ! eh, quel lecteur peut en douter ? qui dans ſon cœur ne m'a déja prévenu, & nommé ſur ma ſimple définition, les priſons de la Sainte Inquiſition ? Voilà ſans contredit les premieres & les plus admirables *Baſtilles* de l'Europe. Que les RR. PP. Dominicains en aient trouvé le plan dans les papiers de quelque prophete Juif, ou que l'inſpiration en ſoit plus moderne, (1) c'eſt ce que je n'examine point ; il me ſuffit que toute l'Europe connoiſſe &

---

(1) Pour parler avec exactitude, une vérité d'inſpiration n'a point d'époque. Soit que la Providence la tienne cachée dans ſon ſein increé, ſoit que dans le temps elle daigne la dépoſer au fond de l'oreille d'un moine, elle n'en ſubſiſte pas moins de toute éternité ; & le plan des *Baſtilles de l'Inquiſition* a reſté des milliers de ſiecles caché dans les dépôts de la Providence, comme on garde, dans les dépôts du bureau de la guerre, des plans de fortereſſes non encore bâties & qui le ſeront un jour. Ainſi la *Baſtille archetype* eſt éternelle, ſes copies ſeules ont des époques. Cela eſt auſſi clair que la métaphyſique peut l'être. On ne ſe ſeroit point livré à cette petite remarque s'il ne falloit en matiere de théologie une préciſion lumineuſe.

révere les prisons divines, les *Bastilles* sacrées de l'Inquisition ; mais l'Europe ne sait pas qu'elle renferme dans son sein une foule de petites prisons non moins divines, especes de *Bastilles* en miniature non moins sacrées que celles de l'Inquisition & de la porte St. Antoine. Nous qui avons porté ou baisé un froc pendant huit cents ans, ignorerions-nous qu'il n'est point de monastere tant soit peu régulier qui n'ait eu, & n'ait peut-être encore sa Bastille particuliere ? les réformés sur-tout, les ordres austeres qui se piquent d'être encore plus divins que les autres, sont ceux aussi où ces Bastilles ont le plus de vigueur : à la vérité ils leur ont donné un nom digne de l'Evangile ; car ils les nomment *maison de paix* ; & quand ils plongent un de leurs semblables dans un cachot, ils appellent cela le *mettre en paix* (*in pace*) : expression admirable & qui peint d'un mot la cause, le but, le moyen ; la cause est le trouble de la paix d'une maison divine ; le but est le rétablissement de cette paix ; & le moyen est la paix du coupable entre quatre murailles, sans aucune incommodité

du bruit & de la lumiere : (1) tout cela eſt inconteſtablement divin.

Voulez-vous, au reſte, reconnoître encore mieux le caractere divin de ces ſortes d'emprisonnemens, demandez-vous ſérieuſement à vous-même quels ſont les procédés qui caractériſent la foibleſſe humaine, & quels, au contraire, ſignalent la force divine.

Les hommes ignorans, trompés & trompeurs, ne doivent jamais rien faire, rien décider d'important ſans le plus mûr examen. S'agit-il de punir un de leurs ſemblables,

---

(1) Dans l'hiſtoire de l'Egliſe moderne, les Capucins entre les autres, ont beaucoup brillé par les Baſtilles, ou autrement maiſons de paix : les Chartreux moins vus, moins obſervés, avoient auſſi leur ſainte rigueur : on prétend même que les Bénédictins & les Bernardins ont montré quelque zele ; mais je n'en crois rien : c'eſt leur faire trop d honneur. Une obſervation conſtante a prouvé que dans un monaſtere la priſon & le réfectoire s'excluent mutuellement. L'homme eſt ainſi fait ; même l'homme le plus dénaturé, l'*homme-moine* en un mot ; telle eſt ſon organiſation qu'un bon dîner & du bon vin amolliſſent le cœur, inclinent à la pitié & relâchent la regle ; il étoit plus commun de voir de jeunes Bernardins, & de braves Bénédictins, après graces, c'eſt-à-dire, après boire, corriger à l'improviſte un ſupérieur incommode à grands coups de bâton, que de voir le ſupérieur amender ſes moines par une longue priſon.

de lui ravir l'honneur, la liberté, la vie? de toutes les actions des hommes c'est assurément la plus importante, aussi leur misérable condition les assujettit-elle à convaincre un accusé avant de le punir, à tout examiner long-temps afin de le convaincre : hélas on n'en fait jamais assez; il ne suffit pas d'entendre des témoins sur un délit, il faut souvent entendre des témoins sur les témoins, vérifier leur déposition par leur caractere, & la tourner de cent côtés; ce n'est rien encore, l'acte le plus humain est de laisser celui qu'on veut punir se défendre à son aise, avec toutes ses forces : il y a bien plus, il faut lui suppléer des forces s'il en manque. A quoi nous réduit notre foible & méprisable intelligence! tant de lenteur est pitoyable, j'en conviens; mais il le faut : Dieu nous a dit : *rampe*; est insolent & fou qui veut sauter; aussi le Juge qui oseroit s'écarter de ces Loix de la nature humaine & décider sans cet examen approfondi, seroit universellement regardé comme un insensé qui se croit plus qu'un homme, ou comme un barbare qui croit qu'un homme n'est rien. Tels

ſont à-peu-près les caractères des jugemens vraiment humains. (1)

Oſons maintenant conſidérer ces décrets divins prononcés pour toutes les Baſtilles connues ou inconnues : comme Dieu a voulu que la ſageſſe de l'homme conſiſtât à tout examiner, la folie de l'homme ſeroit de prétendre que Dieu examinât tout ainſi que lui. Quand il s'agit de celui qui *ſonde les reins & les cœurs*, ne parlons plus d'examen c'eſt de l'intuition ; & quelle intuition !

Auſſi lorſqu'un homme, vêtu d'une ſoutane, vous dit à Lisbonne, à Goa : écoutez-moi de la part de Dieu dont je ſuis l'envoyé, lorſqu'un autre homme à Paris, vêtu de bleu, avec un bâton d'ivoire ou ſans bâton, vous dit : je vous parle de la part

---

(1) Je n'ai jamais vu des hommes raſſemblés pour condamner à la mort un autre homme : mais quand je veux me figurer des Juges exerçant ce terrible droit, je me repréſente auſſi-tôt le plus ancien Sénat de Rome, compoſé d'hommes ſi vénérables, d'une gravité imperturbable, d'un ſilence profond, d'une patience infatigable, capables enfin de recevoir eux-mêmes la mort ſur leur fauteuil, plutôt que de faire un geſte contre leur devoir. Voilà, me dis-je, ce que je verrois ſi j'avois l'œil à la ſerrure d'une tournelle criminelle. Oh ! que ne puis-je le voir !

du Roi, arrêtez-vous & reſtez immobile; car ils ne ſont pas ſeuls; & ſi le premier de ces deux hommes ajoute : ſuivez-moi dans les priſons du St. Office; ſi le ſecond dit: je vais vous conduire à la Baſtille : ſouvenez-vous bien vîte du Sacrifice d'Abraham, & ſuivez ces hommes; car remarquez bien, (outre Abraham) que vous êtez ſeul & qu'ils ſont pluſieurs.

Vous me direz peut-être, « qui m'aſ-
» ſurera que Dieu a véritablement daigné
» inſpirer à cet homme en ſoutane, à ce
» Miniſtre du Roi, que je ſuis un homme
» abominable.

Voici ce que je réponds à votre queſtion; je réponds..... Qu'on ne doit jamais y répondre, attendu que jamais on ne doit la faire. Je m'explique : toutes les queſtions humaines ont un certain terme, au-delà duquel il ne leur eſt point permis de paſſer, ſous peine d'être déclarées téméraires, hérétiques & rebelles. Il n'eſt point rare qu'on attache un fagot à ces queſtionneurs dangereux, comme au temps d'Horace on en attachoit un aux cornes d'un taureau furieux. *Fœnum habet in cornu.* Ce qui peut arriver

de plus heureux à ces gens à questions redoublées, est d'être renvoyés sans réponse ; autrement où seroit-on réduit ? il faudroit bien mettre les clefs sous la porte.

Voici sur ce sujet une comparaison frappante & meilleure qu'une raison : le tonneau du plus excellent vin n'a-t-il pas toujours un peu de lie ? Or que penseriez-vous d'un homme qui marchandant un muid de vin de Baune ou de Silleri, au lieu de le goûter, y insinueroit un bâton pointu, agiteroit fortement la lie du fond, troubleroit toute la liqueur, & vous diroit d'un grand sang-froid : votre vin ne vaut rien. Vous lui répondriez : « vous êtes un sot ou un fou, » mon vin étoit excellent jusques à la lie, » pourquoi êtes-vous allé remuer le fond » pour gâter le dessus ? je n'en ferai pas la » dupe, & vous prendrez mon vin, vous » le payerez, vous le boirez malgré son » déboire, ou nous plaiderons & je vous » ruinerai. » Voilà la pure raison.

L'application saute aux yeux. Point de question de théologie ou de politique, & la Bastille est de ces deux genres, qui n'ait au fond sa lie plus ou moins : point de rai-

ſonneur ſubtil & opiniâtre qui n'ait auſſi quelque argument pointu pour troubler tout en la remuant juſqu'au fond ; mais la peine eſt au bout. On vous ſaiſit mon homme ; on lui fait avaler la liqueur toute trouble ; & s'il regimbe, on uſe d'un entonnoir, ou d'un baillon, ſelon la méthode nouvelle, vérifiée & regiſtrée en Parlement.

Je finis cette note, ou plutôt cette diſſertation importante par un conte qu'on ma redit cent fois, & que je puis bien redire une ſeule. Il peint à merveilles l'eſprit des procédés (je ne dis pas de la procédure) de toutes les Baſtilles :

M. de *Bougibous*, Officier gaſcon, avoit été chargé de faire enterrer les morts un lendemain de bataille ; preſſé de beſogne, il harceloit ſes foſſoyeurs : cependant pluſieurs bleſſés crioient de toutes les forces qui leur reſtoient. *Et Monſieur je ne ſuis pas mort !* *Enterrez toujours*, répondoit gravement & judicieuſement M. de Bougibous, *ſi l'on s'amuſoit à écouter ces coquins-là, il n'y en auroit pas un de mort*, & ſur cela foſſoyeurs d'enterrer ... En effet c'eſt le plus court.

O vous, qui raiſonnez ſur la Gazette dans les cafés de Paris; vous, qui rimez des couplets naïfs dans un ſouper devant des inconnus; vous, qui écrivez de la proſe ſincere dans votre cabinet, vous êtes ſouvent, ſans vous en douter, ſur un champ de bataille, & beaucoup plus morts que vous ne penſez. Peut-être on vous enterrera ce ſoir... & moi qui écris ceci, ſuis-je bien en vie?... Oui, je me crois vivant ſous Louis XVI: mais dix ans plutôt je n'aurois juré de rien; & puis que gagneroit-on à ma ſépulture? le Roi ſeroit obligé de nourrir un mort de plus, & perdroit un ſujet, qui ſans lui coûter une obole, lui donnant même fort exactement une partie de ſon argent, le chérit & deſire plus ſa véritable proſpérité, que la plupart des vivans qui ne l'environnent que pour demander.

TEXTE.

Les filles de joie, autrefois faciles à compter, furent alors, dans les rues de Paris, comme le ſable ſur les bords de la mer.

NOTE.

ON lit ceci dans les Eſſais hiſtoriques de la Ville de Paris par M. de Ste. Foi : « Il n'y a pas encore un demi ſiecle qu'on » auroit eu de la peine à compter dans » Paris plus de 50 ou 60 filles entretenues. » Les filles évitoient l'éclat, alloient à pied » & toujours ſimplement vêtues : les gens » du monde étoient galans, cherchoient à » plaire, & tâchoient d'avoir, comme on » diſoit alors, des bonnes fortunes ; cela » marquoit de la délicateſſe, un certain » amour-propre ; aujourd'hui on entretient : » on prétend qu'il y a à préſent à Paris » près de trois mille filles entretenues. » Auſſi quelle différence pour le reſpect » qu'on portoit aux Dames. Louis XIV,

» à la chaſſe ou en voyage, ne paſſoit
» jamais devant une femme ſans lui ôter
» ſon chapeau. »

Depuis le livre de M. de Ste. Foi, le nombre des filles entretenues s'eſt, dit-on, beaucoup accru ; des calculateurs veulent preſque le porter au double, & juſqu'à 20 mille celui des filles entretenues par tout le public en corps. Soyons raiſonnables, & malgré les réflexions de M. de Ste. Foi, reconnoiſſons ingénument la ſupériorité de ce bon temps ſur le temps paſſé : car enfin, ne voilà-t-il pas, ſi je fais compter, 26 mille bonnes fortunes à choiſir maintenant tous les jours, contre une autrefois dans ſix mois : tant de bonnes fortunes ne peuvent faire qu'un peuple très-fortuné.

Un homme ignorant des choſes de ce monde, & plus ſévere encore que M. de Ste. Foi, demandoit un jour à l'un des principaux Magiſtrats de la bonne Ville de Paris, ſi moralement & phyſiquement il ne ſeroit pas poſſible de ſe paſſer de cette foule de filles publiques. Moralement parlant, un homme qui a des mœurs s'abſtient de cette engeance ; & phyſiquement parlant, un

homme avec une femme à lui, peut s'abſtenir encore mieux de la femme de tous les autres; il ne s'agit donc, diſoit le politique ignorant, que de favoriſer les bonnes mœurs & décourager le célibat. Que vous importe de laiſſer quelque temps dans l'embarras de l'abſtinence des hommes vicieux, dont l'intempérance vous met dans un continuel embarras vous-même?

« Que dites-vous, bon Dieu, s'écria le » Magiſtrat, avec votre chimere de mœurs? » nous paſſer de filles de joie, nous à qui » il en manque encore cinq ou ſix mille! » On a eu peur quelquefois de la diſette » du pain à Paris; mais moi je tremble » bien davantage de la diſette de filles. » Apprenez, mon cher Monſieur, que » cette denrée eſt la premiere dans l'ordre » des choſes de premiere néceſſité. Pour » une nation bien policée, voici l'économie » politique des beſoins dans une Capitale: » les filles, les ſpectacles & le tabac; le » pain vient après. Eh! que deviendrions-» nous ſi cette denrée s'épuiſoit, comme il » eſt à craindre? Quelles portes, quels ver-» roux défendroient nos femmes & nos filles?

» Songez-vous que cinquante mille vautours,
» portant bec & ongles, voltigent nuit &
» jour autour de nous ? Qu'on néglige un
» jour feulement de leur jeter de la pâture
» corrompue, & nous les verrons, malgré
» nous, dévorer à notre crochet nos provi-
» fions les plus fraîches ».

A ce difcours l'ignorant émerveillé s'écria :
« la belle chofe qu'une Capitale où la Ma-
» giftrature même entretient la corruptirn
» pour attirer & nourrir les oifeaux de proie
» à cent lieues à la ronde ! Mais il me
» femble au contraire, Monfieur, que ces
» prétendus vautours ne font au fond que
» des oifons plumés journellement par quatre
» ou cinq mille harpies, lefquelles fe font à
» leurs dépens de bons oreillers, de bons
» matelats, de bons duvets : & vous, Mon-
» fieur le Magiftrat, couchez-vous fur la
» dure ? »

L'homme aux filles à ces mots rougit un
peu, fe mordit la levre, & dit à demi-bas :
« voilà un queftionneur qui auroit befoin
» d'apprendre à fe taire, quelque part. . . . il
» fera noté ».

Si, par une mauvaife honte que je ne puis

ſurmonter, toute ridicule qu'elle eſt, je ne craignois pas de me livrer à une digreſſion tant ſoit peu déplacée, ce ſeroit bien ici l'occaſion, puiſque j'y ſuis, de raconter comme quoi le politique ignorant échappa, par un événement extraordinaire, au péril de la retraite que le Magiſtrat lui minutoit déja dans ſon ame : je dirois comment un vent s'étant inopinément élevé du côté de Verſailles, s'engouffra dans la ſimarre de ce Magiſtrat, l'enfla comme une voile, & le fit cingler en l'air plus rapidement que le meilleur voilier des ports d'Angleterre, à une telle hauteur, qu'il perdit de vue cet ignorant qui l'avoit un peu moleſté : j'aurois dit comment ce vent, après avoir ſoutenu ce Magiſtrat en l'air au-deſſus de la mer entre *Douvres* & *Calais*, tombant tout à plat, le laiſſa tomber auſſi de cette hauteur énorme, ſans qu'il ſe noyât comme Icare, ou ſe caſſât le cou comme Phaëton ; & ſur cela je n'aurois pas manqué de faire une remarque curieuſe & ſavante, c'eſt qu'autrefois ces ſortes de chûtes étoient mortelles ; elles expédioient ſouvent leur homme dans les vingt-quatre heures ; mais au temps à peu près où je parle, ceux

qui tomboient le matin n'en ſoupoient que mieux le ſoir, & mieux encore le lendemain. Les Phyſiciens qui fourmilloient à cette époque, expliquoient ce phénomene en diſant : que les hommes, par trait de temps, étoient devenus beaucoup plus légers en France : à les entendre, un homme à la Cour ne peſoit gueres plus que de l'air renfermé dans une peau bien liſſée ; & ce qui confirmoit leur conjecture, c'eſt que pluſieurs de ceux qui tomboient de ces côtés-là, bondiſſoient encore ſur la place même comme des ballons.

Enfin, ſi j'étois homme à cajoler la petite malice du cœur humain, je terminerois ma digreſſion par une converſation que l'ignorant eut avec le Magiſtrat au retour de ſon voyage en l'air ; ils ſe rencontrerent peu de temps après dans un ſoupér, ſe reconnurent, ſourirent & s'approcherent. Le ſujet de cette converſation fut curieux & la matiere abondante, car elle roula ſur les ſots & les fripons des deux grands élémens ; le déchu qui avoit lui ſeul plus vu de ces gens là que tous les hommes de l'Europe enſemble, ſans s'expliquer jamais d'une maniere bien poſitive, laiſſa pourtant deviner à l'ignorant une grande

vérité dont il se doutoit déja ; c'est que le cœur humain est toujours le même tant sur mer que sur terre, & qu'après tout Horace a raison quand il dit : *Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt*, mais le ciel me préserve d'en révéler davantage ; celui qui a dit : *sur les Dieux & sur les Rois silence*, n'a pas si bien rencontré, à mon avis, que s'il eût dit, *silence sur les sots & les fripons* : en effet, Dieu pardonne ce qu'on dit, & les Rois l'ignorent ; au lieu que messieurs les sots vous chicanent pour les choses même que vous n'avez pas voulu dire, & nos seigneurs les fripons vous nuisent à raison de celles que vous auriez pu dire. Je me tairai donc, & de toute cette conversation je n'en dirai que la fin.

Convenez, dit l'ignorant au Magistrat, maintenant que vous êtes sans intérêt à la chose, que pour le bonheur de la vie un galant homme peut à toute force se passer d'une fille de joie, laquelle est souvent une fille bien triste, & je conviendrai moi qu'il ne sauroit au contraire se passer d'une femme douce, aimable & gaie, dût-elle être vertueuse. — Vertueuse est bien fort, répondit le Magis-

crat, cependant je vous l'accorde. — Convenez, de plus, poursuivit l'ignorant, qu'un bon souper tel que celui-ci, dans un joli sallon, en bonne compagnie, est infiniment préférable à toute espece de voyage en l'air, tel que celui que vous avez fait. — Passe encore, mais parlons bas. — Pourquoi? songeriez-vous à quelque nouveau voyage? — Point du tout, mais on me paye mon repos à peu près comme si je voyageois toujours, & cette honnêteté mérite bien quelque discrétion. — Qu'appellez-vous honnêteté, c'est un droit, & ces pensions de repos sont maintenant au rang des loix fondamentales: d'ailleurs le Ministre d'aujourd'hui, pouvant & devant être un jour le Ministre d'hier, son intérêt n'est-il pas le vôtre? — Au fond vous avez raison, mais la discrétion est chez moi une vertu d'habitude; songez en effet que toutes les places que j'ai occupées étoient sous la consécration d'*Harpocrate*. — Qu'est-ce que cet *Harpocrate*, demanda l'ignorant? — C'est le Dieu du silence & du secret. — Oh bien j'ai l'honneur de vous avertir que votre Dieu n'est point du tout le mien. Vous autres gens en place, qui savez tout, il est bon

bon peut-être que vous ne difiez rien ; mais moi qui ne ſuis rien & ne ſais rien, il eſt juſte que par dédommagement je puiſſe dire tout ce que j'apprends ; auſſi raconterai-je notre converſation à qui voudra l'entendre. — Mais il me ſemble que je ne vous ai rien dit. — Nous ſommes loin de compte, car je prétends que vous m'avez dit tout ce que vous avez refuſé de me dire.

Effectivement l'ignorant me raconta cette converſation, c'eſt-à-dire, les queſtions d'un côté, & les *non réponſes* du Magiſtrat de l'autre ; & je trouvai les queſtions fort piquantes & les *non réponſes fort inſtructives.*

Il me ſembla que ces *non réponſes* pouvoient ſe calculer en bonne politique, comme on calcule en Géométrie les quantités négatives ; qu'il étoit très-vrai dans les deux ſciences que *moins* par *moins* valent *plus*, & que deux négatives de politique multipliées l'une par l'autre, valent une bonne affirmative : quoi qu'il en ſoit, ces vérités délicates ſont chez moi comme dans leurs puits ; elles ſe noyeront plutôt que je les en tire.

TEXTE.

Je conclus que tout ce fatras de pouvoirs intermédiaires, n'est qu'un verbiage d'auteur.

NOTE.

RIEN n'eſt plus doux en tout temps que de contredire un homme très-célebre, rien n'eſt plus commode quand il eſt mort. On y trouve honneur & ſûreté. Je ne pouſſerai pas plus loin mes réflexions là-deſſus; je raconterai ſeulement, à propos ou non, qu'un jour un apothicaire diſoit fiérement : *Oui, Meſſieurs, c'eſt moi, moi-même qui purge M. de Voltaire.* Voyons donc à nous procurer l'honneur de purger Monteſquieu. J'avoue que l'idée des *pouvoirs intermédiaires, ſubordonnés & dépendans*, établis comme un caractere diſtinctif de la Monarchie, m'a toujours paru une idée *peccante* dont il falloit purger ſon livre.

D'abord je confeſſe que je ne ſens pas aſſez la différence entre ces mots *ſubordonnés*

& dépendans. S'il ne s'agiſſoit ici que d'une idée ordinaire, & qui ſuit dans un ouvrage le mouvement des autres idées, remarquer dans ſon expreſſion un terme ſuperflu, ſeroit une chicane de Grammairien ; mais quand il s'agit d'une *idée principe*, d'une idée qui doit imprimer ſon mouvement à pluſieurs autres idées, un mot inutile eſt un grand défaut. Quand même on allégueroit entre ceux-ci une différence réelle, elle ſeroit ſubtile, & la ſubtilité dans un ouvrage de légiſlation eſt un plus grand défaut que le menſonge même : avec du bon ſens & de l'attention, on peut démêler ce qui eſt faux ; mais on a beſoin de ſagacité pour démêler ce qui eſt ſubtil.

Quoi qu'il en ſoit, ces pouvoirs *intermédiaires & ſubordonnés* ſont dans la nature de la république autant & plus que dans celle de la monarchie ; car le *peuple Roi* eſt bien moins capable de faire tout directement par lui-même, qu'un *homme Roi* : auſſi nul gouvernement ne ſubſiſte ſans cette économie de *pouvoirs intermédiaires*. L'exécution des loix militaires, des loix civiles, des loix fiſcales, des loix religieuſes ne ſauroit s'en

paſſer : je pourrois facilement prouver ceci par des exemples tirés de nos républiques modernes, mais j'aime mieux les prendre dans la république Romaine pour deux raiſons : la premiere, que la citation me fera plus d'honneur ; la ſeconde, qu'elle ſera moins expoſée à la contradiction.

A Rome donc toute la machine du Gouvernement étoit compoſée de pouvoirs intermédiaires & ſubordonnés : les deux extrêmes de la République Romaine étoient d'un côté le peuple en corps aſſemblé par tribus ou par centuries ; mais qui des deux manieres étoit toujours le Monarque, *le peuple Roi*, *populus Rex :* de l'autre étoient les citoyens ſéparés & pour lors ſujets : entre ces deux points étoient placés des pouvoirs vraiment intermédiaires & ſubordonnés. Le Sénat & les Conſuls n'avoient qu'un pouvoir *intermédiaire & ſubordonné* au peuple dans tout ce qui concernoit les loix politiques. Les Prêteurs n'avoient qu'un pouvoir intermédiaire & ſubordonné dans tout ce qui concernoit les loix civiles & criminelles : il en étoit ainſi des Ediles pour certaines loix de police, des Queſteurs à l'égard des loix fiſcales ; en un

mot les pouvoirs intermédiaires dérivent de ce principe commun à tous les Gouvernemens, que le Souverain, ſoit un peuple, ſoit un Sénat, ſoit un homme ne pouvant jamais, & ne devant pas toujours tout faire par lui-même, doit établir entre lui & ſes ſujets des Magiſtrats intermédiaires & dépendans.

Ceci ne vaudroit peut-être pas la peine d'être remarqué, ſi l'on n'avoit fort abuſé dans ces derniers temps de ce prétendu principe de Monteſquieu. Notre Gouvernement donna, il y a quelques années, une rude atteinte à des Corps qui exercent la plus grande portion de ces pouvoirs intermédiaires; de tous côtés on cria à la ſubverſion de la Monarchie; & le princpe de Monteſquieu fut ſouvent rappellé. Je ne dis pas aſſurément qu'en cette occaſion le Gouvernement fît bien; mais j'oſe croire qu'il n'avoit pas tout le tort qu'alors on lui imputoit : les fondemens de la Monarchie ſont autre part que dans ces Corps; & ceux qui diſoient aux Parlemens ne ceſſez pas de demander les états généraux, & ceſſez de vous demander vous-

mêmes, rencontroient ce ſemble beaucoup mieux.

Certain Européen ſe trouvant chez des Sauvages nus comme la main, leur perſuada, dit-on, que ſon habit, qu'il vouloit faire reſpecter, étoit ſa peau même ; un jour que cet habit ſe déchira, ces Sauvages crurent tous que l'Européen étoit dangereuſement bleſſé ; & ſes bons amis s'inquiétoient & craignoient qu'il n'en mourût : il en fut quitte pour quelques points d'aiguille : vrai ou faux, ce petit conte a bien ſon application. Un de nos proverbes auſſi, dans ſa naïve ſimplicité, qu'il ne faut pas confondre la chemiſe & la peau : je ſais des Corps politiques & des Etats entiers qui, pour garder leur chemiſe, ſe ſont laiſſé écorcher la peau.

TEXTE.

Les vices des grands Seigneurs, en les confondant avec les derniers plébéiens, ramenoient ſans ceſſe cette idée ſi douce d'égalité, ſeule baſe de toute vraie Politique.

NOTE.

LES grands Seigneurs de ces temps-là donnoient fréquemment à la nation un ſpectacle d'un genre aſſez neuf & qui l'amuſoit beaucoup ; c'étoit une eſpece de combat qui, parmi pluſieurs différences, avoit quelques reſſemblances avec nos anciens tournois ou nos combats à la barriere.

Au lieu d'une raſe campagne, ou d'une place publique, on choiſiſſoit une ſalle fort vaſte, mais bien cloſe & bien couverte, & garnie au fond d'une eſpece d'amphithéatre pour les Juges du combat ; ces Juges n'étoient point comme autrefois des Rois, des Reines, des Princes, des Princeſſes, & de toutes les plus belles Dames de la Cour dans leur plus brillante parure ; ces Juges

étoient une aſſemblée de perſonnes, dont on ne pouvoit dire poſitivement ſi elles étoient hommes ou femmes : cependant leur viſage & leur vêtement ſembloit tenir plus de la femme que de l'homme. Loin d'être vêtus comme les hommes de leur temps, dont les habits étroits pouvoient ſe comparer à ces étuis où l'on engaîne de petits flacons remplis d'eau ſpiritueuſe, ces Juges affectoient au contraire de porter une robe plus ample, plus longue & plus traînante que la robe d'une femme : leur tête étoit chargée de boucles de cheveux, & ſur-tout d'un ornement élevé en pyramide, ſurmonté de je ne ſais quoi flottant en l'air, c'étoit à-peu-près la coëffure des femmes de leur temps : quant au viſage de ces Juges dans l'éloignement, on n'y diſcernoit aucune trace de barbe ; & pluſieurs même avoient le menton ſi fleuri, l'air ſi vif & ſi badin, que les meilleurs obſervateurs gageoient hautement que c'étoient de jeunes femmes.

Au bas de l'amphithéatre on voyoit répandues d'autres perſonnes, vêtues de la même maniere ; mais leur robe étoit de la couleur la plus ſombre, au lieu que celle

des perſonnages de l'amphithéatre étoit d'une couleur éclatante : ceux-ci d'ailleurs étoient aſſis, & ceux-là reſtoient debout. L'arene des combattans étoit entre ces Juges & la foule du peuple qui venoit inonder la ſalle du combat & ſon portique.

Dans les anciens tournois, les champions étoient appellés au combat par le ſon des trompettes & des clairons ; mais dans celui-ci c'étoient des hommes vêtus d'une longue jaquette noire, qui ſe mettant à la bouche un cornet d'un papier unique en ſon eſpece, ſonnoient la charge d'une maniere plus terrible que cent trompettes : auſſi ce papier, inſtrument de combat, étoit-il fabriqué ſur une méthode dont le Gouvernement ſeul avoit le ſecret : par un art merveilleux & juſqu'alors inconnu, on étoit parvenu à lui faire rendre un ſon plus éclatant que celui de l'airain, & plus terrible que celui du canon. On m'a raconté que l'Angleterre ayant éventé le ſecret de ce papier belligérant, l'avoit ſi ſupérieurement imité, qu'un jour dans un eſſai qui s'en fit publiquement à Londres, le ſon épouvantable qu'un de ces cornets rendit dans la Salle

de Weſtminſter, renverſa un Gouverneur Anglois & des Bataillons entiers de ſoldats juſques dans l'Amérique; ſi ce fait eſt vrai, ce fut bien pis que le* fameux cornet de l'Arioſte, lequel n'épouvantoit qu'à quelques toiſes.

Je ne garantis ni le cornet d'airain de l'Arioſte, ni le cornet de papier de Weſtminſter; mais ce qu'il y a de très-certain, c'eſt qu'au bruit de ce papier en France les combattans paroiſſoient dans l'arene : alors on voyoit d'un côté un des plus grands Seigneurs du Royaume & de l'autre........ Ici la différence étoit grande avec les anciens combats. Un Chevalier du temps paſſé ſe feroit cru déshonoré de ſe battre contre un *vilain*; ſe battre contre une femme eût été une indignité ſans exemple; dans les combats dont je parle, cet ordre ancien étoit abſolument renverſé; un grand Seigneur ſe battoit fort bien contre une femme, & contre les *vilains*, les plus vilains du Royaume; ces diſparates même faiſoient une grande partie de l'agrément du combat: voici une autre différence non moins ſinguliere; au lieu d'être montés ſur un grand

cheval de bataille bardé de fer & ſurmonté de panaches, les combattans ſe juchoient ſur les épaules d'un homme couvert d'une longue tunique noire ; cet homme, qui pour l'ordinaire étoit agile & robuſte, ſembloit, en les portant, ſentir la légéreté de ſon fardeau, & s'en jouer.

Ce n'eſt pas tout : à la place de lance les champions tenoient dans la main droite une plume d'une longueur démeſurée & d'une pointe effrayante ; & dans la gauche, en guiſe de bouclier, une bouteille d'encre : ſur leur tête des liaſſes de papier noirci étoient façonnées en caſque : ce caſque ſingulier étoit ouvert, & ce qui réjouiſſoit ſur-tout les ſpectateurs, c'eſt qu'à la place de l'ancienne viſiere, chaque champion s'ajuſtoit ſur le nez une large paire de beſicles, formées par deux excellens verres de microſcope, leſquels groſſiſſoient à leurs yeux, juſqu'au prodige, les plus petits objets. Des hommes qui avoient eſſayé ces beſicles, prétendoient qu'un ciron y paroiſſoit un éléphant.

Ainſi armés, ils s'avancoient, couroient, ſe ruoient l'un ſur l'autre, rien n'égaloit

ſeur acharnement & leur fureur : à chaque coup de plume, ils ſe perçoient de part en part, & ne paroiſſoient pas même le ſentir : on les voyoit s'arracher les papiers qui défendoient leur tête & ſe caſſer leur bouteille ſur le crâne ; l'encre ruiſſeloit de tous côtés; les papiers en lambeaux montroient à nud les combattans ; la terre étoit jonchée de tronçons de plume ; à chaque inſtant des écuyers, toujours en robe noire, leur fourniſſoient nouvelles plumes, nouveaux papiers, nouvelles bouteilles : enfin, lorſque tous deux étoient à-peu-près noirs, déchirés & méconnoiſſables des pieds à la tête, les Juges du combat ſe levoient, & pour l'ordinaire, ils adjugeoient la victoire à celui qui avoit le plus caſſé de bouteilles, briſé de plumes & déchiré de papiers.

Mais ce qui acheve de rendre la nature de ces Juges tout à fait inexplicable, c'eſt que par leur ordre, & par les loix même de ces combats, (car ils avoient leurs loix) tout ces débris de papier, de plumes, de bouteilles d'encre, ſoigneuſement recueillis, étoient portés chez ces Juges : & là, par des fourneaux & de vaſes chimiques, con-

nus d'eux ſeuls en Europe, ils ſavoient en extraire un aliment de très-haut goût dont ils ſe nourriſſoient.

Mais pendant ce combat, qui pourroit exprimer les tranſes, les vœux, les cris, l'anxiété des parens & des amis des combattans ? Au ſortir de ce ſingulier duel, tout Paris diſputoit huit jours, & après Paris les Provinces diſputoient un mois ſur les nuances de noir que chaque champion en avoit rapportés. Deux hommes ſeuls dans le Royaume oſoient ſoutenir que ces champions étoient ſortis blancs comme neige; & ces deux hommes étoient préciſément ceux qui les avoient portés ſur leurs épaules: mais comme c'étoient preſque toujours gens de beaucoup d'eſprit, ils avoient la mauvaiſe habitude de ſourire finement en diſant certaines choſes; & quand ils diſoient, par exemple, le champion que je portois n'avoit pas une tache, il eſt ſorti du combat net comme un denier, ils avoient beau ſe contraindre, toujours quelque pli laiſſoit échapper le ſourire; & chacun répondoit tout bas: *écrivez qu'il a ri.* Ce trait paſſant de bouche en bouche, d'un bout du Royaume

à l'autre , vous n'euſſiez entendu que ces mots : *Ecrivez qu'il a ri.* — Le reſte de l'Europe rioit auſſi beaucoup de tout cela.

O heureuſe & trois fois heureuſe la nation dont toute l'hiſtoire ſeroit ceci. *Cette nation rioit & faiſoit rire* , malheureuſe au contraire , & cent fois malheureuſe celle dont l'hiſtoire ſe réduiroit à ces paroles : *Ce peuple n'a jamais ri ni fait rire* : je n'en dis pas davantage, c'eſt au lecteur impartial à décider ſérieuſement quelle nation dans l'Europe peut ſe vanter d'avoir eu les rieurs de ſon côté.

TEXTE.

Notre Magiſtrature faiſoit alors des miracles.

NOTE.

ON croira peut-être que ce mot miracle eſt employé par métaphore : point du tout, c'eſt le mot propre & je le prouve.

La Magiſtrature de ce temps, de douze corps diſtincts, & ſéparés à cinquante, à cent, & même deux cents lieues les uns des autres, fit un ſeul & unique corps : prodige infiniment ſupérieur à celui du mois de Mai 1648.

La Magiſtrature faiſoit alors la loi, préciſément en refuſant de la faire.

Elle n'opéroit jamais mieux le bien public qu'en ceſſant le bien de tous les particuliers.

Quand elle vouloit s'aſſeoir mieux & réſider plus ſolidement, les Magiſtrats n'avoient qu'à prendre des bottes fortes & faire venir des chevaux de poſte.

La Magiſtrature dont je parle, fit entrer au vu & au ſu de l'Europe entiere, dans l'oreille d'un ſeul Roi, plus de remontrances que dans les oreilles de tous les Rois ſes prédéceſſeurs enſemble, & l'on vit le prodige du *contenu* plus grand que le *contenant.*

Le prophete Elie fit deſcendre une fois le feu du Ciel ſur un Autel, & la Magiſtrature fit deſcendre, toutes les fois qu'il lui plût, Dieu lui-même ſur le lit d'un Janſéniſte.

La Juſtice dans ſes mains devint une choſe ſi merveilleuſe, qu'on vit les hommes les plus opulens ſe ruiner pour l'obtenir. On vit même de pauvres laboureurs quitter leur chaumiere, accourir de cent lieues, arriver à la porte du temple de la Juſtice, la regarder un moment, & mourir de joie, de fatigue & de faim.

L'Europe entiere regarda comme un prodige d'humanité, l'Arrêt de la Magiſtrature contre un méchant vieillard de la Langue-d'Oc.

L'Arrêt contre un Général, originaire du pays d'Hybernie, fut regardé comme un prodige de ſcience militaire; & ſon exécution majeſtueuſe

majeſtueuſe comme un prodige de diſcrétion & de prudence.

Un prodige de prévoyance fut ſon Arrêt contre un citoyen d'Amiens, roué enfant, pour avoir mal parlé, de peur qu'il ne pouſsât les choſes juſques à mal faire quand il ſeroit homme.

Ne paſſons pas ſous ſilence une invention non moins miraculeuſe de la Magiſtrature, c'étoit celle d'éterniſer les livres & les penſées; invention ſupérieure en tout à celle de l'Imprimerie même, & par le fond & par la forme. Un livre contenoit-il quelque vérité précieuſe? craignoit-on que les vers ne détruiſiſſent cette vérité en rongeant le livre? auſſi-tôt les Magiſtrats s'aſſembloient en grande cérémonie, ils écrivoient ſur une feuille de papier magique une conjuration en forme de réquiſitoire aux puiſſances céleſtes, puis enveloppant le livre de la feuille & de la conjuration, ils faiſoient jetter le tout, par un de leurs ſuppôts, dans un feu vif & clair; choſe que nos peres n'avoient jamais pu voir dans toutes leurs épreuves juridiques par le feu, la feuille de réquiſitoire ſeule périſſoit, & le livre conſervé par elle ſortoit

de ce brasier, sain, entier, resplendissant de lumieres incorruptibles & presque éternel: c'étoit alors à qui le verroit, le liroit, le croiroit.

Enfin, je terminerai cette importante note par le récit un peu plus détaillé, d'un prodige qui passe à mon gré tous les autres prodiges. Je veux parler du miracle du *Pot*, ou, si l'on veut un terme plus noble, du vase magique : je le donne en cent au Sr. le *Dru*, surnommé *Comus* : il faut expliquer ceci.

Quelques hommes un peu durs à la persuasion ont nié, malgré Moliere, que les gens de qualité sussent tout sans avoir rien appris ; mais je leur défie de disputer ce merveilleux avantage aux Magistrats du temps dont je parle : on voyoit en effet de jeunes Magistrats, mal purgés encore du mauvais lait de leur nourrice, savoir tout excepté ce qu'ils avoient appris : (1) tel qui s'étoit couché la veille enfant & ignorant, s'endormoit le lendemain sage, savant, profond, maître de la fortune & de vie des hommes,

---

(1) J'entends par là, le Latin, & les Instituts.

plus qu'homme enfin. A quoi tenoit ce miraculeux effet ? Je vous le confierai, lecteur, mais ne me décélez pas.

Au fond du Temple de la Juſtice, étoit conſervé avec un ſoin religieux un vaſe magique, dont je ne puis comparer la forme qu'à celle d'un pot renverſé, avec quatre anſes pour le ſaiſir : dans ce vaſe même, au milieu d'une aſſemblée générale, on inſéroit la tête du jeune candidat, & pour l'ordinaire, après deux heures d'infuſion ou plutôt d'ébullition, cette tête, par un prodige inoui, ſe trouvoit pénétrée, juſques dans les derniers replis de ſon cerveau, de tout ce qui étoit le plus inacceſſible aux autres têtes qui n'avoient point de pot magique où ſe fourrer.

Oui, lecteur, vous pouvez m'en croire, à l'inſtant même, l'Hiſtoire de France, par exemple, s'ouvroit aux yeux du candidat comme une boîte fermée pour tous les autres, & il y voyoit intuitivement un droit public.

La métaphyſique des Etats, ou autrement la *politique* ſe nichoit toute entiere ſans confuſion, comme ſans fraction, dans cette

tête infusée ; politique des Etats entre eux, politique intérieure & économique, politique de la Police, politique *haute*, *moyenne & basse*, santé du corps politique, maladies du corps politique, régime & remedes du corps politique, rien de ces grandes connoissances ne leur étoit désormais étranger : aussi avoient-ils seuls le privilege d'en parler entr'eux sans interruption, & d'en écrire pour les Rois sans censure. Même l'un d'eux, joignant la pratique au précepte, gouverna la France, & jamais la France ne se porta si bien, à quelques légeres convulsions près dans les parties de l'*Armorique*.

Au reste, j'avertis spécialement le lecteur, de ne point confondre le vase magique du Temple de la Justice, avec un autre pot à quatre anses, où l'on faisoit dans le même temps infuser aussi quelques têtes sur une montagne qui s'éleve au sein de Paris : les habitans de cette montagne sont plus étrangers au reste des Parisiens que les Anglois aux François, même en temps de guerre ; manieres, langage, vêtement, tout differe ; mais la vertu de leur pot magique differe encore davantage. On remarquoit depuis

long-temps que l'influence du pot de la montagne s'affoibliſſoit à meſure que celle du *pot* de la Magiſtrature acquéroit plus d'énergie : on ne ſait par quel rapport ſecret l'un ne pouvoit rien quand l'autre pouvoit tout.

Il y avoit encore en France d'autres taliſmans attachés à des pots ; mais tous alors cédoient au taliſman de la Magiſtrature : on en vit une preuve qui étonna bien l'Europe ; ce fut ſans doute le plus mémorable prodige dont la Magiſtrature puiſſe jamais ſe vanter. Le plus terrible de ces taliſmans fut jadis appliqué, par un magicien Eſpagnol, au fond d'un pot à trois anſes : ce vaſe miraculeux donna long-temps à ceux qui ſe l'enfonçoient ſur la tête juſques aux yeux un pouvoir ſurhumain : comme *Joſué*, ils arrêtoient le Soleil dans ſa courſe : comme *Canidie*, ils faiſoient deſcendre la Lune le ſoir pour danſer ſur l'herbe fraîche : c'étoit pour eux un jeu de faire pâlir les Rois ſur leur trône. A leur voix, à leur geſte, on voyoit ces Rois en deſcendre, ſe proſterner à genoux comme des enfans timides, confeſſer leurs fautes, attendant

avec avec frayeur leur pardon de la bouche de ces nouveaux maîtres. . . . Eh bien ! ce qu'on n'auroit jamais osé même imaginer, ce talisman si célebre, si redouté, on le vit se briser en mille pieces au premier choc du pot magique de la Magistrature ; ce fut véritablement le combat du pot de fer contre le pot de terre. Avec un secret pareil il ne faut plus s'étonner des miracles que fit alors la Magistrature, mais de ceux qu'elle ne fit pas.

Je n'en dirai pas davantage, mais je confie au lecteur (toujours sous le secret) que j'ai dans mon porte-feuille, une histoire *philosophique* & *politique* de tous ces pots en tête, ou de ces têtes en pot. L'ouvrage, sur ma parole, sera curieux autant qu'utile ; c'est-là que je me flatte de démontrer, non par raisons, mais par anecdotes, ce qui est bien plus fort, que tous ces vases ou pots magiques viennent s'emboîter & comme se perdre dans un autre pot en tête, le plus puissant de tous. Lecteur ! vous voilà déja curieux de le connoître ; & j'entends que vous me demandez d'avance le nom de ce vase merveilleux. En vérité j'ai presque honte de

prononcer celui que le ſot vulgaire lui a donné : ne ſauriez-vous le deviner, pour m'obliger ? ... Vous ne voulez pas : vous êtes pareſſeux ; en votre qualité de lecteur, vous prétendez ſans doute que je dois, moi, en ma qualité d'auteur, vous mettre tout ſous les yeux & dans les mains... Eh bien, j'obéis, puiſque je vous ai fait mon maître : apprenez donc que ce premier des pots en tête, cette eſpece de caſque devant lequel toute valeur fléchit, toute fierté s'humilie, toute puiſſance s'abaiſſe, toute force s'affoiblit ; ce caſque qui fut comme un joug pour la tête d'Alexandre même & de Céſar. Eh bien, lecteur ! c'eſt, ne vous en déplaiſe, *un bonnet de nuit.*

Oui, lecteur, un bonnet de nuit : ne vous récriez pas ; attendez mon livre, liſez le bien, & vous conviendrez avec étonnement des rapports géométriques, phyſiques, politiques & moraux du bonnet de nuit avec tous les autres bonnets, & par cette entremiſe avec toutes les têtes ; car les têtes valent bien plus par leur bonnet, que les bonnets ne valent par les têtes.

Si par haſard, lecteur, vous êtes géometre

(ce qu'à Dieu ne plaiſe) vous découvrirez peut-être dans ces rapports du Bonnet de nuit avec les bonnets quarrés, triangulaires, ronds, &c. le germe d'une géométrie nouvelle & tranſcendante ; vous verrez naître des différentes courbures de ces bonnets des problêmes incomparablement plus curieux, & plus utiles que ceux de la *ſpirale*, de la *cicloïde*, des *trajectoires*, &c. qui ſait même ſi dans la courbe du bonnet de nuit vous ne trouveriez pas la vraie ſolution du fameux problême *de la plus vîte deſcente.*

Que ſi vous êtes phyſicien, vous appercevrez dans le bonnet de nuit le premier des magnétiſmes.

Si vous êtes politique, vous y verrez le moule des états : êtes-vous philoſophe, vous y obſerverez le moule ſecret du cœur humain, celui où les hommes viennent prendre leur *maîtreſſe forme*, comme dit Montagne.

Vous m'interrompez, impatient lecteur, pour me demander quel rapport peut avoir un bonnet de nuit avec la Baſtille, qui eſt mon premier ſujet. Ah ! croyez-moi, le rapport ſouvent le plus intime. Les bonnets quarrés, les bonnets triangulaires, les bonnets

nets ronds ou pointus, les bonnets fendus, enfin les bonnets à trois étages ont eu de très-grands rapports avec toutes les Baſtilles de l'Univers; mais ces rapports ſe ſont altérés par le temps, au lieu que l'influence du bonnet de nuit ne changera jamais. Mais, patience, attendez mon livre : il eſt ſous preſſe.

Graçes au Ciel j'ai fini cette note, & je l'ai relue avec complaiſance. En vérité, ſi le lecteur m'accuſe de méthode, je ne ſais plus qu'y faire.

TEXTE.

Comment concilier l'honneur avec les banqueroutes devenues méthode de commerce & principe de richeſſes.

NOTE.

Sur les banqueroutes.

JE définis une banqueroute, *une méthode inventée par les débiteurs pour forcer un créancier à leur céder une partie de ſon bien, par la crainte de perdre le tout avec les gens d'affaires.*

Or, d'après cette définition, je raiſonne & je dis : cette méthode n'eſt point un privilege excluſif pour tel homme, telle compagnie, ni même pour tel Gouvernement ; par le temps qui court, Roi, Prince, Duc & Pair, Banquier, Négociant, porte-balle, fait banqueroute qui veut ou qui peut, & tel qui l'eſſuie aujourd'hui, la fera demain lui-même. Sous ce point de vue, les banqueroutes doivent être regardées comme un nou-

quarrés, les bonnets triangulaires, les bon-
nets

vel inſtrument de la circulation des richeſſes; la fortune de l'état doit être proportionnée à l'étendue & à la rapidité de cette circulation : elle peut être telle, que tous paroiſſant perdre, tous y gagnent réellement : paradoxe dont la preuve ſeroit aſſez facile, mais elle nous meneroit trop loin. Enfin, ſous un autre point de vue, on peut conſidérer les banqueroutes comme un excellent préſervatif contre les rapines des gens de Juſtice ou d'injuſtice.

Pour vous convaincre de ces deux vérités; bien mieux que par de longs raiſonnemens, tâchez de ſouper chez un grand Seigneur, un riche Banquier, un célebre Négociant huit jours après ſa banqueroute : placez-vous à ſes côtés, & ſaiſiſſez ce moment où quelques verres de vin de Champagne écartent ſes levres en dilatant le cœur, dites-lui : " Vous venez de nous donner un excellent ,, ſouper : j'ai vu autour de votre table beau- ,, coup de domeſtiques : votre maiſon eſt ,, ſuperbe : vous me paroiſſez gai, content, ,, dans l'opulence; pourquoi, je vous prie, ,, avez-vous fait banqueroute? ,, Si la vertu de la *dive bouteille*, comme dit Rabelais, opere un peu, il vous répondra à l'oreille :

" Que voulez-vous, toutes les opérations
,, commençoient à languir ; j'empruntois dif-
,, ficilement ; rien n'alloit ; il falloit une ré-
,, volution, une secousse, un tour de clef
,, pour remonter la machine de ma fortune ;
,, en un mot, une banqueroute : vous me
,, trouvez l'air gai & content, c'est que je
,, le suis ; un lendemain de banqueroute,
,, voyez-vous, est un vrai lendemain de
,, médecine ; plus d'embarras, de nausées,
,, d'engorgemens, l'appétit renaît, la santé
,, & la force se réveillent jusques à nouvel
,, ordre ,, ... A merveilles.

Delà, faites en sorte d'avoir accès dans la maison du principal créancier de cette banqueroute ; la chose sera moins aisée, je vous en avertis ; la porte est fermée, déjà la moitié des domestiques est renvoyée ; leurs gages mal payés ; le foyer de la cuisine est froid ; la maîtresse de la maison est sans parure ; le maître a l'air inquiet, agité, d'un homme qui cherche inutilement ce qu'il perdu : ajustez, en l'abordant, votre contenance, baissez la voix, & essayez de lui dire : " D'où vient, Monsieur, n'avez-vous
,, pas fait pendre ce mal honnête-homme

„ qui vous enleve la moitié de votre
„ bien ?

„ Eh ! morbleu, Monſieur, que venez-
„ vous me conter ; j'en ſuis quitte pour la
„ moitié, & les Procureurs & conſorts
„ m'auroient demandé le tout pour payer
„ la potence, le bourreau & eux : mais
„ patience, pleurera bien qui pleurera le
„ dernier ; j'ai auſſi des créanciers, par la
„ grace de Dieu, & je m'entens... Ainſi
répondra le créancier après le débiteur :
& voilà des deux parts l'eſprit des banque-
routes.

Mais ne ſauroit-on remédier à ces horri-
bles abus ?

Le remede eſt fort ſimple, en ſuppoſant
toutefois que ceci ſoit un mal, choſe dont je
ſuis fort loin de convenir.

Quel eſt donc votre remede ſimple ?

Une bagatelle ; d'autres loix & d'autres
mœurs.

C'eſt à-peu-près ainſi qui je converſois
un jour avec un Seigneur *Argentier*, ex-
preſſion qui nous manque, & que j'emploie
hardiment en attendant ratification, pour
l'oppoſer à celle de Seigneur *Foncier*, ou

terrien : cet homme étoit foit riche ; mais toute sa fortune consistoit en argent comptant : il n'en savoit que faire ; sans cesse il y rêvoit, & ne pouvoit se décider ; les banqueroutes avoient rempli son ame de terreur, & ce mot seul le faisoit presque tomber en convulsion. Naturellement timide & irrésolu, il sembloit encore qu'un démon se plût à déconcerter par les rêves de la nuit tous les projets de la journée : son esprit étoit la toile de Pénélope, ce qu'il avoit tissu le matin, il le détissoit le soir : les rêves de ce Seigneur d'argent, étoient trop singuliers pour que je ne les raconte pas ; ceux que Don Quichote fit dans la caverne de *Montesinos* ne sont rien auprès : je serai bien aise d'en proposer l'interprétation à la sagacité de mes lecteurs. Le Mercure ne propose-t-il pas aux siens tous les mois des énigmes à deviner ? Apparemment cela plaît, puisque cela dure : & puis, voici l'hiver ; le feu rassemble ; les soirées sont longues ; qu'a-t-on de mieux à faire qu'à raconter ses rêves & écouter ceux des autres.

Voici donc les songes de cet homme, à qui la crainte des banqueroutes causoit la

fievre, & troubloit la tête. Un jour qu'il s'étoit plus fatigué qu'à l'ordinaire de ces pénibles idées, il assista à l'une des plus belles cérémonies de notre religion. " Quelle
,, pompe ! quelle magnificence ! se dit-il à
,, lui-même en sortant, ceci m'éclaire, &
,, je confierai mon argent à l'Eglise : Dieu
,, même n'a-t-il pas dit : *Tu es Pierre,*
,, *& sur cette pierre j'édifierai mon Eglise ?*
,, Quelle main mortelle pourroit ébranler
,, un tel édifice ; & d'ailleurs par quelle
,, sage politique les Ministres de cette
,, Eglise n'ont-ils pas encore affermi ces
,, fondemens sacrés ? Les finances sont l'ame
,, universelle de tous les corps, grands &
,, petits : quel systême de finance sur la
,, terre entiere pourroit-on opposer à celui
,, des gens d'Eglise : il y a trois défilés
,, par lesquels il faut que tous les êtres pas-
,, sent, la naissance, la vie & la mort :
,, c'est à ces passages que ces hommes sages
,, se sont heureusement postés : les hommes
,, passent-ils du néant à l'être ? impôt sur la
,, naissance : les hommes prolongent-ils leur
,, durée par le secours des fruits de la terre ?
,, impôt du dixieme net sur tous les fruits de

„ la terre : enfin, les hommes repaſſent-ils
„ de l'être au néant ? (1) impôt ſur la mort.
„ Cela eſt ſimple, net, auſſi invariable qu'i-
„ népuiſable ; prêtons donc mon argent à
„ l'Egliſe. „

Le reſte du jour mon homme ſe berça dans cette idée, & s'endormit en diſant : " demain je porterai mon argent à l'Egliſe ; „ mais à peine il avoit perdu ſes ſens, que le rêve le plus étonnant s'empara de lui, & l'obſéda juſqu'au reveil : il rêva qu'il avoit dépoſé, avec une confiance reſpectueuſe, ſa fortune toute entiere dans le ſanctuaire d'une grande baſilique, où quarante perſonnes, en longue tunique blanche, ſembloient veiller nuit & jour à ſa garde : il ſe complaiſoit dans ſa prudence, lorſque tout à coup un orage ſe fit entendre dans le lointain, du côté du nord ; il étoit accompagné de grands coups de tonnerre, précédés & ſuivis d'une

(1) Cet homme, qui auroit voulu rendre ſon argent éternel, croyoit à plus forte raiſon, que ſon ame étoit immortelle : par ce mot de *néant*, il n'entendoit que l'anéantiſſement de cette argile figurée, qui éleve ſi fiérement ſa tête à cinq pieds de terre, & marche ſi noblement dans la boue, en faiſant des enjambées d'environ 36 pouces.

lumiere aussi vive, mais plus durable que les éclairs : insensiblement cet orage se rapprocha & parvint enfin jusques à la grande basilique du dépôt ; alors du sein d'un nuage partit un trait de lumiere & de feu qui entr'ouvrit l'édifice, du faîte aux fondemens, & fondit dans son passage tout l'argent déposé dans le sanctuaire.

Le lendemain, l'*argentier* rêvant sur son rêve, se dit : " Je me trompois, & sans ,, doute Dieu ne veut pas que son Eglise ,, ait tant d'argent ; mais je ne m'éloignerai ,, pas beaucoup de mon dessein, car je le ,, prêterai à une grande maison de charité à ,, qui l'argent a manqué pour nourrir les in-,, digens & guérir les malades : cette maison ,, est solide comme la vertu, & je sens ,, quelque plaisir (en prenant mes sûretés ,, comme de raison) de m'associer à des actes ,, héroïques de bienfaisance. ,, Il tenoit ce propos à minuit, & il rêvoit avant une heure, qu'étant entré chargé de son argent dans un grand Hôpital, il étoit parvenu de salle en salle dans un vaste laboratoire de chymie : cent ouvriers y travailloient au milieu de mille instrumens ; il remit son argent dans les mains

de leur chef, & ſans délai il crut voir que de cet argent, fondu au creuſet, & amalgamé avec d'autres matieres, ces ouvriers tiroient avec dextérité des elixirs, des cordiaux, des juleps, des onguens, &c. Cet emploi contentoit ſon cœur, lorſqu'une douzaine d'hommes, les uns en manteau long, les autres en manteau court, mais tous d'un viſage grave & auſtere, entrerent dans ce laboratoire, en chaſſerent tous les ouvriers, & fermerent ſur eux la porte à double tour. Alors leur viſage ſe dérida, & tous en riant ſe mirent à faire un nouveau mêlange de toutes ces matieres; ils y jetterent un diſſolvant qui reſſembloit à de l'encre; & par une opération bien étonnante, parvinrent enfin à extraire l'or & l'argent de tous ces compoſés: cette opération fut auſſi prompte que le partage des métaux entre ces ſinguliers chymiſtes, qui jetterent le réſidu avec dédain. " Ceci ne ſignifie rien ,, de bon, dit le rêveur en s'éveillant, j'ai ,, bien peur que mon argent prêté pour ,, payer des remedes aux malades, n'achete ,, du vin de Champagne pour des hommes ,, qui ont trop de ſanté: gardons-nous-en ,, bien.....

Dans ce temps un grand Seigneur daignoit recevoir l'argent de ceux qui l'apportoient à ſon Notaire. Ce grand Seigneur (choſe alors fort rare) portoit un de ces noms qu'on trouve gravés ſur toutes les pierres des fondemens de la Monarchie : ſa fortune répondoit à ſon nom ; l'homme aux rêves crut n'avoir rien de mieux à faire que de mettre ſon argent ſous la double garde, pour ainſi dire, de la ſplendeur & de l'honneur : il courut chez le Notaire, & l'heure fut priſe pour le lendemain. Effectivement le ſommeilleur fut exact au rendez-vous, mais il y vint les mains vuides : " excuſez ma foibleſſe,
,, dit-il au Notaire, je crois aux rêves, & cette
,, nuit même, j'ai rêvé (vous m'en voyez
,, encore troublé) qu'ayant compté mon
,, argent ſur un ſuperbe manteau ducal, j'ai
,, vu ce manteau ſe replier tout-à-coup, &
,, s'élever ſi haut qu'il ne m'a plus été poſſible
,, de l'atteindre, ſinon de l'œil : je me flat-
,, tois dans ma peine que du moins il en
,, retomberoit ſur-moi quelques pieces par
,, quelque fente, mon eſpérance a été bien
,, trompée, car j'ai vu ce maudit manteau
,, s'ouvrir loin de moi, ſur l'opéra & quel-
,, ques maiſons attenantes, & mon argent y

,, retomber en pluie d'or : excuſez, vous
,, dis-je, je ne puis vaincre ma crédulité
,, pour les ſonges ; je garderai mon argent,
,, & ſi ſa deſtinée eſt de tomber ſur l'opéra,
,, j'aime mieux que ce ſoit de ma main
,, que d'un manteau ducal. "

Alors une grande ville maritime faiſoit un commerce immenſe ; & dans cette ville un négociant faiſoit lui ſeul autant de commerce que tous les autres : " je lui enverrai
,, mon argent, dit le rêveur, je ſais qu'il le
,, prendra : les mers ſont devenues de l'or
,, liquide, & je n'aurai rien à craindre. ,,

Un rêve ſembloit attendre ces dernieres paroles que mon homme avoit dit en ſe couchant, pour lui faire entendre une voix terrible qui, d'un bout de la terre, pendant que tout étoit en ſilence, cria ſoudain *diſpute en Amérique* : auſſi-tôt une autre voix plus terrible encore, s'éleva de l'autre bout de la terre, & répondit : *diſpute en Europe.* Alors il ſe fit derechef un vaſte ſilence, interrompu de temps en temps par le murmure ſourd & lointain d'un grand nombre d'hommes qui ſe querelloient. Mais quelque temps après la premiere voix ſe fit entendre de nou-

veau, & cria de ſon pôle; *guerre en Amérique.* Auſſi-tôt la ſeconde voix, avec un ſon horrible, inexprimable, répondit de l'autre pôle, *guerre en Europe*, *guerre par-tout* : à ces mots, comme à un ſignal, les cieux s'obſcurcirent, la terre trembla, les vents déchaînés & ſifflant tous à la fois avec furie des quatre points du globe, ſemblerent s'accorder à déchirer le ſein de l'Océan; & le foulant de ſa ſurface à ſa baſe, on eût dit qu'ils ſe faiſoient un jeu épouvantable de le faire ſoulever en montagnes mobiles, qui tour à tour s'écrouloient avec fracas, & renaiſſoient ſur leurs baſes.

Dans cette convulſion ſubite & générale du globe, tous les vaiſſeaux chaſſerent ſur leurs ancres, & parmi les cris, les hurlemens de ceux qui les montoient & de ceux qui les regardoient du rivage, les uns furent engloutis par ces montagnes d'eau, les autres cinglerent vers l'embouchure de la Tamiſe, comme une fleche qui fend l'air. Le rêveur pouſſa l'illuſion (que ne peut la folie des ſonges) juſqu'à ſe figurer que la Ville de Paris, transformée tout-à-coup en vaiſſeau, étoit allée d'elle-même parmi cet orage ſe

refugier dans un port d'Angleterre, & se soumettre à sa rivale. Les deux nations accoururent sur leurs rivages opposés, pour vérifier ce prodige inoui, & toutes deux, après s'être bien frotté les yeux, ne pouvant plus en douter, poussèrent à la fois, l'une un cri perçant d'allégresse, l'autre un cri de fureur qui reveilla le songeur en sursaut.

« Qu'allois-je faire, s'écria-t-il, le Ciel » me préserve de laisser jamais mon argent » approcher de dix lieues, ce gouffre qui en- » gloutit tout & ne rend rien.... Mais pour- » quoi tant m'inquieter? Je vais chercher bien » loin ce qui est sous ma main : que n'ai-je » depuis dix ans confié ma fortune à ce riche » négociant mon voisin, qui me fera, je » l'espere, le plaisir de s'en charger; c'est » un homme solide celui-là, inébranlable » comme la terre ferme sur laquelle roule » son commerce : oui, je lui prêterai mon » argent. »

Sur cette douce idée, ce riche malheureux remit sa tête sur son chevet : le sommeil sembloit l'y attendre avec un nouveau rêve : mais quel rêve! ne va-t-il pas se figurer qu'ayant

jetté ſes ſacs d'argent dans la grande balance de ſon voiſin le négociant, cet argent avoit eu d'abord un grand poids, mais qu'enſuite il avoit peſé un peu moins, puis moins encore, tant qu'enfin au terme de l'échéance, tout ſon argent n'avoit eu que le poids d'une ſimple feuille de papier doré ſur tranche, qu'on lui remit avec beaucoup de cérémonie. Il faut tout dire, on lui rendit les ſacs : il rêva encore qu'étant ſorti incontinent, ſon papier à la main, & tout penſif ſur la nature de ce ſingulier échange, un coup de vent lui avoit encore enlevé des doigts la feuille dorée pour en faire ſon jouet.

Jugez, après ce rêve, ſi les ſacs allerent chez le voiſin : mais le dernier de ces ſonges paſſa tous les autres en bizarreries : excédé de tant d'incertitudes, le maître de cet argent ſi cher, ſi difficile, ſi délicat, réſolut enfin de le confier à la garde de l'un de ces huit à dix hommes en Europe qui font tout *par la grace de Dieu.* « Certainement, dit-il, ni » la grace de Dieu dont ils diſpoſent pour » eux, ni la juſtice dont ils diſpoſent pour » nous ne leur permettront pas de diſſiper » mon argent. » Jamais il ne ſe promit un

ſommeil plus paiſible, & jamais il n'eſſuya de réve plus orageux : à peine Morphée avoit englué ſes paupieres, que mon rêveur ſe crut tranſporté dans une vaſte plaine ; & ce qui fixa d'abord ſes regards, fut un gouffre d'une largeur effrayante qui s'ouvroit au milieu : on voyoit aux environs une foule confuſe s'agiter, ſe pouſſer, ſe coudoyer ; les uns s'approchoient & ſembloient meſurer de l'œil la profondeur : d'autres couroient tout autour comme des furieux juſqu'à tomber & mourir de laſſitude ; mais à l'aſpect de quelques hommes qui ſurvenoient, toute la foule s'écartoit avec reſpect & les regardoit paſſer en ſilence : ces hommes étoient des porte-faix à larges épaules, chargés de hottes remplies de ſacs d'argent, qu'ils venoient tous l'un après l'autre verſer dans le gouffre : à peine ils s'étoient retirés que l'agitation de la foule redoubloit à l'entour de l'ouverture : quelques-uns ſembloient prêts à s'y jetter, un petit nombre ſe retiroit avec un doigt ſur la bouche.

Au milieu de ce tumulte, le rêveur vit tout-à-coup paroître une multitude incroyable de mains, qui de toutes les parties de l'horiſon,

riſon , du ſud , du nord , de l'eſt , de l'oueſt, du nord-quart-nord-eſt du ſud-eſt-quart-eſt , en un mot des trente deux *rhumbs* de vent , voloient rapidement vers le gouffre. Toutes ces mains ſe reſſembloient en deux choſes ; elles avoient toutes les doigts trop longs & les ongles un peu crochues ; & toutes avoient auſſi des aîles rattachées au-deſſous du coude : à cela près ces mains différoient en tout ; pluſieurs tenoient une épée dans le fourreau & voloient avec des aîles larges & bruyantes ſemblables à des lambeaux de drapeaux militaires : d'autres mains, qu'on eût pris pour des mains de femmes , gliſſoient doucement dans l'air en tenant une croix , & donnant chemin faiſant de grandes bénédictions : leurs aîles bleues lizerées de blanc , avoient aſſez la forme d'un petit colet : on en voyoit qui tenoient dans leurs doigts un grand portefeuille ; deux grands rabats étendus en forme d'aîles ſoutenoient en l'air ces mains-là par des mouvemens lents & meſurés : mais les mains qui réunirent toute l'attention du rêveur , étoient des mains rondes , blanches , potelées & tenantes à un bras non moins rond , non moins blanc & potelé ; leurs aîles , plus bril-

lantes que celles du plus beau papillon, étoient de gaze brodée de fleurs ; elles parfumoient au loin l'air qui les environnoit : « c'eſt bien » dommage diſoit le ſongeur, que de ſi jolies » mains aient des doigts ſi crochus. » A peine il achevoit ces paroles, qu'un nouvel eſcadron de mains parut s'élever du fond d'un grand bourbier comme un nuage épais. A cette apparition, les jolies mains blanches & rondes s'agiterent prodigieuſement, firent cent caracoles, & volerent en folâtrant à la rencontre de la nouvelle phalange de mains : à meſure qu'elle approchoit, l'homme aux rêves ſe ſentoit ſaiſi d'un effroi & d'une horreur involontaires : enfin il put les voir, il diſcerna leur forme, & rien ne pourroit exprimer ſon étonnement : ces mains plus longues, plus crochues dix fois que toutes les autres, étoient entées ſur un bras noir, vêlu, nerveux & monſtrueux : leurs aîles plus vigoureuſes que celles du grand aigle des Alpes, étoient un prodige par l'aſſemblage, & la variété de ce qui les formoit. Le bouclier d'Homere contenoit moins de choſes que ces aîles là ; elles étoient compoſées de véritables plumes, mais de plumes taillées pour écrire : on en voyoit

même encor diſtiller une liqueur qui ſembloit un mélange affreux d'encre & de ſang ; mais ce qu'on ne croiroit point, ce qu'on ne ſe figureroit pas même un peu nettement, ſi Virgile n'avoit vu & aſſuré la même choſe dans ſa belle deſcription du monſtre de la renommée, (1) c'eſt que chaque plume de ces aîles cachoit un œil, une bouche, une langue & une longue oreille : à chaque battement, par un méchaniſme incroyable & qu'on ne peut comparer qu'à celui des tableaux mouvants, ces aîles offroient dans toute leur étendue une multitude d'yeux étincelans & dévorans, une multitude de bouches béantes & mugiſſantes : d'abord toutes les bouches de toutes ces mains crierent à la fois & à l'uniſſon. « Foibles mortels, préparez votre » or & votre argent, nous venons exprès » pour le chercher & le prendre. »

Après ce cri, ou plutôt ce beuglement unanime, on entendit une confuſion énorme

(1) . . . . . . *Pedibus celerem & pernicibus alis*
Monſtrum horrendum, ingens, cui quot ſunt corpore plumæ
Tot vigiles oculi ſubter, mirabile dictu
Tot linguæ, totidem ora ſonant, tot ſubrigit aures,

de cris différens ; cependant, en prêtant l'oreille, le rêveur distingua plusieurs bouches, qui crioient à tue tête : « mortels, » apprenez que le Dieu Neptune nous a vendu » la mer ; dussiez-vous tomber tous en pour- » riture, vous ne mangerez pas un grain de » sel sans notre permission : ou, par la » mort... » Ces derniers mots, prononcés avec un son épouvantable, firent tomber en défaillance la moitié des hommes & des animaux qui purent les entendre.

Un instant après d'autres bouches se mirent à crier : « De par le Dieu Bacchus, malheur » à ceux qui boiront leur vin sans nous le » payer ; vos vignes, votre vin & votre go- » sier nous appartiennent : le Dieu Bacchus » nous les a cédés. »

D'un autre côté on entendoit : « La grande » déesse Cerès nous a donné, par un bail passé » dans l'Olympe, tous les fruits de vos cam- » pagnes : laboureurs, gardez-vous d'y tou- » cher avant que nous ayons tout pris, » excepté les écorces & les semences pour » l'année prochaine. »

Certaines bouches proclamoient ceci : « De la part de Minerve, déesse de la sa-

„ geſſe, & de Thémis ſa ſœur, déeſſe de la
„ Juſtice, mortels, ſachez qu'elles nous ont
„ donné un tarif pour les paroles. Nous ne
„ vous demandons rien quant à préſent pour
„ les paroles en l'air, mais vous nous payerez
„ toutes vos paroles réelles.

Choſe qui prouve bien la bizarrerie des ſonges, cet honnête homme m'a juré qu'il avoit entendu très-diſtinctement un grand nombre de ces bouches qui, d'une voix tonnante, diſoient: « O hommes, votre nez n'eſt plus à vous; car nous l'avons ſpécialement affermé: de part le Dieu *Sternutatorius*, ce grand Dieu qu'aujourd'hui l'univers adore par préférence à Cerès elle-même, il vous eſt défendu d'éternuer, & de vous moucher ſans notre ordre: quiconque aura l'audace de chatouiller le nez de ſon voiſin par contrebande, ſera pendu pour la premiere fois, & roué pour la ſeconde, s'il s'aviſe de porter un petit couteau dans ſa poche: & quiconque aura la foibleſſe de ſe laiſſer chatouiller les narines de cette maniere infâme ſera ruiné, pour lui apprendre à vivre & à ſe moucher en conſcience. »

De temps en temps une voix, qui couvroit

toutes les autres, remplissoit l'horison entier de ces paroles : « De la part du grand Jupiter, » hommes, payez votre tête ; car votre tête » appartient au grand Jupiter. » Enfin cette horrible discordance se terminoit par un unisson plus horrible encore ; toutes ce voix hurloient en faux bourdon, comme aux *auto-dafé*, ces quatre paroles : « Jugement de la » commission de Valence. Jugement de la » commission de Rheims. Jugement de la » commission de Saumur. »

Par-tout, où cette légion de mains passoit en volant, on voyoit plusieurs lieues à la ronde les fleurs se faner, les fruits se putréfier, les plantes, les arbres se dessécher ; & les hommes même tomber, comme frappés de paralysie : ces lieux n'offroient plus que l'aspect hideux d'un cimetiere, & d'un désert.

Ainsi criant pour demander, regardant pour prendre, effrayant tout, détruisant tout, cette armée de mains ennemies vola vers le gouffre en écartant à droit & à gauche toutes les autres mains sur son passage, excepté pourtant les petites mains blanches & potelées, lesquelles ne cessoient avec

leurs aîles de gaze de se jouer & de caracoler comme des troupes légeres autour de ce corps de bataille des pattes velues. Quand elles furent immédiatement au-dessus du gouffre, l'ouverture presque entiere en parut couverte; soudain toutes plongerent, ou plutôt fondirent dans l'intérieur, & l'instant d'après, chacune reparut avec des sacs énormes d'argent accrochés à chaque doigt. Mais ce qui ne laissa pas de réjouir mon songe creux, ce fut de voir alors les mains potelées, qui tout en se jouant, escamotoient finement, l'un après l'autre, aux vilaines mains vélues, tous leurs sacs, ou peu s'en faut. Le rêveur leur applaudissoit au fond du cœur, lorsque parmi ces sacs accrochés & puis escamotés, il reconnut, à ne pouvoir s'y méprendre, le plus considérable des siens; l'étiquette, l'écriture, le cachet, c'étoit son argent. A cette vue il s'élança avec fureur pour le resaisir, mais son mouvement fit partir, comme par une détente, une décharge d'Artillerie, dont le bruit seul le renversa & le reveilla, bien étonné de se trouver en bas de son lit: il m'a dit plus de vingt fois que, sur l'intensité du son, il avoit estimé

cette décharge de mille canons au moins ; & cent mille fusils , qui tous avoient tiré pour l'empêcher de reprendre son argent ; & depuis lors , il lui est resté un bruissement dans l'oreille , qui l'empêche d'entendre les gens doux & modérés , qui pour l'ordinaire parlent fort bas.

Jugez , lecteur , si cet homme , que de moindres rêves avoient découragé , fut consterné de celui-ci : enfin , après avoir soigneusement calculé que , de tous les dangers , les plus grands sont ceux que fait courir la prévoyance , il s'étoit , en derniere analyse , déterminé pour risquer le moins possible , à s'abandonner au hasard tout pur , & mettre son argent dans une Loterie de probité : il la cherchoit lorsque nous eûmes ensemble la petite conversation que j'ai écrite.

Cependant je lui expliquai mes idées pour prévenir & punir les banqueroutes , & il les approuva : j'avoue que je meurs d'envie de les exposer ici , mais j'y résiste : ce seroit mettre un livre dans une note : j'en formerai un ouvrage à part , où je résoudrai deux questions : la premiere , qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse ? La seconde , comment doit-on

doit-on la punir ? J'en résoudrai même trois, car je prétends dire comment on peut prévenir les banqueroutes.

Nous avons une Loi sur le commerce qui a voulu répondre aux deux premieres questions, mais après l'avoir bien lue & relue, on ferme la Loi, & l'on demande, *Qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse, & comment doit-on la punir ?*

Derniérement M. le Marquis de Beccaria, dans un ouvrage excellent à plusieurs égards : mais plus loué que bien lu, paroît avoir aussi voulu résoudre ces deux questions, dans un seul chapitre : j'ai lu le chapitre & le livre du mieux que j'ai pu, & je demande ? *Qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse, & comment doit-on la punir ?*

TEXTE.

Je puis me tromper, mais j'ose dire que l'honneur d'un Evêque consiste dans la science de la religion, unie à sa constante pratique : n'étoit-ce donc pas une chose admirable que le plus haut Clergé soutînt la religion sans la pratiquer ni même la savoir?

NOTE

Sur le Clergé du temps passé.

C'Etoit le temps où des Evêques ne vouloient recevoir, *que par la grace de Dieu*, cent mille livres de rentes, qui ne leur étoient données que par la faveur du Roi.

C'étoit le temps où les jeunes Abbés se piquoient d'accorder tout à la beauté, pour apprendre à vivre à certains vieux Abbés, qui s'obstinoient à tout refuser à la grace.

C'étoit le temps de ces excellens mandemens, qui faisoient dire à un homme un peu naïf: *Et vous, Monseigneur.*

C'étoit le temps où la conſcience d'un grand Prélat étoit comparée à une lanterne ſourde, par un autre Prélat dont la lanterne étoit bien ouverte.

C'étoit le temps des fameux *actes* de ces aſſemblées, qui par les époques de leur retour, & par tout ce qui s'y paſſe, pourroient être appellées *les jeux olympiques du Clergé.* Alors du fond de quelque cabinet de la montagne ſavante & ſainte, dont Paris s'honore, ces admirables écrits venoient, avec ſecret & modeſtie, briller ſur le théatre des grands Auguſtins, d'un éclat qui faiſoit à la fois pâlir les Parlemens, & noirciſſoit les Philoſophes. S'il eſt permis de comparer le profane au ſacré, les Evêques étoient à ces écrits ce que les acteurs ſont aux drames qu'ils n'ont point fait, mais dont ils font toute la gloire en les jouant.

Ce fut dans ce temps même que l'Europe vit *Helvetius*, la torche de la philoſophie au poing, faire, à la face du public, au nom de l'*eſprit* & de la raiſon, amende honorable au Clergé, qui n'aimoit gueres l'eſprit & craignoit beaucoup la raiſon.

Dans ce temps à-peu-près on vit auſſi le

gazetier de l'Eglise , enseigner les loix à Montesquieu ; la Sorbonne , la physique à Buffon & la métaphysique à Diderot ; un grand Archevêque , la dialectique à Jean-Jacques , & l'Archidiacre Trublet , le beau style à Voltaire.

Nous nous vantons aujourd'hui d'un Abbé de l'épée , qui se mêle seul d'apprendre aux muets à parler ; & dans ce temps , une foule d'Abbés apprirent à voir à l'aveugle Bélisaire.

Enfin , coupons court , c'étoit le temps de toutes les grandes vertus ; de la résidence à Paris ; de la charité pour les jeunes orphelines ; de la bienfaisance pour ses propres parens ; des bonnes œuvres dans les petits cabinets ; des bons discours dans les soupers fins ; du zele dans les procès , & des grands procès pour les plus petits intérêts. O le bon temps ! qu'il est dur aujourd'hui de vivre & d'avoir vécu !

TEXTE.

Que penser du principe de Montesquieu ? Ce qu'on doit penser de tout système : c'est le rêve d'un homme éveillé.

NOTE.

Sur les principes des Gouvernemens.

JE suppose (mais pour un moment seulement) qu'une Bastille ne soit pas le véritable principe de la Monarchie ; M. de Montesquieu en auroit-il pour cela plus de raison ? Et ce principe seroit-il uniquement ce qu'il appelle *l'honneur*, sans expliquer assez ce que c'est que *l'honneur* ? C'est une question que je veux effleurer, car le ciel me préserve de rien approfondir.

Je me figure qu'étant allé tout exprès au château de la *Brede*, pour rendre à M. de Montesquieu un hommage bien vrai, mais sans excès, il m'a fait l'honneur de me retenir à dîner ; & qu'enhardi vers le dessert par quelques verres de vin de Bordeaux, je m'é-

mancipe à lui parler ainsi : (toujours avec la voix du respect & le ton du doute.)

Je vous avoue, M. le Président, que vos trois principes des Gouvernemens n'ont jamais bien pu m'entrer dans la tête : si par *principe d'un Gouvernement* vous entendez les passions qui ont fait subsister quelques siecles les Gouvernemens connus, j'ose assurer devant vous-même, que nul Gouvernement n'a subsisté par un principe uniforme & constant. Le plus ordinaire est que la *vertu politique* fait subsister les Gouvernemens dans leur enfance, le desir de l'estime dans leur virilité, & la crainte dans leur vieillesse.

Il n'est point de Gouvernement où, même dans chaque époque, on ne trouve en mille circonstances ces trois *principes*, qui se combinent pour le conserver, tantôt tour-à-tour, tantôt tous à la fois.

Je prendrai la liberté de vous faire remarquer, à ce sujet, que tous les citoyens d'un état ne sont point, & ne peuvent pas être animés du même principe : il se peut dans telle Monarchie que le peuple agisse par crainte, les Grands par honneur, & le Monarque par vertu politique.

Excuſez, M. le Préſident, ſi j'oſe parler ſi long-temps devant vous ; mais je veux m'éclairer, & d'ailleurs je ſais que plus on a d'eſprit, plus on eſt indulgent pour celui que les autres n'ont pas : il me ſemble donc que ces mots, *principe d'un Gouvernement*, ont encore un autre ſens qu'il eſt bon d'éclaircir.

On peut entendre par-là la paſſion que l'économie, ou, ſi l'on veut, l'organiſation particuliere de chaque Gouvernement, favoriſe le plus. Un Gouvernement, en effet, a ſon organiſation propre qui le diſpoſe, comme l'individu phyſique, plus à telle paſſion qu'à telle autre ; dans ce ſens, je conviens qu'il faut répondre avec vous, Monſieur le Préſident, que le principe de la Démocratie eſt la vertu, celui de la Monarchie, l'honneur ; & la crainte, celui du deſpotiſme : mais obſervez, je vous prie, que dans les individus moraux, comme dans les individus phyſiques, la paſſion la plus naturelle n'eſt pas toujours la plus propre à leur conſervation. Tel homme organiſé pour la paſſion de l'amour, n'en eſt que plutôt détruit ; & tel Gouvernement diſpoſé, pour exciter le deſir de l'eſtime, n'en eſt que plutôt dépravé : la vertu

politique elle-même, ou l'amour de la patrie, quand ce principe eſt trop dominant, peut conduire un peuple à cette eſpece d'égoïſme politique, d'où naiſſent l'injuſtice, les guerres & la ruine. Si Annibal eût paſſé Capoue, l'hiſtoire de Rome eût peut-être prouvé ce que j'avance (1). J'oſe dire qu'il faut bien diſtinguer ce qui conſerve de ce qui fait agir : le plus grand principe *d'action*, n'eſt point le meilleur principe de *conſervation.*

Cependant, M. le Préſident, voilà la ſeule queſtion vraiment utile : quel eſt pour chaque Gouvernement, le principe le plus propre à

---

(1) M. de Monteſquieu (ceci ſoit dit en paſſant) dans ſon excellent livre ſur les cauſes de la grandeur & de la décadence des Romains, ne veut point que le ſéjour d'Annibal à Capoue ſoit une faute ; mais toute l'antiquité dépoſe contre lui : la prudence ou l'imprudence d'une opération militaire dépend de tant de petites circonſtances phyſiques & morales, que les ſeuls contemporains peuvent connoître & apprécier, qu'il me paroît extrêmement imprudent de les contredire à une diſtance de près de deux mille ans ; & ce ſeul mot de *Barca*, contemporain & témoin : *Annibal tu ſais vaincre, mais tu ne ſais pas uſer de ta victoire*, a plus de poids que l'opinion contraire de Turenne & de Condé même, à 20 ſiecles d'Annibal & de la bataille de Cannes.

ſa conſervation ? Eſt-ce la vertu, l'honneur ou la crainte ? Me permettez-vous de le dire ? Aucune de ces paſſions en particulier, & toutes en même temps.

Jamais on ne fera ſubſiſter long-temps un Gouvernement humain par le ſeul principe de la vertu, s'il n'eſt tempéré, ou ſoutenu par l'honneur ou le deſir de l'eſtime ; & ces deux principes même ne ſuffiront pas, ſi vous ne frappez une foule d'hommes par la crainte des châtimens.

Plus on réfléchit ſur ce ſujet, plus on ſe convainc que le principe propre à chaque Gouvernement, ne réſulte que de la juſte combinaiſon de ces diverſes paſſions. Toutes ſont dans tous ; mais chacune doit avoir dans chaque Gouvernement une étendue & une force qu'elle n'aura point dans les autres. Quel homme, aurois-je ajouté du fond du cœur, étoit plus capable que Monteſquieu, d'aſſigner les loix de ces diverſes combinaiſons.

Si l'on vouloit appliquer ces idées à la Monarchie, il me ſemble, M. le Préſident ; . . . mais j'ai honte de faire taire Monteſquieu, même en imagination, pour parler ſi long-temps moi-même ; je laiſſe ce rôle qui de-

viendroit ridicule ; & voici ce que je dis tout ſimplement à moi tout ſeul, ou à mon Lecteur, s'il a la patience de lire ceci.

En appliquant les idées précédentes à la Monarchie, on peut conſidérer le principe de ce Gouvernement : 1°. dans le Monarque ; 2°. dans les Grands ; 3°. dans le peuple. Le vrai principe de la Monarchie, conſidéré dans le Monarque, c'eſt la *vertu politique*, c'eſt-à-dire, l'amour même de la Monarchie & des loix qui la conſtituent.

L'honneur n'eſt point un frein ſuffiſant pour un Prince tout-puiſſant. Preſſez le ſens de ce mot ; vous trouverez toujours au fond *la crainte de l'opinion publique* : or l'opinion publique n'atteint pas le Monarque, ou du moins ſes atteintes ne ſont jamais aſſez ſenſibles pour lui. Un Roi croit, & non ſans raiſon, diriger lui-même l'opinion : maître des honneurs, il croit faire ou défaire l'honneur à ſon gré : ſi donc le Monarque eſt ſans vertu politique, s'il n'aime pas les loix, rien ne peut le retenir ; il les attaque. Le Prince court au deſpotiſme & le Gouvernement à ſa ruine.

Où ſeroit réduite auſſi une Monarchie,

dont les Grands n'auroient pas au moins quelque amour pour la patrie ? Ils n'aimeroient donc point les prérogatives dont ils jouiſſent, ni les loix qui les en font jouir, ni leurs propriétés territoriales, ni le peuple, qui par cent rapports de ſubordination contribue tant à leur grandeur ! Qu'aimeroient-ils donc à la place de tous ces avantages, & quels ſentimens annonceroit une telle dépravation ?

Elle annonceroit que les Grands, corrompus par l'excès du luxe, n'eſtiment plus que les richeſſes : elle annonceroit que les richeſſes ne conſiſtent plus pour eux dans la poſſeſſion des terres, mais dans les dons du Prince, dont ils pillent le tréſor : elle annonceroit qu'ils ne voient plus la conſidération que dans la faveur, & dans l'opulence qui en eſt le fruit, & que tout véritable honneur a diſparu : cette dépravation annonceroit enfin que les Grands, deſtinés dans la Monarchie à conſerver les loix pour le bien qu'elles leur font, ſont prêts à les ſacrifier au premier Monarque qui voudra les anéantir. La décadence d'un tel Empire n'eſt pas éloignée, ou plutôt elle eſt commencée : l'amour de la patrie, chez les Grands d'une Monarchie,

eſt un principe néceſſaire pour ſa conſervation.

Gardons-nous ſur ce point de croire Monteſquieu. Quand il a voulu parler d'une Monarchie qui ſe conſerve, il a peint une Monarchie qui tombe.

Dans le peuple, le principe d'action ou de conſervation pour ce gouvernement, eſt un mêlange de vertu, d'honneur & de crainte.

Le peuple, dans une Monarchie, peut avoir de la vertu, parce qu'il peut aimer des loix très-anciennes qui paſſent pour être l'ouvrage libre de ſes peres : le peuple peut aimer les loix plus nouvelles de ſes Rois, pour peu qu'elles ſoient équitables. Il n'en eſt pas du peuple d'une Monarchie, comme des plébéiens dans l'Ariſtocratie ; dans la Monarchie, le peuple eſt à l'égard de ſon Souverain dans cette diſtance qui inſpire le reſpect & écarte l'envie : au lieu que dans l'Ariſtocratie, les plébéiens ſont à l'égard de leur Souverain dans cette diſtance qei diminue le reſpect & rapproche de l'envie & de la haine : j'oſe conclure que la vertu politique eſt bien moins étrangere qu'on ne penſe au peuple d'une Monarchie.

L'honneur peut s'y mêler à la vertu, parce que dans une bonne Monarchie nul n'eſt poſitivement exclus de s'élever; on a toujours des ſupérieurs, mais on a toujours au moins l'eſpérance d'en faire des égaux.

Enfin, la crainte eſt le motif qui retient ordinairement une populace groſſiere qui ne ſent que ſes beſoins journaliers, & n'a jamais aſſez réfléchi pour connoître la vertu ni l'honneur.

En tout Gouvernement, on trouvera toujours plus ou moins, deux eſpeces d'hommes qui ne peuvent être conduits que par la crainte. Les uns ſont ces ames dures, farouches, inacceſſibles à la pitié, à la bienveillance; ces hommes en qui les humeurs tourmentées par des organes vigoureux, produiſent une fureur ſtupide & une colere d'habitude; l'autre eſpece eſt celle de ces hommes lâches & foibles, également inſenſibles à toute vertu & à toute eſtime, & propres à tous les crimes de la lâcheté, comme les premiers le ſont aux crimes de la violence; or ces hommes, qu'on rencontre même dans la populace des républiques, ne peuvent être contenus que par la crainte des châtimens.

Toutes ces idées paroîtront peut-être dans cet ouvrage une digreſſion mendiée ; il me ſemble pourtant que j'ai eu mes vues : mais finiſſons par une réflexion. L'amour de la ſimplicité a ſéduit ſouvent les hommes de génie : ceci ne ſeroit-il point arrivé a M. de Monteſquieu ? Un principe unique pour chaque Gouvernement, eſt une idée ſimple & belle : mais n'en eſt-il pas de la *ſimplicité*, dans les choſes de morale, comme de la *ſimplicité* de la nature dans les effets phyſiques : la nature n'eſt pas ſimple, parce qu'elle n'emploie qu'une cauſe, mais parce qu'elle fait la plus juſte combinaiſon de pluſieurs cauſes diverſes pour produire un tel effet. En un mot, *ſimplicité* n'eſt pas *unité*.

TEXTE

Mais ces hommes ſages, les Anacharſis, les Platon, les Solon & tant d'autres, que penſeroient-ils de notre législation en particulier?

NOTE.

Sur le génie de certaines loix.

ON a calculé qu'un homme de moyenne ſtature porte, un jour dans l'autre, un poids d'environ trente & un mille trois cents ſoixante livres d'air bien réparties ſur toute la ſurface de ſon corps. Voilà de quoi faire trembler le plus rude crocheteur. Cependant ſi vous exceptez quelques milliers de femmes plongées & comme affaiſſées tout le jour dans un fauteuil, quelques milliers d'hommes qui ſont ſoutenir ſans ceſſe par un carroſſe leur exiſtence accablée, nul autre ne paroît ſentir le poids de l'air : un danſeur n'en fait pas moins

l'entrechat & la gargouillade : un payſan, qui ſe baiſſe chaque minute pluſieurs fois pour bêcher ſa terre, ſouleve dans la journée pluſieurs milliers de fois ſes trente & une mille livres d'air, & revient le ſoir aſſez gai, s'il eſt ſûr de trouver du pain en rentrant dans ſa chaumiere : un phyſicien peut trouver cet effet admirable, mais un philoſophe, je dis mal, un fier républicain ..... point du tout, je me trompe encore, un Huron, un bon Iroquois s'étonneront bien davantage de la maniere leſte dont nous ſupportons, tous tant que nous ſommes, ſans nous plaindre, ſans paroître le ſentir, un fardeau énorme de loix ; & ces loix n'ont point d'équilibre entre elles comme l'air ; & ces loix ne ſont point néceſſaires à notre vie comme l'air : cet effet eſt vraiment étonnant. Dites tant que vous voudrez que je compare mal-à-propos un effet phyſique à un effet moral, je ſuis comme le Huron, & je m'étonnerai bien davantage de voir tant d'hommes qui obéiſſent péniblement à des milliers de loix, ſans jamais demander ſeulement : *Qu'eſt-ce qu'une Loi*, que de voir ces mêmes hommes reſpirer l'air à leur aiſe, ſans s'inquiéter de ce que l'air peut être.

Quoi qu'il en ſoit, le Huron m'éclaire, & je me fais cette queſtion : Je ſuis portefaix comme les autres ; mais plus foible peut-être, je ſens plus mon fardeau, & je m'arrête un moment pour me demander : Qu'eſt-ce donc ces loix que je porte.

Après avoir ſuffiſamment rêvé ; voici d'abord de quoi je conviens avec moi-même : dans toutes les ſociétés imaginables, les hommes ont des intérêts particuliers par leſquels ils ſont oppoſés entre eux ; mais ils ont des intérêts communs par leſquels ils peuvent s'unir. Or une bonne Loi eſt l'expreſſion de ces intérêts communs ; elle commande à tous ce qui importe à tous, ou du moins au plus grand nombre. Une mauvaiſe Loi n'eſt au contraire que l'expreſſion de quelques intérêts particuliers ; elle commande à tout ce qui importe ſeulement à quelques-uns.

D'après cette idée, ſi les autres & moi nous ſupportons les loix pour notre bien commun, marchons gaiement, & béniſſons le fardeau & la main qui nous l'impoſa ; mais ſi nous les portons pour le bien ſeulement de quelques petits Abbés, ou de quelques finan-

ciers ou de quelques femmes, en un mot, d'un petit nombre de gens qui, nonchalamment assis, nous crient encore de leur fauteuil : *Allons, coquins, avancez donc, sommes-nous là pour vous attendre ?* que devons nous faire? ..... Jetter le fardeau par terre.... Gardons-nous en bien; c'est alors que nous serions véritablement des coquins; nous avons promis de le porter, portons le jusqu'au bout : mais il ne nous est pas défendu de dire honnêtement combien ce fardeau pese & nous profite peu; il est d'autant plus à propos de le dire, que tout ce qui pese sur nous, pese aussi sur notre Roi; rien de tout ce qui le soulageroit ne pourroit nous coûter : moi en particulier, qui que je sois, & je le dis de grand cœur, je voudrois porter le monde entier pour lui, dussai-je y crêver; mais, par dieu, je ne voudrois pas porter d'ici là une once pesant pour un employé des Fermes, ou un gros prieur décimateur : l'un auroit beau me dire : c'est pour l'intérêt du Roi; l'autre, c'est pour l'intérêt de Dieu, je suis trop convaincu qu'ils me trompent, ou qu'ils se trompent.

Voyons donc maintenant à qui nos loix

font du bien : eſt-ce à tous ? eſt-ce à quelques-uns ?

Nos loix politiques .... Pour celles-ci n'y touchons pas & pour cauſe : la médecine a un mal qu'elle appelle *noli me tangere* , & la légiſlation auſſi : il y a même une grande différence à l'avantage de celle-ci : la raiſon ne peut exiger que la patience à ſupporter les maux que la médecine ne peut guérir ; mais la ſaine raiſon exige la fidélité à conſerver certains maux que la politique ne doit point attaquer.

En deux mots , lecteur , retenez bien ceci, quand on a un bon Roi , toutes les loix politiques ſont réellement bonnes ; & dans le cas contraire , il faut toujours agir comme ſi elles étoient excellentes.

Mais laiſſons ces loix ſi délicates au toucher , & du moins oſons tâter les loix religieuſes : il eſt évident qu'elles ſont admirables & vraiment divines pour les gros bénéficiers , & quelques gens de cette robe ; mais il n'eſt pas moins évident qu'elles ſont déteſtables & diaboliques pour tous ceux qui payent les dixmes à ces Meſſieurs , pour tous ceux qui payent les charges de l'état à la décharge de

ces Meſſieurs ; car il s'en faut bien qu'ils ne ſoient ſuffiſamment chargés : enfin, ces loix ſont déteſtables pour l'état entier, qui a beſoin qu'on lui faſſe des enfans : attendu qu'il eſt rigoureuſement démontré qu'un état ne peut long-temps ſubſiſter ſi *deux* en mourant n'en laiſſent *deux* autres de vivans à leur place ; attendu encore qu'il eſt à-peu-près démontré que *deux* doivent au moins en faire *cinq* pour en laiſſer à-peu-près deux autres.

Or, à ces Meſſieurs qui profitent des loix Eccléſiaſtiques, il eſt défendu de ſe mettre deux enſemble ; & s'ils y contreviennent, ils font ſi bien que c'eſt ſans profit pour l'état : enfin, ces belles loix, dans ce qu'elles demandent & dans ce qu'elles défendent, ſe réduiſent à nous empêcher de vivre & de ſurvivre.

Calcul fait, il importe à dix ou douze mille perſonnes dans l'état, Archevêques, Evêques, Abbés Commandataires, riches Prieurs, Chanoines, &c. & conſorts, que les loix Eccléſiaſtiques ſoient ; mais il importe bien davantage à dix-huit, ou dix-neuf millions (le Roi compris) qu'elles ne ſoient

pas & n'eussent jamais été, telles du moins que nous avons eu & que nous avons encore la fatale obstination de les garder.

Les loix fiscales.... Oh ! pour celles-ci, la proportion saute aux yeux, & nous ne risquons pas d'être excommuniés pour l'avoir dit : nous en serons quitte pour quelque saisie (ce qui est l'excommunication fiscale :) disons donc à tout hasard, que s'il falloit d'un côté enfermer dans une seule & même maison telle, par exemple, que l'Hôtel des Fermes, tous ceux à qui les loix fiscales sont excellentes ou bonnes : & si de l'autre, on exigeoit de rassembler dans une seule plaine tous les malheureux qui les détestent, la premiere condition ne m'embarrasseroit gueres, mais la seconde me sembleroit impossible : j'y renoncerois. Dans une seule plaine, bon Dieu ! renfermer tous les ennemis de nos loix fiscales telles qu'elles sont ! quand nous le pourrions, gardons-nous-en bien : les gens de la plaine n'auroient rien de plus pressé que d'aller brûler les gens de la maison : & le Roi seroit encore celui qui gagneroit le plus à l'incendie. Oui : si par une lettre circulaire ce Prince daignoit demander à tous

ſes ſujets l'atteſtation de cette vérité, j'engagerois ma tête pour autant de ſignatures, qu'il y a en France de Négocians & de propriétaires ſenſés : je n'en excepterois pas mille, pas cent. Mais laiſſons cet article un moment : le cœur qui me bat, me dit que nous le reſaiſirons tout ſeul.

Que dire de nos loix civiles ? ... Il faut dire, qu'à proprement parler, nous n'en avons point de loix civiles, ou du moins l'uſage en eſt ſi difficile, que l'exiſtence en eſt comme nulle. Nous ſavons qu'il y a une juſtice, comme nous ſavons qu'il y a une lune : cela ſe voit de loin ; on n'en approche pas : l'air eſt un milieu entre la lune & nous ; & les loix fiſcales ſont un milieu entre la juſtice & nous ; & quel milieu, quelle réſiſtance ! Je défie d'acquérir ou de conſerver ſolidement pour quatre ſols de propriété, ſans paſſer par les mains, ou plutôt par les verges d'une loi fiſcale. Et puis les loix de la forme, qui étranglent leurs pauvres ſœurs les loix ſur le fond ; & puis les miniſtres de ces loix de la forme.... Paſſons, paſſons, nous n'avons point de loix civiles.

Mais les loix criminelles.... Ne paſſons

point, & prenons garde à celles-ci : que MM. les Officiers du Contrôle ſaignent nos actes des propriété aux quatre veines : que MM. de la formalité tuent ces actes à coups d'épingle ; qu'enfin, pour parler net, tous ces gens-là nous prennent notre argent ; cela eſt dur : mais au moins que les loix criminelles ſauvent nos perſonnes. C'eſt tout ce que demande, en certain cas urgent, un pauvre voyageur : *Eh ! MM.* dit-il, *voilà ma bourſe, mais laiſſez-moi la vie.* Voyons donc : que ſont nos loix criminelles ?

J'en ſuis très-mortifié, d'abord pour mon propre compte, enſuite pour celui de mes chers compatriotes ; mais c'eſt une affreuſe vérité que nos loix criminelles ſont bonnes pour les accuſateurs ou inſtigateurs ; excellentes pour les accuſateurs riches & puiſſans, mais mauvaiſes pour les accuſés, mais déteſtables pour les accuſés pauvres & ſans protection.

Ces loix ſont telles, en un mot, que je ſuis très-réſolu d'en faire imprimer un recueil complet, tout exprès pour le dédier aux accuſés : & voici mon Epître dédicatoire.

MESSIEURS LES ACCUSÉS,

« J'ai l'honneur de vous offrir le recueil » de nos loix criminelles, pour vous ap- » prendre une vérité qu'il eſt bon que vous » ſachiez : c'eſt, Meſſieurs les accuſés, » *qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une* » *mauvaiſe attente* : ſauve qui peut, & » bon voyage : ſur ce je prie Dieu, Meſ- » ſieurs les accuſés, qu'il vous ait en ſa » ſainte grade ».

Mais au moins ces loix compenſent-elles leurs injuſtices pour les pauvres accuſés, par quelque humanité pour les malheureux condamnés ? Voici leur humanité : depuis environ deux ou trois cents ans, nos loix criminelles emploient preſque par-tout trois genres de peine.

Le premier eſt la mort ; le ſecond eſt la mort ; le troiſieme eſt la mort.

Le premier eſt la mort dans une corde ; le ſecond eſt la mort ſous une barre de fer ; le troiſieme eſt la mort ſur une pile de fagots.

Et quand nos loix ont la petite complai-

ſance

ſance de ne pas tuer, pour la premiere fois un accuſé, lequel eſt à coup ſûr un coquin paſſé, préſent ou futur, elles ont du moins la prudence de le marquer afin de le reconnoître, & le tuer ſans faute à la ſeconde : enfin, je dirois à nos loix criminelles, (& très-criminelles en effet) ce que Mecene dit un jour à Auguſte qui venoit de condamner pluſieurs accuſés à la mort : *Siſte carnifex.*

Dracon, comme on ſait, donna aux Athéniens des loix de ſang : le bourreau d'Athenes à cette époque s'appelloit *Brontés*, ou je ſuis fort trompé : un jour un citoyen dit au peuple aſſemblé ſur la place d'Athenes : « Athéniens, apprenez-moi, de grace, lequel » vous eſtimez plus, ou *Dracon*, qui a fait » un bourreau de la loi, ou *Brontés*, que » la loi même a fait bourreau. » Ce queſtionneur étoit un impertinent, mais la queſtion n'étoit pas impertinente.

Or, maintenant, revenons ſur nos pas, & ſi nous l'oſons, évaluons dans nos loix criminelles la proportion de ceux qu'elles tranquilliſent, avec ceux qu'elles doivent épouvanter. Cette proportion même m'épouvante.

Ah! taiſons-nous, & ne reveillons pas ceux qui ont le bonheur de dormir encore au branle de ces terribles loix; mais pourquoi ne jetterions-nous pas en paſſant un coup d'œil ſur les loix militaires? Ces loix de la diſcipline par excellence, ces loix qui ſont placées au centre de la force, devroient être admirables: cependant examinons, & ne preſſons ni l'éloge ni la cenſure.

Avant de conſidérer ſi les loix des armées ſont bonnes, quelqu'indiſcret pourroit demander ſi une grande armée nous eſt bonne; mais cette queſtion me paſſe, il s'agit ſeulement de ſavoir ſi les loix faites pour les armées ſont bonnes pour les armées.

Officiers généraux (employés s'entend) Inſpecteurs, munitionnaires, vivandiers, vivandieres, directeurs d'Hôpitaux, Médecins, Chirurgiens, entrepreneurs de toute eſpece, ce n'eſt qu'un cri: loix admirables, chef-d'œuvre de ſageſſe!

Pour vous, Meſſieurs, à merveilles; mais pour les ſoldats? Tout le monde convient que ſur vingt ſoldats qui périſſent en dix années, à peine en trouverez-vous un que l'ennemi ait tué: accordons-en quatre autres

pour le droit universel de la nature sur les pauvres mortels : c'est beaucoup pour des jeunes gens robustes, ou qui doivent l'être : restent donc sur vingt soldats quinze de tués : par qui : si ce n'est ni par l'ennemi, ni par la nature ? A vous, Messieurs les intéressés aux loix militaires ; ils sont tués par vos loix, ou, ce qui revient au même, par les agens de ces loix.

De grace, soyez vrais, & ne vous sauvez point en criant à l'*exagération*. C'est une retraite qui élude toutes les victoires de la vérité ; & je veux la fouiller en passant. Cette petite digression de quatre lignes sera très-importante.

Quand un homme dit une vérité accablante, ceux qu'elle fait pâlir n'osant ni tout accorder ni tout nier, prennent un milieu : ils se mettent à crier de toute leur force *cela est exagéré* ; les hommes qui se sont arrêtés pour écouter cette dispute chemin faisant, n'ont pas du temps de reste pour la juger, d'ailleurs les trois quarts sont très-paresseux, & le reste est peu judicieux. Aussi la regle ordinaire de leurs opinions est ceci : *Tout ou rien.*

Lors donc que ces hommes entendent faire à une propoſition le reproche d'*exagération*, au lieu de meſurer exactement, comme ils le devroient, juſqu'où cette propoſition eſt vraie, pour ſéparer cette partie de ce qui eſt faux, à-peu-près comme dans un bon fruit on cerne la piquure d'un ver pour ſe nourrir du reſte, il leur eſt infiniment plus commode de gober la propoſition toute entiere, ou de la rejetter toute entiere avec dédain.

Auſſi cette réplique, renfermée dans ce cri unique *exagération*, cette réplique qui ne devroit tout au plus produire qu'une moindre condamnation, entraîne ſouvent l'abſolution complette de la part d'une bonne moitié de l'auditoire.

Ce mot *exagération* eſt un nuage où le coupable s'enfonce : on ne va point meſurer s'il y eſt enfoncé d'une lieue, d'une toiſe, d'un pied ou d'une ligne, on dit ſeulement, n'en parlons plus ; il eſt caché.

Mais revenons : je vous demande ſi c'eſt une exagération de ſoutenir que tel munitionnaire, tel entrepreneur d'Hôpitaux, tel fermier de la ſanté ou de la maladie des

ſoldats, a été plus meurtrier pour eux qu'une batterie de canon dans le camp ennemi : eſt-ce une exagération de dire, comme une vérité générale, que l'ennemi tue nos ſoldats, mais que nos abus les font mourir ?

A cela vous répondrez : n'accuſez donc pas les loix, mais les abus.

Eh ! que m'importe à moi quand je ſouffre, ou que je meurs, que les loix me tourmentent ou me laiſſent tourmenter. *Les loix font tout le mal qu'elles n'empêchent pas.*

Qu'un chien me morde en paſſant : ſi cet animal n'appartient ni à un homme de vingt mille livres de rente, ni à un conſeiller au Parlement, je pourrai demander à ſon maître, & peut-être j'obtiendrai contre lui des dommages & intérêts ; & quand le commis d'une loi me ruine ou m'aſſaſſine, je n'aurai rien à demander, rien même à dire à la loi ! En ce cas c'eſt une choſe bien étonnante qu'une loi, & c'en eſt une bien petite qu'un homme.

Voici une autre réplique que j'oubliois : *Vous qui parlez*, diſent fiérement les *abuſeurs* à quiconque oſe plaindre les pau-

vres abusés, *vous qui parlez, êtes-vous du métier?*

Non, non, & mille fois non, je ne suis pas de votre métier: graces au Ciel je ne suis d'aucun métier, & c'est pour cela que je puis dire la vérité. Si j'étois soldat, l'oserois-je? si j'étois entrepreneur ou quelque chose de plus, le voudrois-je?

Mais vraiment où est ma mémoire? J'omets la plus irréplicable des répliques, une réplique *péremptoire* comme ils disent, elle n'a qu'un mot: *Ces abus sont de tous les temps* (ce qui est vrai) *& de tous les pays* (ce qui n'est pas vrai.)

Graces vous soient rendues au nom de tous les misérables pour cette consolation topique: ainsi dans la logique de la politique! *Longueur d'abus fait droit*, & sans doute *longueur de mal fait santé!*

Dans notre calcul du bien & du mal, il faut donc passer sur les loix militaires en gémissant plus douloureusement encore que sur toutes les autres loix. Arrêtons-nous enfin à celles de notre police; elles forment, dit-on, la partie la plus brillante de notre législation; leur vigilante adresse est célebre dans l'Eu-

rope, & la police de Paris ſe fait ſouvent un jeu honorable de retrouver même une épingle dans un tas de fumier.

Auſſi quand un fier Anglois, levant une tête altiere & des ſourcils dédaigneux, s'enfle le poumon & les joues pour dire, *mon Gouvernement*, un bon françois lui répond avec une légéreté accablante, *& notre police*. Examinons, donc cette eſpece de loix : .... C'eſt fait, & j'ai feuilleté des volumes.... Je ne m'y ſerois pas attendu ; faut-il le dire ? nos loix de police reſſemblent aux filets qu'elles entretiennent à St. Cloud. Admirables pour pêcher ceux qui ſe ſont noyés, elles laiſſent ſe baigner & ſe noyer ceux qui ne ſavent pas nager.

J'ai commencé de parler, j'acheverai. Tout en parcourant ce vaſte code de la police, je diſois tout bas : loix de police, amours & délices des habitans de Paris, vous vous trompez, & vous nous trompez. Pourquoi vous amuſer uniquement à pourſuivre les fripons ? Vous voulez les couper en morceaux ! peine inutile, ne ſavez-vous pas qu'un fripon eſt un polype qui ſe régénere de la tête, de la queue, de toutes les parties, il ſe

multiplie ſous le couteau ; & c'eſt ce qui vous eſt arrivé, vous ne l'ignorez pas : loix de police nos amours, ſongez un peu moins aux fripons & beaucoup plus aux honnêtes gens : prenez-les pour vos eſpions, & vous ferez une bien bonne affaire ; car ils ſeront fideles, ne vous coûteront rien, & ſe multiplieront tous les jours davantage : au lieu de ſuer à la recherche de ceux qui volent, prenez quelque peine à déterrer ceux qui manquant de tout, auroient un beſoin preſſant de voler : allez à la racine. Vous mettez tout votre honneur à découvrir quelques méchantes actions ; mettez-en au moins la moitié à découvrir les bonnes, à les expoſer au grand jour, les offrir, pour ainſi dire, à la récompenſe ; non pas de l'argent qui corrompt ce qui eſt bon, mais de l'eſtime, par qui le bon devient excellent. Loix de police, chef-d'œuvre qu'on admire, ſouffrez ce mot : *La fineſſe eſt pour les fripons & la magnanimité pour les loix.*

Enfin, ſans aucune exagération, quoi qu'on en diſe, l'examen réfléchi de toutes nos loix arrache du fond de l'ame d'un homme un peu ſenſible, comme un cri douloureux, *Que de maux & comment y remédier ?*

Il ne faut pas être injuste, & calomnier les enfans pour les fautes de leurs peres ; ces maux ne sont pas notre ouvrage, ils se sont propagés jusqu'à nous, comme la vérole a passé de nos grands peres à nos peres, qui nous l'ont transmise avec une fidélité admirable, à charge de rendre ce *fidéicommis* à nos enfans ; ce que nous ferons, si ce n'est déja chose faite : nous sommes des *vérolés* en tous sens, rongés depuis trois cents ans jusqu'à la moëlle des os ; mais voici ce que depuis trois cents ans nous n'avons eu qu'aujourd'hui : un Roi jeune & dans l'âge des résolutions vigoureuses, un Roi sensible, compatissant & juste ; cela est prouvé par cent traits connus, répétés & chéris de la France entiere : enfin, nous avons ce que jamais nous n'avions eu, de vraies lumieres sur toutes les especes de véroles ; (physiques ou morales) or, dans cette situation, serions-nous traités de rebelles, & nous enverroit-on à la Bastille, si nous disions avec respect : « Sire, nous vous donnerions » notre vie, nos peres ont bien sacrifié » la leur à quelques Rois qui ne vous va- » loient pas ; mais, Sire, de quoi vous

» ſervira la vie d'hommes foibles, languiſ-
» ſans, minés & mourants lentement de
» toutes ſortes de contagion : Votre Majeſte
» n'aimeroit-elle pas mieux commander des
» hommes ſains, gais & vigoureux? Si de
» mauvaiſes langues, des langues que l'Ecri-
» ture appelle (*lingua doloſa*) diſent à
» Votre Majeſté que notre bonne ſanté lui
» ſeroit dangereuſe, & que la force pour-
» roit nous rendre *trop durs*, Sire, nous
» atteſtons contre ces langues de vipere,
» toute l'hiſtoire de vos ancêtres & de
» nos peres : elle vous jurera pour nous à
» chaque page l'amour & la fidélité ; elle
» vous racontera que nous n'avons jamais
» incommodé nos Rois que par les con-
» vulſions que nous donnoient nos maux
» mêmes ; ah, Sire, daignez nous en
» croire, ou plutôt croyez une expérience
» de pluſieurs ſiecles : le François a le bon-
» heur reſpectueux & gai : daignez, Sire,
» (& vous vous en féliciterez un jour)
» daignez ordonner à vos médecins de nous
» faire paſſer par les grands remedes & de
» nous guérir. »

Il me ſouvient que je tenois ce propos,

& je faiſois un jour cette fervente priere devant un homme qui a cinquante bonnes mille livres de rentes pour lui tout ſeul : ſavez-vous ce qu'il me répondit : il tira ſa montre , & dit en reprenant mes paroles : paſſer par les grands remedes , bon Dieu ! y ſongez-vous. Il eſt cinq heures & demie & l'Opéra va commencer.

Alors je me dis en mon cœur : Meſſieurs les vérolés en tous ſens , plaignez-vous de vous-mêmes autant que des autres , votre caractere a fait vos loix , & vos loix conſervent votre caractere.

TEXTE.

Accommoder le bon procès & plaider le mauvais eſt devenu proverbe ; *on dit au Palais que* la forme emporte le fond, *comme on dit d'un homme qui tombe d'une fenêtre enbas*, *que* le cul (*ce n'eſt pas moi qui parle c'eſt l'adage*) emporte la tête, &c. &c.

NOTE HASARDÉE.

Sur l'abréviation des procédures.

J'AI trouvé quelquefois dans la ſociété des gens aſſez abandonnés de Dieu pour révoquer en doute (je ne dis pas l'incorruptibilité de MM. les Procureurs, la calomnie ſeroit trop forte) mais leur utilité, & voici comment ces enragés raiſonnent ou déraiſonnent.

Le jugement d'un procès, diſent-ils, ſe réduit à prononcer que telle loi générale convient à tel fait particulier.

Un procès qu'on appelle compliqué n'eſt tel que parce qu'il renferme réellement plufieurs procès, c'eſt-à-dire, plufieurs faits à comparer à plufieurs loix.

Or, cela poſé, quelle eſt la meilleure méthode d'expédier un procès : la meilleure précifément pour expédier toutes les queſtions que peut faire l'eſprit humain, ſi queſtionneur de ſa nature. La méthode d'analyſe, méthode qui paroiſſant la plus longue eſt pourtant la ſeule abrégée, la ſeule qui convienne à la foibleſſe de l'eſprit humain ; & par conſéquent toujours la derniere dont il s'aviſe, parce que la derniere choſe dont l'eſprit humain s'aviſe c'eſt de ſa foibleſſe.

Mais quelle ſera la méthode d'analyſe pour un procès ; ſa marche ſera fort ſimple : le premier pas doit tendre à ſéparer dans un procès toutes les queſtions, ou pour mieux dire tous les procès particuliers qu'il renferme, à ranger enſuite ces queſtions dans leur ordre, pour les juger de même.

Ainſi, l'un des premiers actes de le procédure ſeroit que les parties, ſoit entre elles, ſoit par leurs gens d'affaire, fixaſſent avec préciſion les queſtions à faire décider. Ces

queſtions feroient rédigées par écrit ſous la forme ſimple & préciſe de queſtion ; on diroit ſeulement ;

Entre tel...... & tel......

Il s'agit de juger ſi 1°. 2°. 3°. &c. Cet écrit ſigné par les parties ſeroit remis au Juge.

Dans le cas où les plaideurs ne convien-droient pas des queſtions à juger, chacune préſenteroit ſa note de queſtions, & les Magiſtrats jugeroient d'abord par leur comparaiſon de ce qu'ils doivent juger.

Ce premier point expédié, il faut paſſer à la ſolution de chaque queſtion ſéparément, & cette ſolution n'exige que trois opérations dont chacune eſt fort ſimple, pourvu qu'on les ſépare & qu'on ne les embarraſſe pas à deſſein les unes dans les autres.

La premiere de ces opérations eſt de conſtater le fait ; la ſeconde, de trouver une loi qui lui convienne ; la troiſieme, d'appliquer cette loi au fait comme on applique une meſure à la choſe meſurée.

Le point de difficulté du jugement eſt

tantôt dans le fait, tantôt dans la loi, quelquefois dans tous deux : quelquefois le fait est convenu & la contestation ne porte que sur la loi : d'autrefois, le fait est contesté & la loi convenue : enfin, pour l'ordinaire, fait & loi tout est en débat. Quoi qu'il en soit, la méthode consiste toujours à bien séparer chaque question de toute autre, & dans chaque question, le fait, la loi, & son application.

Pour cela les parties feroient un second acte de procédure conçue à peu près dans cette forme : *Entre A.... & B.... premiere question à juger* si, &c......

FAIT.

Le fait convenu est, &c. ou bien le point de fait contesté est si, &c.....

A.... prétend prouver par actes, ou par témoins contre B..... que, &c.

DROIT.

A.... prétend que le fait qui sera prouvé par lui doit être jugé par *telle loi*, &c.

B. remettra de ſon côté au rapporteur ou au Juge un écrit pareil, & c'eſt aſſez pour préparer d'avance le jugement dans ſon eſprit.

Quand, ſelon la vigilance du Juge ou le cours des affaires, le moment de juger celle-ci ſera venu, les parties ſeront juridiquement averties de ſe rendre à tel jour & telle heure à l'audience de Juſtice, avec les actes ou les témoins mentionnés. Il eſt inutile de dire que dans cette ſommation juridique de comparoître, le Juge obſervera rigoureuſement les délais accordés aux plaideurs par les loix.

A cette audience, s'agit-il de prouver un fait par acte? le Juge en permet la lecture, mais dans la ſeule partie néceſſaire à la preuve: d'ailleurs nulle explication, nul commentaire, il ſuffit que la ſeule force des termes de l'acte ſaiſiſſe le Juge. S'il entend le François, s'il a du bon ſens, de l'attention, de l'impartialité, (& toutes ces qualités ſont préſumées dans un Juge) il doit mieux comprendre le vrai ſens d'un acte que l'Avocat prévenu qui le lit: toute explication eſt ſuperfluité, piege, & preſqu'inſulte.

ſulte. On dit, comme une maxime, que *le mieux eſt l'ennemi du bien*, & l'on devroit avoir pour maxime au Palais, *que le plus grand ennemi de la clarté eſt le commentaire.*

S'agit-il de prouver un fait par témoins? les Juges entendent chaque témoin ; après chaque dépoſition, ils permettent ſur le champ les reproches contre le témoin & les obſervations ſur la dépoſition.

Enfin, quand les preuves du fait ſont débattues dans une juſte meſure, les Juges ordonnent aux parties de citer les loix dont ils veulent s'autoriſer ; mais toute explication ſur la loi ſeroit encore plus interdite que pour les actes : il faut le redire ſans ceſſe, les commentaires, ſoit dans les livres, ſoit dans les écrits, ſoit dans les paroles des Avocats, ſont une eſpece d'hydropiſie pour nos loix ; elles expirent gonflées de paroles étrangeres.

Le fait débattu, les loix citées, c'eſt aux Juges à comparer le véritable fait à la loi qui lui convient. On recueille les opinions : le Préſident, autoriſé par les loix de diſcipline, ne ſouffriroit pas plus de

commentaire & de verbiage dans la bouche des Juges que dans celle des Avocats. On pourroit même établir une espece de formule ou de méthode invariable, que chaque Juge suivroit en donnant son opinion.

Il pourroit dire : *Selon mon opinion le fait réel est celui que* A... *a soutenu. La loi par laquelle ce fait doit être jugé est... Je pense donc que* B... *doit être condamné à*, &c.

Les opinions ainsi recueillies, le jugement seroit formé & prononcé sur la question ; & si dans le procès il y en avoit plusieurs, on passeroit avec la même méthode au jugement de la seconde.

Cette méthode, à la vérité, suppose à la place de nos longs discours tout d'une haleine, une liberté de dialogue entre les Juges & les Avocats, sans laquelle on ne s'entend jamais qu'incomplétement. La vanité des bienséances, les mécomptes des opinions sur les rangs, sur-tout l'intérêt, l'ardeur naturelle, mille choses plus sensibles en France qu'ailleurs, rendront peut-être cette liberté quelque temps pénible : c'est assez le propre de toute liberté d'être bonne & coû-

teuſe ; mais il ne ſeroit pas bien difficile de l'aſſujettir à une loi ſage, & qui pourroit même, ſi elle étoit maniée par une heureuſe main, offrir aux citoyens dans leurs diſputes ordinaires, un modele de politeſſe & de bienſéance conciliées avec le droit naturel de manifeſter ce qu'on penſe.

La forme des arrêts ſeroit aſſervie à la même méthode. Tout jugement, ou tout arrêt auroit quatre parties : la premiere, énonceroit les plaideurs & leurs qualités.

La ſeconde, exprimeroit en termes précis la queſtion ou les queſtions à juger.

La troiſieme énonceroit la loi, l'ordonnance, l'édit qui s'applique à la queſtion.

La quatrieme renfermeroit le jugement.

Iere. partie. Entre tel & tel.
IIme. partie. Il s'agit de décider ſi
IIIme. partie. La loi qui décide eſt
IVme. partie. Nous jugeons que

Sur cette forme de jugement, en comparant nettement le fait & la loi & tous les deux au jugement, il n'eſt point de Magiſtrat, de plaideur, de citoyen qui ne ſentît la juſtice ou l'iniquité du jugement ; cette forme d'arrêts familiariſeroit les ci-

toyens avec leurs loix, & ils les apprendroient selon la véritable méthode qui consiste à bien diviser toutes les parties, pour en faire ensuite un rapprochement plus juste dans l'application d'une loi générale à un cas particulier.

Enfin, le plus précieux avantage de cette forme d'arrêts, seroit de rendre les Magistrats infiniment plus attentifs pour des jugemens, qui auroient eux-mêmes tant de juges. Je ne parle point des révisions, des cassations & de toutes ces excroissances de procès, coupées dans leur racine par une méthode sage, mais vive & tranchante.

Voilà ce que disoient ces détracteurs de nos magnifiques formes : & voici, ce qu'il faut honnêtement leur répondre à notre tour. Rêveries, impossibilités, absurdités : Eh ! que deviendroient la grande éloquence du Barreau, le majesté du premier Sénat de la nation, le délassement & l'instruction de cette nation par le plus noble des spectacles ?

Mais, pour fermer à jamais la bouche de ces faux raisonneurs, rappellons à leur mémoire ces temps où des Princes, des

Rois, des Empereurs accouroient dans ce Sénat entendre avec ravissement des plaidoieries, non pas telles que les plaidoieries de *Cochin*, ou de *Target*, ou de *Gerbier*, ou de *Linguet* lui-même, mais des plaidoieries où, par un accord admirable, tous les dieux de l'Olympe, pele-mêle avec les peres de l'Eglise, venoient payer en grec & en latin leur tribut à des Magistrats, qui entendoient le grec & le latin.

Accablons sur-tout ces détracteurs par le mot si connu de notre Henri IV, qui s'écria dans son extase, après avoir entendu deux Avocats : *Ventre-saint-gris ! ils ont tous deux raison.*

Cependant je ne puis le dissimuler : j'ai entendu, qui le croiroit ! oui, j'ai entendu de mes deux oreilles un vétilleur, & sans doute un mauvais François, argumenter de ce mot contre nos loix & notre Barreau mêmes, & je vais, pour rire, raconter son raisonnement. Le mot d'Henri IV, disoit-il, n'est, à proprement parler, qu'un grand soufflet, appliqué par un très-grand Roi, à nos Avocats ou bien à nos loix ; il faut opter.

Si dans la queſtion débattue devant Henri IV, il y avoit une bonne loi, bien préciſe & bien claire, alors ſon mot eſt un ſoufflet à deux joues : premier ſoufflet ſur la joue de l'Avocat qui avoit été aſſez mal habile pour ne pas démontrer ſon bon droit, ſecond ſoufflet ſur la joue de l'autre Avocat aſſez adroit, & ſur-tout aſſez malhonnête pour pallier ſon injuſtice.

Si au contraire dans le fait en queſtion les loix étoient ambiguës & confuſes, dans ce cas le mot du bon Henri n'eſt plus qu'un rude ſoufflet tombant à plomb ſur les loix, pour avoir fourni des armes égales au juſte & à l'injuſte.

Je n'irai point aſſurément perdre mon temps à réfuter ces pitoyables ſubtilités : le mot d'Henri IV, en dépit des jaloux de notre Barreau, n'en ſera pas moins regardé comme un cri d'admiration pour le talent de nos Avocats & la grande utilité de nos longues audiences.

Je veux pourtant faire ſur ceci une comparaiſon frappante : quel eſt l'art de nos philoſophes, même les plus grands, de montrer, non pas où eſt la vérité, mais que

la vérité n'eſt preſque nulle part ? Art ſtérile & déſolant, capable de pouſſer un homme peu vif & curieux à ſe caſſer la tête de déſeſpoir contre un livre de philoſophie, comme certains oiſeaux ſe caſſent la tête contre les barreaux de leur cage. Quelle ſupériorité dans l'art des Avocats ! Cet art vraiment enchanteur ne conſiſte au contraire qu'à montrer la vérité par-tout, & ſur-tout là où elle n'eſt pas : de droit, de gauche, du haut, du bas, la vérité eſt un vent doux qui ſouffle à la fois de toutes les parties de l'horiſon où ſe trouve la bouche d'un Avocat. Hommes ! pour qui les illuſions aimables valent mille fois mieux que la triſte réalité, aimez cet art, eſtimez cet art, & ne ſouffrez ni qu'on l'oublie, ni qu'on l'altere ; conſervez-le tel qu'il eſt comme le feu ſacré : c'eſt-là que vous viendrez prendre des lumieres, lorſque craignant de voir les choſes telles qu'elles ſont, vous ſerez avide du plaiſir ſi doux de les comtempler telles que vous voudriez qu'elles fuſſent.

TEXTE.

J'ai consulté sur ce point, avec toute la bonne foi dont je suis capable, des hommes d'âge & d'expérience, & tous m'ont avoué tête à tête, à condition que je ne les citerois pas, que l'usage de nos loix leur en découvroient tous les jours davantage les défauts.

NOTE.

Sur quelques petites difficultés dans l'étude & l'usage de nos loix.

JE n'ai pas une grande expérience; mais je suis un vieux bon homme & quand on tient les yeux ouverts toute sa vie, & qu'on regarde seulement autour de soi, il est difficile de ne pas ramasser par-là quelques bribes de jugemens.

Je me souviens donc; mais c'est du plus loin, d'avoir vu dans ma premiere jeunesse quelques Magistrats, jeunes aussi, se livrer avec ardeur à l'étude de nos loix: ils s'étoient formé

formé (comme de raiſon) le plan de tout ſavoir. Droit public, droit civil, droit eccléſiaſtique, ſcience des Arrêts, ſcience des formalités, chaque choſe auroit ſon ordre, & devoit ſe ranger dans leur tête en ſon temps & à ſa place : je les ai vu, dis-je, je m'en rappelle comme ſi j'y étois, commencer cette belle entrepriſe ; mais j'ai beau fouiller dans ma mémoire, je ne puis me ſouvenir d'aucun de ces Meſſieurs qui l'ait heureuſement conduite à ſa fin : je me ſouviens au contraire que tous ſe dégoûtoient ; & ce qui eſt bien ſingulier, les meilleurs eſprits étoient les premiers dégoûtés : ſi quelques-uns approfondiſſoient quelque partie ſeulement de ce grand cahos, qu'il nous plaît d'appeller *Science des loix*, ils y réuſſiſſoient par un tour d'eſprit particulier, & ſouvent par un vice même de leur eſprit. Les hommes minucieux & fauſſement ſubtils, ſe laiſſoient aſſez facilement pénétrer de toutes les petites épines de la formalité : la nature ſembloit avoir fait leur tête à-peu-près comme une *pelotte* à nicher des épingles. D'autres, avec des cervelles à cellules & ſans reſſort, y recevoient des loix comme une molle éponge

reçoit l'eau, & ils les rendoient de même. S'agissoit-il de juger ? ils n'appliquoient pas les loix, ils serroient l'éponge, & des loix dégouttoient. D'autres enfin, curieux de recherches historiques, plus propres à entasser qu'à trier, portoient sous le nom de droit public, le faix confus de notre histoire avec la morgue de cet esclave noir dont parle Horace, qui portoit une bouteille comme une prêtresse eût porté les vases sacrés de Cerès. (1)

Mais un homme qui se fît de notre législation un systême bien ordonné, avec ses racines, son tronc, ses maîtresses branches, ses branches particulieres, ses fruits, je ne l'ai point vu, & voici pourquoi : c'est que la chose est impossible : plus on a de méthode dans l'esprit, & plus on est révolté de l'inextrigable confusion de nos loix : plus on a de sens, & plus on est choqué de leurs contradictions, de leur subtilité, de leur verbiage, & souvent même, tranchons le

(1) . . . . Ut Atica Virgo
Cum sacris Cereris, procedit Fuscus Hidaspes,
Cecuba vina ferens.

terme, de leur mauvaiſe foi : en un mot, de ce qu'elles diſent & de ce qu'elles ne diſent pas. Au lieu de trouver un ordre & comme une *économie* de loix, on ne trouve que des loix ſe combattant entre elles par leur rang, leurs limites, & leur ſens : loix latines, contre ordonnances Françoiſes, ordonnances anciennes, contre édits nouveaux, édits contre déclarations ; tous enſemble contre la Juriſprudence, & la Juriſprudence ſeule contre tous. C'eſt une anarchie à déconcerter la meilleure tête.

Les loix de la formalité impoſent impérieuſement ſilence aux loix ſur le fond : celles-ci crient à l'injuſtice, & non ſans raiſon : point de regle générale pour concilier la forme & le fond ſans écraſer l'équité.

Les loix nouvelles s'élevent contre les loix anciennes ſous prétexte de déſuétude ; celles-ci, pour être anciennes, ne s'en croient que plus vénérables : la raiſon eſt pour elles ; l'uſage eſt contre : point de regle générale de déciſion ; & dans le pays de nos loix, on peut dire qu'*on ne ſait qui vit ni qui meurt.*

Une loi allegue une diſpoſition comme étant de *rigueur ;* une autre loi lui donne

un démenti, ſoutient qu'elle n'eſt que *comminatoire* & que c'eſt elle qu'on doit obſerver à la lettre : comment décider ? Point de regle générale pour déterminer ce qui eſt *comminatoire* ou de *rigueur :* enfin, (nobleſſe de ſtyle à part) ſi vous êtes curieux de voir *la Cour du Roi Pétaud*, faites-vous donner une compilation de nos loix.

Or, je ſoutiens qu'il eſt impoſſible d'accorder raiſonnablement, dans une ſeule tête, toutes les différentes eſpeces de loix qu'un honnête Conſeiller au Parlement jure à Dieu, au Roi, au public, à lui-même, de ne point ignorer.

Mais je vais plus loin ; je regarde comme infiniment difficile de bien ſavoir même une ſeule eſpece de loix : quand je dis ſavoir, je parle toujours du ſavoir de jugement & non du ſavoir de mémoire : je demande, avec l'ami Montagne, un homme *ſachant bien*, & non *ſachant beaucoup.*

Prenons pour exemple nos loix politiques : je ne démentirai point ici ce que j'ai dit plus haut, que les loix politiques étoient le *noli*

me tangere de la légiſlation : cela eſt vrai quand on veut en toucher le fond ; cela eſt vrai quand on oſe les toucher pour en altérer la nature ; mais moi je n'en veux conſidérer qu'un moment les dehors ; il ne s'agit point d'examiner ſi ces loix ſont bonnes ou mauvaiſes pour tel peuple, mais ſeulement juſques à quel point il eſt difficile à tout Juriſconſulte de les bien apprendre telles qu'elles ſont. Ainſi point de chicane ſur cet article délicat, & je proteſte au pied du trône contre toute interprétation abuſive.

Après avoir bien fermé cette porte à la calomnie, je ſuppoſe un homme, lequel ne ſeroit ni *Cujas*, ni *Dumoulin*, ni l'un de ces ſavans infatigables, tels qu'on n'en voit plus gueres aujourd'hui, étudiant ſans relâche, & vivant toute une ſemaine d'un *in-folio*, & d'une pinte d'encre ; je ſuppoſe un homme qui mêle ſagement l'étude aux diſtractions, vaquant modérément aux affaires & aux plaiſirs de ce bas monde, d'une mémoire d'ailleurs & d'une pénétration ordinaires : Eh bien, je poſe en fait qui ſi cet homme concevoit le projet d'approfondir ſeulement la partie de nos loix politiques, il conſumeroit

ſes plus belles années à ce grand ouvrage ; & le dernier réſultat qu'il tireroit en cheveux blancs ſeroit le doute & l'ignorance.

Quand je parle d'approfondir , j'entends par-là , de n'abandonner aucune queſtion ſans la réſoudre par une loi claire & bien reconnue ; ou par une ſuite de faits conſtans & uniformes formant un uſage équivalent à une loi. (Si toutefois dans le Gouvernement civil, l'uſage peut jamais faire le juſte équivalent d'une loi.)

Et qu'on ne prenne point ceci pour une exagération : depuis la loi ſalique juſques aux loix de l'inſtitution du dernier Juge de village , il eſt peu de queſtion qui n'oblige un Juriſconſulte à remuer de fond en comble toute l'hiſtoire de France. Eh ! quelle hiſtoire bon Dieu ! M. d'Alembert a dit quelque part , que *le peuple le plus heureux eſt celui dont l'hiſtoire eſt la plus ennuyeuſe :* en ce cas nous crevons de bonheur , car notre hiſtoire a de quoi faire crever d'ennui : on liroit vingt fois Plutarque contre un tome de l'hiſtoire de France. Mais paſſons par-deſſus l'ennui , (quoique dans la vie humaine ce ne ſoit point une bagatelle) cette loi ſalique

par exemple qui eſt le premier bout de l'écheveau, ne laiſſera pas d'occuper fort ennuyeuſement aſſez long-temps, & de bonne foi, je doute que mon homme, s'il eſt un peu difficile, s'en tire avec une curioſité bien nette; ſi delà il va, comme l'ordre l'exige, aux minorités, aux régences, tutelles des Rois, le pauvre curieux ne ſera pas ſans embarras. Mais je l'attends à la grande queſtion ſi long-temps débattue & non encore terminée, ſur ce qui forme une loi en France, ſur la juſte doſe des ingrédiens qui doivent y entrer; enfin, pour parler net, ſur les limites préciſes de l'autorité du Roi, & des droits des Parlemens : ceci ne ſera pas ſi-tôt expédié; il faudra, dans le cahos de notre hiſtoire générale, démêler le cahos de l'hiſtoire particuliere des Parlemens de France, & ſuivre dans toutes ſe métamorphoſes une aſſemblée qui commence par des Souverains, & va ſe terminer inſenſiblement à des hommes du tiers état, Conſeillers du Roi, moyenant cinquante ou cent mille francs donnés à d'autres qu'au Roi. Que de faits contraires à ſéparer, à comparer! & la clôture de cette penible comparaiſon que

ſera-t-elle ? Ce grand mot, cette queſtion des queſtions : *Que ſais-je* ?

Si des loix de la puiſſance *légiſlative* l'apprentif Juriſconſulte veut paſſer à l'examen des loix de la puiſſance *exécutrice*, qu'il s'arme de patience, ſon travail n'eſt qu'ébauché : pour remplir ſon projet, il voudra ſans doute conſidérer ſéparément & par ordre les différens corps à qui le Monarque a confié quelque portion de ſa puiſſance : il voudra ſuivre leur hiſtoire, examiner leur organiſation actuelle, déterminer avec préciſion ce qu'elle a de connu, & ce qu'elle a de conteſté. Il s'attachera d'abord à étudier les rapports mutuels des membres de chaque corps; rapports d'où réſultent les loix entre les ſupérieur & les inférieurs; il verra que tous ces rapports ſont en litige.

Enſuite il obſervera les rapports de chacun de ces corps avec les autres corps ; & il les trouvera tous en guerre ouverte depuis leur inſtitution juſqu'à ce jour.

Enfin, il lui paroîtra indiſpenſable d'apprendre les rapports que ces corps ont avec les citoyens ; rapports qui conſtituent les loix de juriſdiction ou de privilege ; & l'infortuné curieux appercevra, à ſon grand étonnement,

le citoyen tiraillé par tous ces corps à la fois ; flottant au milieu d'eux, ne décidant souvent son choix que par le caprice ou l'intérêt ; & ce qui l'indignera, trouvant toujours au besoin une loi & cent Arrêts pour justifier tous les partis : enfin, une confusion, une anarchie dont il n'y eut, je crois, jamais d'exemple dans aucun pays ni dans aucun temps.

Je suppose que mon étudiant adopte pourtant cette grande division qui sépare, tant bien que mal, les objets : Savoir, tout le politique au Conseil, tout le civil aux Parlemens, tout l'économique aux Cours des Aides & Chambres des Comptes. A partir delà, la premiere question est celle-ci : *Qu'est-ce que le Conseil du Roi ?* Question brieve & simple, & dont la réponse est si étendue & si compliquée, que j'oserois gager qu'on ne trouvera pas quatre hommes dans chaque Parlement, Avocats & Magistrats compris, capables de la résoudre complétement.

C'est qu'ils n'en ont pas besoin, dira-t-on : ceci est une autre affaire ; il seroit facile de démontrer parfaitement le contraire.

Cependant cette question : *Qu'est-ce que*

le Conſeil du Roi ? devroit être telle, je le dis hardiment, que tout ſujet un peu inſtruit dans une Monarchie, fût en état d'y répondre ſans embarras & ſans erreur.

Maintenant faiſons demander par le déſeſpéré curieux, *Qu'eſt-ce qu'un Parlement* avec toutes ſes attenances & atmoſphere, ſi je puis ainſi dire ? Oui, un Parlement avec ſa Grande-Chambre, ſes Enquêtes, Requêtes, Tournelles, Gens du Roi, & tout cela ſuivi de l'attirail énorme des tribunaux ſubalternes ; Préſidiaux ſouverains & non ſouverains, Bailliages, juſtices Royales, juſtices Seigneuriales, Juges de Police, Juges & Conſuls, Juges des eaux & forêts, Officiers de robe longue, Officiers de robe courte, Avocats ſans office, Procureurs avec office, Greffiers, Notaires, Huiſſiers, Sergens ; l'origine, les droits reconnus, les droits prétendus, de tous ces gens-là, &c. je perds haleine. Quelle involuption épouvantable de queſtions, dans cette queſtion : *Qu'eſt-ce qu'un Parlement avec ſes circonſtances & dépendances ?* Et cependant cette queſtion ſe réduit à celle-ci : *Comment peut-on en France conſerver ſa fortune, ſon honneur &*

ſa vie ? Et nous ſommes tous forcés de répondre : « nous l'ignorons : allons trouver » un Procureur qui peut-être n'en ſait rien » lui-même, & nous ruinera à bon eſcient » tout en faiſant ſemblant de nous l'appren- » dre & de nous défendre. »

Et quel eſt donc cet homme indiſpenſable dans la nature ? Qu'eſt-ce donc qu'un *Procureur ?* Mes chers compatriotes, Dieu le ſait ; mais, croyez-moi, notre jeune Roi ne le ſait pas : en voici la preuve. Le Roi entretient des hôpitaux contre tous les maux de l'eſpece humaine : le Roi paye dans les ports de mer des Officiers pour écarter la peſte : non, François, non, le Roi ignore ce qu'eſt un Procureur en France.

Hommes honnêtes, qui vous trouvez confondus dans cette profeſſion de rapine légale, convenez-en avec moi, & vous n'en ſerez que plus honorés ; convenez que le Monarque ignore ce que fait un Procureur à des hommes dont la fortune fait la ſienne, & dont le bonheur fait ſa gloire.

Hommes de bien, au nom du ciel, n'abandonnez pas votre poſte : reſtez parmi ces incendiaires de nos cités & de nos champs,

reſtez pour leur cauſer au moins quelque tourment par votre exemple, & conſommer leur déshonneur par notre eſtime pour votre probité.

Je me ſuis écarté, pardon lecteur; mais ſi jamais vous avez plaidé, je ſuis tout excuſé : revenons, je ne conduirai pas plus loin mon candidat en loix politiques : par-tout il trouveroit les mêmes difficultés avec la même confuſion : par-tout il pourroit écrire en ſortant : *Ici eſt le cahos*, & par-tout le cahos eſt à la fois opprobre & malheur ; opprobre pour les loix, & malheur pour les citoyens ; quel Dieu ou quel homme inſpiré de lui dira. *Que la lumiere ſe faſſe*? Je l'ignore ; mais ce que je ſais, c'eſt qu'en attendant cet homme (lequel n'arrive point) les Magiſtrats qui eſtiment le moins les loix, ſont obligés de s'en ſervir telles qu'elles ſont : mais comment les emploient-ils ? C'eſt une bonne choſe à obſerver, & ceci doit être regardé comme un avertiſſement public aux hommes tentés par le démon des procès. La plupart des Magiſtrats, les uns par dégoût, les autres par pareſſe, en agiſſent pour les loix à peu près comme pour leurs alimens,

leurs vêtemens & les choſes les plus neceſſaires de la vie : au lieu d'en faire de groſſes proviſions chez eux, ils ſe contentent de connoître les magaſins où tout cela ſe trouve au beſoin : or il y a deux ſortes de magaſins de loix : les uns ſont les livres, les autres ſont les Avocats : les premiers ſont bien inutiles, & les ſeconds bien dangereux pour les Magiſtrats.

Une remarque vraie à l'égard des livres de Droit, eſt que le meilleur ouvrage ſur ces matieres eſt totalement perdu pour les Magiſtrats, s'il eſt ſeulement dépourvu d'une ample & bonne table : car de faire lire un gros livre de Droit à un Juge, ou pareſſeux, ou dégoûté, ou détrompé, il ne faut pas l'eſpérer, vous lui feriez plutôt traverſer les ſables d'un déſert de l'Arabie Pétrée ; tout ce qu'il peut faire à l'acquit de ſa conſcience, eſt de ſe laiſſer conduire en réchignant par le fil d'une table ſur une ſeule page, d'y butiner à la hâte quelque phraſe, & de s'eſquiver au plutôt : ainſi ces grands magaſins de loix, pur ornemens de bibliotheques, rarement ouverts, fréquentés en courant, ſont aſſez complétement inutiles : j'en ſuis fâché

pour les auteurs de glose & de commentaire sur les loix ; mais leur regne n'est plus gueres de ce monde : au reste, ils peuvent s'en consoler avec les Métaphysiciens dont le regne est aussi passé, & les Géometres même, dont le regne, quoique très-différent, n'en commence pas moins à passer.

Quant aux magasins de MM. les Avocats, c'est-là qu'est la foule, & les Magistrats s'y rendent à la sourdine sur les pas des cliens : mais sans prétendre offenser personne, qu'il est difficile & dangereux de s'y pourvoir ! Lorsqu'un livre vous trompe ; hélas ! c'est que pour l'ordinaire le pauvre homme d'auteur s'est le premier trompé : mais un Avocat ne vous trompe jamais mieux que lorsqu'il veut bien vous tromper ; discerner avec sagacité la foiblesse de sa cause, est peut-être le plus sûr moyen de la défendre avec art & succès.

Il y a une autre fatalité : il est d'expérience dans les différends des hommes, & surtout dans les procès que le plus fort a tort. M. de Vendôme disoit, en parlant des querelles entre les mulets & les muletiers, qu'il avoit observé constamment que le mulet avoit

presque toujours la raison de son côté : il en est ainsi des procès entre deux hommes de condition inégale ; on peut à l'aveugle parier pour le bon droit de la bête de somme , c'est-à-dire , du plus foible. Or , dans ce monde , le plus fort & le plus riche c'est tout un : en cette qualité , il prend ses avances & ses avantages : d'abord il se saisit des principales avenues dont il bouche facilement l'entrée à sa partie , en y clouant par des consultations l'opinion des meilleurs Avocats : ensuite , faisant armer pour lui le plus redoutable chevalier du barreau , il laisse à son pauvre ennemi le choix d'un défenseur parmi les jeunes *Bacheliers* : regle presque générale au barreau, la lutte entre le *tort* & *la raison* n'est jamais égale qu'autant que les parties sont à peu près d'égale condition. De cela seul quels inconvéniens doivent suivre ! Quelle source d'erreurs pour les Magistrats ! Dans cette disposition des choses, que le plus riche , à qui toutes les bouches appartiennent , fasse encore solliciter , & pousse ses juges seulement du bout de doigt ; ne les fera-t-il pas infailliblement tomber dans sa cause ?

Mais quand les talens des Avocats se balanceroient, les Magistrats n'en seroient gueres moins embarrassés. Si le juste étoit ce qui *est utile à tous*, les bons esprits & les cœurs droits auroient un point à peu près fixe, une espece de signal de ralliement entre eux ; mais il est convenu que le juste est ce qui paroît conforme à la loi : or, est-il bien difficile à deux Avocats, de talens égaux, de trouver dans ce cahos de notre législation chacun une loi qui s'ajuste à son fait ; l'un remanie un peu la loi, l'étend ou la resserre ; l'autre retaille imperceptiblement son fait, & tant est procédé de part & d'autre, que le Magistrat finit par voir le même fait encadré fort juste en deux loix fort différentes : plus il ouvre les yeux, & plus, à son grand étonnement, il apperçoit *deux justices*.

Ceci me rappelle ce qu'on raconte au sujet du célebre *Pascal*. Un ignorant disputoit avec acharnement contre lui sur un point de mathématiques : un tiers qui les avoit écoutés dans un profond silence se leva tout-à-coup, & d'un grand sérieux dit : *Vous verrez qu'il y a deux mathématiques*. Ce

mot

mot eſt une aſſez bonne plaiſanterie quand il s'agit de mathématiques ; mais c'eſt un mot trop vrai quand il eſt queſtion de nos loix ; & le Magiſtrat, même judicieux, eſt ſouvent réduit à dire : Il y a donc *deux juſtices* ; ce qui veut dire ; il n'y en a point, & pour lors, c'eſt évidemment le cas de ſuivre la procédure du Juge *Brideoie* qui faiſoit, ſelon Rabelais de ſi belles ſentences à coup dedés. (1)

Je ſais bien qu'à tout cela il eſt une réponſe invincible, une réplique ſans réplique, une réfutation qui n'a beſoin que d'un cri & ſe paſſe de preuves ; j'en ai déja parlé, & je le redis encore au riſque de fatiguer : cette réponſe admirable eſt toujours le grand mot *exagération*, joignez-lui un autre grand mot, celui de *déclamation*, faites-les tomber à plomb comme deux maſſues ſur la tête d'un *raiſonneur*, & tenez-le pour muet, ſi même il n'eſt écraſé..... Eh bien oui, je le ſuis : me voilà par terre ; mais ſouffrez que

---

(1) Voyez le Chapitre 37. & ſuiv. du liv. 2me. du Pantagruel. On y trouvera la raiſon en maſque comme dit Voltaire.

dans cette humble posture je profere quatre paroles encore : la moitié ne sera pas même de moi, permettez donc que je rapelle en finissant un mot célebre de l'Avocat Ciceron, il a dit qu'il ne concevoit pas comment deux augures pouvoient se regarder en face sans éclater de rire ; & je dis comme lui (pardonnez) que je ne conçois pas davantage deux avocats, ou deux Magistrats François de bon sens, de bonne foi, & sûrs de leur discrétion : (notez ceci) je ne conçois pas, dis-je, comment ces Messieurs, tête à tête, peuvent se regarder entre les deux yeux sans pouffer de rire, ou gémir de compassion, car je leur laisse le choix.

J'ai dit, achevez-moi, censeur ; frappez encore vos deux coups de massue : *Cet homme exagere, cet homme déclame.*

TEXTE.

Ces loix, qui seulement à brûler ce qu'elles ont fait pour les fermes générales, fourniroit de quoi chauffer le bain de plusieurs maîtresses de financiers.

NOTE.

Sur les Loix Fiscales.

JE suppose un instant qu'on ne m'a point tué pour ce que j'ai dit sur les loix en général : parlons un peu de nos loix fiscales en particulier..... Oh ! pour celles-ci, ce sera grand hasard si j'échappe à leurs bons amis, car ces amis, s'il en faut croire d'honnêtes gens, sont dans le Royaume au nombre de dix à douze mille, & quels amis quels hommes ! tous comparables aux anciens Romains, qui trouvoient en eux-mêmes assez d'étoffe pour être à la fois prêtres, Magistrats & soldats ou capitaines : ces intimes amis des loix fiscales sont à la fois, pour la plupart, espions, soldats, sergens & jurisconsultes ; tous sont, je ne

dis pas invulnérables, je ne dis pas intacts, il faut créer un terme exprès pour eux, tous sont *intangibles* : car les loix ont trois dispositions formelles à leur égard.

La premiere est un ordre menaçant à tout être sensible & insensible, (le reste est excepté) de se laisser toucher, palper & même serrer par ces chers amis tant qu'il leur plaît.

La seconde disposition est une défense, toujours avec menace, à tout être, également sensible ou insensible, de toucher, ni même d'effleurer ces hommes extraordinaires.

Enfin, la troisieme disposition *légale*, & qu'on pourroit appeller le symbole des fermes générales, est le *commandement* de croire, à peine d'héréfie & *châtimens y joints*, tout ce que ces amis des loix fiscales affirmeront, d'affirmer avec eux le noir, quand même vos yeux ont vu le blanc : d'affirmer le plein, quand vos mains même n'ont trouvé que le vide : des trois dispositions, celle-ci est incontestablement la plus dure : aussi la Sorbonne (peut-être par jalousie de privilege) n'a pu jusqu'à présent se résoudre à ratifier ce nouvel article de foi.

Malgré ces forces inouies, tous ces amis ne laiſſent pas encore d'être armés juſqu'aux dents : il y a de quoi faire trembler le plus intrépide quand on les conſidere de près : ils ont des *inſtrumens perçans*, tels que broches de fer pour éventer les choſes, & des épées pour éventer les hommes : des *inſtrumens contundans*, tels que piſtolets, fuſils, pour caſſer la tête ou telle autre partie ſelon leur goût : barres de fer, pour briſer les os des bras, des jambes & des cuiſſes : des *inſtrumens ſerrans*, tels que chaînes de fer pour tenir en raiſon les pieds & les mains, collier de chanvre pour ſerrer le col à volonté : enfin, des *inſtrumens jugeans*, tels que Juges & Commiſſaires, payés exactement par quartier, pour certifier à l'univers la juſtice de tout ce que font ces amis. Que dis-je ? ils ont juſqu'à des inſtrumens *écrivans*, pour démontrer clairement au Roi, & au public que tout ce qu'ils en font n'eſt, à le bien prendre, que par humanité, par amitié pure pour le public & pour le Roi, & nullement pour leur argent, dont ils ſe ſoucient comme de cela.

Remarquez que dans l'énumération de

ces armes offenſives & défenſives , je n'ai point mis en ligne de compte les ſaiſies & ſimples procès-verbaux , qui ne vont qu'à ſaigner la bourſe : ce ſont bagatelles & petits coups d'épingles qui ne valent pas qu'on en parle.

Certes , ces amis des loix fiſcales , qui ne ſont , quoi qu'ils en diſent, ni les nôtres , ni par conſéquent ceux de notre Roi , ont de quoi ſe défendre & même ſe venger : n'importe, il faut en parler, je l'avoue ingénuement , je ſuis un peu de l'humeur du barbier du Roi Midas : il enrageoit d'aller raconter au monde les oreilles qu'il raſoit , & moi je ne ſaurois me tenir de raconter les mains qui nous écorchent : le barbier ne dit les longues oreilles qu'aux roſeaux , & moi je ne dirai les mains écorchantes qu'à deux ou trois cents oreilles , où tout paſſe & rien ne reſte ; elles laiſſeront évaporer en un jour mes paroles : diſons toujours.

Nos loix fiſcales forment un grand corps , ou plutôt un coloſſe de légiſlation iſolée & complette : ce grand corps eſt compoſé lui-même de pluſieurs autres corps non moins complets. Tous ces corps ſont quelquefois

appellés du nom de *code* : ainsi, par exemple, les douanes ont leur code, les aides ont leur code, le tabac a son code, le contrôle des actes a son code : enfin, par le moyen des loix fiscales, il est peu d'action ou de suites d'actions humaines, soit machinales, soit intellectuelles qui n'ait, outre les loix de la nature, un code fiscal tout particulier pour les diriger : le code de *l'aller & du venir* est celui des douanes : le code pour *le manger & le boire* est celui des aides : le code pour *moucher & éternuer* est celui du tabac : le code pour *saler son pot* est celui des gabelles : le code pour *penser tout haut* est celui du contrôle ; & du moment où nos physiciens auront achevé leurs belles expériences sur l'air, il ne faut pas douter que les métaphysiciens de l'hôtel des fermes ne proposent un code pour respirer, c'est à-peu-près le seul qui nous manque.

Mais qu'est-ce qu'un code en matiere fiscale ? C'est, en vérité, ce qu'il seroit difficile d'expliquer nettement par la chose même, elle est trop subtile : parlons aux sens grossiers, & cherchons une comparaison.

Lecteur, n'avez-vous jamais oui raconter un grand effet de nos hautes montagnes ; il arrive souvent qu'une pierre grosse comme la tête se détachant de leur sommet, & roulant sur la neige l'amasse autour d'elle : à mesure qu'elle roule de nouvelles couches se forment ; enfin, elle acquiert un volume & un poids si prodigieux, qu'on a vu quelquefois ces *lavanges* engloutir des voyageurs, & même des cabanes avec leurs infortunés habitans.

Lecteur, voilà au juste l'image de la formation d'un code en matiere de finance : une loi tombe du haut du trône, & roulant de jour en mois & de mois en années, elle amasse sans cesse autour d'elle des Arrêts de Cours Souveraines, des décisions de toute espece, tant qu'à la fin elle prend un volume énorme, & pour lors la voilà *code* comme la pierre est devenue *lavange*. Fuyez, citoyens, vous êtes perdus si le *code* vous atteint : on l'a vu engloutir des hommes, des chaumieres & des hameaux entiers.

Un peu de détail : l'art de mêler du sel aux alimens, soit des hommes, soit des animaux, étoit assurément un art fort simple ;

ple ; l'antiquité ne s'étoit pas avisée d'y entendre finesse : mais nous ne sommes pas modernes pour rien : nous en savons plus que nos premiers peres : aussi avons-nous fait un code des *gabelles*. Depuis ce code, les animaux qui sont l'aliment du riche & la ressource du pauvre, périssent en foule dans nos campagnes faute de sel : derniérement ce code engloutit, dit-on, au vu & au su de toute l'Europe, environ soixante & dix mille bœufs dans le pays des *Vascons*. Il n'y a point de métairie un peu considérable en France, où le code, en dix années, ne ravage l'étable toute entiere ; & ne détruise l'agriculture en l'arrachant jusques dans ses premieres racines. Mais qu'est-ce que cela? ce ne sont que des bêtes : mourir par le *code* ou par le *boucher*, tel est leur sort ; mais les hommes! un paysan même est pourtant quelque chose de plus qu'une bête à corne ; & ce paysan ne mange du sel (s'il en mange) qu'en tremblant & en pleurant : ce code a des prisons, des chaînes, des galeres, des gibets, des roues, à lui, à lui tout seul : de bonne foi, sans nous fâcher, sans trop crier, est-ce une bonne chose que ce code sur l'art

de manger du ſel. Mais j'exagere peut-être: lecteur, informez-vous.

Paſſons à un autre code. Il paſſe pour conſtant, & je me diſpenſerai d'en citer les preuves, que depuis *Noé* les hommes boivent du vin ; & juſqu'à ces temps modernes, il paroît que les hommes buvoient leur vin ſans aucune difficulté : point de rats de cave, point de *trop bu* : le ſeul inconvénient du *trop bu* étoit l'ivreſſe & le mal de tête. On voit les héros d'Homere, tantôt boire leur vin tout pur, & comme on dit, boire ſec : tantôt racler du fromage dans leur vin, ſans que les commis des aides de ce temps paroiſſent avoir fait le moindre procès-verbal contre ce procédé : auſſi ces héros s'enivroient-ils en héros, &, ſauf reſpect, ne ſavoient ſouvent ce qu'ils diſoient. Nous avons mis ordre à tous ces abus.... comment ? par un *code* ſur la maniere de boire. Propriétaires, vignerons, arrachez vos vignes, fermez vos caves, & ouvrez bien les yeux ; vous allez voir, graces au code, un miracle d'un autre genre que celui des noces de Cana : c'eſt le vin changé en belle eau claire.

Mais vous croyez que j'exagere. . . . lecteur, informez-vous, & paſſons à un autre code.

La ſociété des hommes ne ſubſiſte que par ces engagemens mutuels qu'ils forment entre eux ; & comme ils ont une foible mémoire & une courte exiſtence, ils ont été comme forcés d'écrire ce qu'ils ſe promettoient. Citoyens, hâtez-vous de mettre fin à tout cela : ſerrez vos écrits, cachez les dans votre ſein, le code du *contrôle* ſe forme, je l'entends qui roule, & s'enveloppe en roulant d'Arrêts du Conſeil : fuyez, vous dis-je, il engloutira tous les actes : ce code arrive, tombe ſur les greffes, les protocoles, engloutit en effet tout les actes: & les hommes, après avoir perdu la bonne foi, n'ont plus l'inſtrument qui la ſupplée, il eſt trop cher. Il faut être riche pour conſerver le néceſſaire.

Au nom de la vérité, lecteur, ne croyez point à la légere, c'eſt moi-même qui vous en prie : demandez à tous les Greffiers, à tous les Notaires de France ſi je vous trompe.

Sans commerce, point de ſociété, &

ſans la libre communication de ce qui manque aux uns & abonde chez les autres, point de commerce. Auſſi cette communication s'établit-elle d'elle-même, on n'a qu'à laiſſer faire l'induſtrie & le beſoin. Un homme chemine paiſiblement, portant à ſes voiſins ce qu'ils n'ont pas, pour rapporter à ſes commenſaux ce qui leur manque; lorſque tout-à-coup, des inconnus qui lui feroient peur au coin d'un bois, l'arrêtent aux portes d'une ville :

Qui êtes-*vous*, Meſſieurs ?

Des Juriſconſultes chargés par Noſſeigneurs les Fermiers-Généraux directement, & par le Roi indirectement, d'interpréter & faire obſerver certain *code* ſur les douanes, & quelques autres codes encore que nous vous nommerons ſi vous êtes de loiſir.

Qu'eſt-ce donc que vos codes, Meſſieurs?

En général c'eſt une loi ou deux, avec de beaux tarifs y annexés, & corroborés de deux ou trois mille Arrêts plus ou moins : Arrêts dont le moindre vaut mieux que la meilleure loi.

C'eſt beaucoup... Mais enfin, abrégeons, que voulez-vous de moi?

D'abord vous fouiller jusques dans les poches, ensuite nous vous dirons le reste.

Mais, Messieurs, qui m'assure que vous ne me trompez pas ?

Le code, Monsieur : mais plutôt ne nous en croyez pas, lisez vous-même prenez seulement la peine de vous arrêter un moment, nous allons vous montrer loi, tarif, Arrêts & tout le code : ce n'est gueres qu'une affaire de six mois pour tout vérifier : d'ailleurs la lecture en est fort récréative, & nos Messieurs y découvrent toujours de nouvelles beautés.

Eh ! Messieurs, fouillez... Mais rien plus.

Les Jurisconsultes fouillent tout en effet, examinent tout, tournent, retournent, tâtent, manient, pressent ; enfoncent leurs doigts dans une valise ou une balle, comme un Chirurgien enfonce les siens dans des chairs où il soupçonne un abcès ; mais plus habiles que lui, ils semblent avoir au bout de chaque doigt un œil pour voir & un nez pour flairer ; enfin, ils font si bien, qu'en vertu de leur tâtonnement & de leur tarif, il leur reste dans les doigts une partie de

ce qu'ils ont touché, & toujours au nom du code.

Le Négociant, au ſortir de ce bureau de légiſlation, a grand ſoin de le noter ſur ſes tablettes, avec un avertiſſement de n'y paſſer jamais s'il le peut ; & s'il ne trouve point d'autre route, il tâche de s'en pratiquer quelqu'une par-deſſous terre, comme une taupe, au riſque des amendes, des galeres & de tous les *inſtrumens perçans*, *contundans*, *ſerrans & jugeans*, dont nous avons parlé ; car ces routes par-deſſous terre ſont des crimes capitaux appellés *contrebande* : enfin, s'il eſt trop perſécuté, il ira chercher un autre pays où les routes ne ſont point, ou ſoient moins infeſtées par les codes & leurs Juriſconſultes.

A ce propos, j'ai fait une réflexion que je donne pour ce qu'elle vaut, le lecteur en jugera, la voici : depuis quelque-temps nos phyſiciens cherchent, avec une incroyable ardeur, les moyens de voyager par les airs : on ne voit pas d'abord le fin de cette découverte : le moindre inconvénient eſt de caſſer le cou au voyageur, & le plus grand ſeroit d'épouvanter les ſociétés humaines par

la génération d'une nouvelle eſpece d'oiſeaux de proie, qui fondroient ſur les hommes comme des vautours ſur des pigeons. Mais, en y réfléchiſſant davantage, j'ai cru découvrir le but caché de ces recherches; c'eſt la facilité d'échapper aux Juriſconſultes des douanes. Mais ſi j'attrape la vérité, j'oſe dire, que les phyſiciens s'abuſent, & je me crois obligé de les en avertir : ils ne ſongent point, (car les idées les plus naturelles ſont les premieres qui échappent), ils ne ſongent point que ces hommes du code, ayant relativement aux autres hommes, un moindre poids ſpécifique, ont une diſpoſition plus grande & comme naturelle à voler; toute invention de cette eſpece leur deviendra plus propre qu'aux inventeurs même.

Voici donc ce que je prédis à la face de l'Europe, & je fais imprimer ma prédiction afin de prendre date, & qu'un autre ne m'en raviſſe pas l'honneur : ſi par un lundi matin (je n'en fixe pas l'époque, mais je ne la crois point éloignée), il s'éleve dans les airs un globe *aéroſtatique*, ſoupçonné ſeulement de receler dans ſon

ſein une once de contrebande : peuple françois, retenez bien ceci, le lendemain mardi avant l'aurore vous verrez toute votre athmoſphere remplie & obſcurcie par des nuées de globes *aéroſtatiques légiſlatifs*, formés d'Arrêts couſus enſemble, tout chargés de Juriſconſultes armés : vous les verrez, établiſſant des poſtes & des défilés dans les airs, faiſant des rondes & des patrouilles, effrayant les oiſeaux, ou les arrêtant, & les plumant ſous prétexte de les fouiller : enfin, ſans repos & ſans relâche juſques à ce qu'ils aient atteint, ſaiſi & éventré le globe *contrebandier*, après avoir verbaliſé en triomphe ſur ſon cadavre : car dans les combats de ces Juriſconſultes guerriers, le procès-verbal eſt le *Te Deum* de la victoire, il la prouve & il la chante.

Mais je finis, & voici pourquoi, je m'apperçois que je n'ai rien dit que mille autres avant moi n'aient dit bien mieux que moi, d'où je conclus que tout ceci eſt une grande vérité, mais parfaitement inutile.

Cependant, ſi notre Roi ſavoit . . . .

deux choſes ſeulement : combien nous lui ſommes fideles & combien nous ſouffrons... ah ! ſi je n'étois pas *peuple*, ſi j'étois quelque choſe en ce monde, ſi j'avois une bouche, une voix ; ſi j'oſois ou plutôt ſi je pouvois révéler à mon Roi toutes les infamies barbares, les injuſtices horribles dont j'ai vu tant de fois perſécuter ſes miſérables ſujets ! s'il daignoit m'écouter un inſtant & me croire ; je n'en puis douter, ce bon Prince en frémiroit d'indignation. Eh ! que lui ſont tant de petits oppreſſeurs ; tous ces tyrans ſubalternes, qui pour la plupart uniſſent la baſſeſſe pour les grands à la barbarie pour le peuple, la cupidité de tous les gains, à l'inſolence de tous les faſtes ? que ſont au Roi de France ces hommes dont il ignore les noms & juſqu'à l'exiſtence ? & nous, au contraire, que ne lui ſommes-nous pas ? nous laboureurs, nous propriétaires, nous par qui l'état ſubſiſte, qu'avons-nous à demander pour être heureux, ſinon que le chef de l'état connoiſſe nos malheurs & nos beſoins ? Notre intérêt, n'eſt-ce pas le ſien même ; & ſon intérêt, l'intérêt de ſon pouvoir & de ſa gloire n'eſt-il pas

dans tous nos cœurs le premier, le plus cher de nos intérêts ? Non, nous ne ſommes pas le peuple le plus ſage de la terre; mais nous ſommes peut-être le peuple de la terre qui mérite le mieux que ſes maîtres le rendent heureux : qui ſait obéir & aimer comme nous !

TEXTE.

Vous me direz peut-être que je raconte les exagérations de quelque Magiſtrat dégoûté ou d'un Avocat piqué.

NOTE

Sur les bureaux de legiſlation & la réforme des loix.

JE ne ſuis, graces au Ciel, ni *Magiſtrat dégoûté*, ni *Avocat piqué*; mais pour quelqu'un qui s'aviſe de barbouiller du papier & de mettre, comme dit Voltaire, du noir ſur du blanc, j'ai un défaut bien plus capital, un défaut inexcuſable, un défaut... Peu s'en faut qu'il ne ſoit vice.... pire même qu'un

vice ; car il eſt peut-être *ridicule*. . . Je l'ai diſſimulé tant que j'ai pu , mais la conſcience me preſſe , la triſte vérité m'échappe malgré moi , & je vais la dire , dût mon lecteur fermer ce livre à l'inſtant & lui tourner le dos : ce défaut donc. . . . tous les grands hommes d'Athenes & de Rome l'ont partagé avec moi ; mais ils avoient de quoi le réparer , & moi je n'ai rien : ce défaut. . . Lecteur , armez-vous d'indulgence. . . Eh bien ! dans toute la force du terme , je ſuis ce qu'on appelle en bon françois un *Provincial* ; non ſeulement je ne ſuis point de Paris , mais j'écris loin de Paris : pardonnez , oui , je l'avoue , je ne ſais rien que fort tard , & peut-être fort mal ; je juge fort tard , & ſans doute encore plus mal , car en France le *vîte* eſt le *bien*.

Enfin , je ſuis tellement convaincu du déſavantage de mon poſte , que je vais vous raconter naïvement les bévues étranges où m'a conduit derniérement mon éloignement du point central de ce globe , je veux dire Paris.

Il n'y a que peu de jours , le croirez-vous? que j'appris l'établiſſement d'un *Bureau*

de *législation dramatique*, formé par les auteurs même. A cette nouvelle, (du moins *nouvelle* quant à moi), je me dis : bon, ceci me plaît, voilà pour cette fois un tribunal composé par des experts capables de bien voir & tous intéressés à bien faire : ce n'est point des gens de loi décidant sur des opérations militaires, ni des gens d'Eglise réglant la police de l'état ; ce sont ici des auteurs de théatre qui veulent réformer quelques loix du théatre ; ils paroissent avoir pour eux *science* & *conscience* : c'est beaucoup dans ce monde : joignez-y la *puissance*, & ce tribunal sera sans reproche.

Il est vrai qu'un rogue habitant d'Albion, un Jacques *Rosbif*, ne connoissant que son Parlement & ses *bils*, pourroit demander, avec l'amertume de l'ironie Angloise : ce que c'est qu'une *législation dramatique* ; mais nous pourrions fort bien aussi, avec la raillerie françoise, l'envoyer chercher sa réponse à Athenes, qui, dans ses beaux jours, mêla les loix de son théatre à ses loix même politiques : le *Rosbif* répliqueroit peut-être que nous ne sommes point la république d'Athenes : & nous dupliquerions... Mais laissons

ce monologue : ce n'eſt pas cela que je veux dire. Après avoir ſuffiſamment ruminé ma nouvelle, je me hâtai d'en écrire à Paris, à un ancien ami qui m'a permis cette petite indiſcrétion dans les cas très-urgens : il me répondit : je réitérai : enfin ceci devint preſque un commerce ; & ne fuſſe que pour dégoûter certains curieux qui prennent aſſez de peine à décacheter les lettres, je vais faire imprimer cette correſpondance : je me flatte que ces Meſſieurs en tireront cette conſéquence utile : qu'ils doivent pleurer tant de peine pour découvrir par trahiſon ce qu'on leur diroit volontiers, même en caracteres d'imprimerie. Voici donc cette correſpondance.... Mais auparavant, je dois avertir d'une choſe : la premiere loi de notre commerce épiſtolaire, avec cet habitant de Paris, étoit le *laconiſme*, le pur néceſſaire, & rien de plus : le lecteur ne s'en feroit gueres douté, au verbiage de ce livre-ci, où d'un bout à l'autre c'eſt la plume qui conduit la tête, & non la tête qui conduit la plume : mais voilà l'homme : tel eſt diffus le lundi, & laconique le mardi : affaire de

digeſtion. Quoi qu'il en ſoit, je vais publier lettres & réponſes.

PREMIERE LETTRE.

J'apprends avec une ſatisfaction indicible que vous avez un bureau de légiſlation dramatique, je ne vous croyois pas ſi avancé : puiſque vous en êtes à ce point, apprenez-moi ce qu'on a fait auparavant pour la réforme de nos loix civiles.

RÉPONSE.

Rien.

SECONDE LETTRE.

On s'eſt donc occupé d'abord à réformer les loix criminelles.

RÉPONSE.

Non.

TROISIEME LETTRE.

Je vois le vrai ; le commerce eſt main-

tenant le premier des objets : quels changemens a-t-on fait dans ses loix ?

RÉPONSE.

Aucun.

QUATRIEME LETTRE.

Assurément j'y suis : on a refondu les loix fiscales.

RÉPONSE.

Les loix fiscales étoient & sont parfaites.

CINQUIEME LETTRE.

Excusez mes bévues ; pour le coup m'y voilà : le bois étant nécessaire à la construction des théâtres, le grand bureau de législation n'aura rien eu de plus pressé que de perfectionner nos loix forestieres.

RÉPONSE.

Il n'y a bureau de législation grand ni petit, & je ne sais ce que vous voulez dire.

Quant aux loix foreſtieres, elles ſont les mêmes.

Le bois ne manque point aux théatres ; & quand il manque à no foyers, on fait brûler du papier en place publique ; ſe chauffe qui veut.

Sixieme Lettre.

Point de bureau de légiſlation pour la réforme des loix civiles, criminelles, fiſcales, &c. & un bureau de légiſlation pour la réforme des loix dramatiques! . . . . . Mais que faites-vous donc là-haut ?

Réponse.

Ce que nous vous conſeillons de faire là-bas, nous rions quand nous pouvons.

Septieme Lettre.

Mais cependant l'Empereur réforme ſes loix.

Réponse.

Charbonnier eſt maître chez lui.

Huitieme Lettre.

Mais ne pourrions-nous auſſi......

Réponse.

Eſpérer & nous taire.

Neuvieme Lettre.

Eſpérer eſt bien mince quand on a beaucoup à ſouffrir ; ſe taire eſt bien dur quand on a beaucoup à dire.

Réponse.

Réaliſez donc ſi vous le pouvez, & parlez puiſque vous le voulez : mais parlez tout ſeul, plus de queſtions par les grands chemins, il y a des yeux qui regardent paſſer les paroles.

Fin de la correſpondance.

Ces réponſes me firent plaiſir & peine. Oh ! Oh ! me dis-je, l'idée d'un bureau de légiſlation pour les véritables loix, feroit-

elle une de ces idées qui échappent aux hommes les plus attentifs à force d'être simples ? Aurois-je moi, dans mon trou le mérite si rare de l'invention ?

Ceci m'engagea à quelque recherche, & je n'allai pas loin : je trouvai bientôt qu'un certain abbé de S. Pierre avoit composé, il y a quelques cinquante ans, un gros livre tout exprès, pour chicaner à Louis XIV. le titre de *Grand* (que chacun, par parenthese, entend à sa guise,) & dans cet ouvrage il propose en style sinon brillant, du moins fort clair, l'établissement d'un grand bureau de législation, & plusieurs autres choses de même sorte. Je trouvai encore que toutes les choses de cette sorte avoient été nommées, par les contemporains, *les rêves d'un homme de bien* : je découvris ensuite, à mon très-grand étonnement, que cet abbé rêveur avoit été chassé de l'Académie Françoise, non pour avoir écrit en mauvais François, ce qui eût semblé juste, mais pour avoir rêvé le jour plutôt que la nuit.

Ce qui m'étonna bien davantage, pour le dire en passant, ce fut de voir ce pau-

vre abbé, que je ſoupçonne d'avoir été prêtre, chaſſé honteuſement pour ſes rêves à la priere d'un Cardinal, & d'un Cardinal qui ſe piquoit d'être poëte & poëte latin : ce qui eſt aſſurément pour un François le plus ridicule rêve qu'on puiſſe faire, ſoit le jour, ſoit la nuit.

Je vis donc d'un côté, qu'un bureau de légiſlation pour la réformation de nos loix étoit une idée ancienne & dédaignée; & je voyois de l'autre le bureau de légiſlation dramatique établi & applaudi. Ces faits divers me ſaiſirent la tête, je les combinai fortement, & j'eus le bonheur d'en tirer une concluſion de génie, une concluſion *principe*, & principe de tout ce qui ſe fait en France.

M. de Monteſquieu a dit dans la préface de l'Eſprit des loix : *Quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchois eſt venu à moi* : voilà préciſément ce qui m'eſt arrivé, & beaucoup mieux qu'à Monteſquieu : on en jugera au ſeul énoncé de mon principe : ſa ſimplicité étonnera autant que ſa fécondité : la voici.

Ce qui est ailleurs le ſuperflu, *eſt en France* le néceſſaire ; & *ce qui eſt* le néceſſaire *en France*, *eſt ailleurs* le ſuperflu.

Or, eſſayez, lecteur, ſi ces deux ſimples définitions ne vous conduiront pas, comme un fil ſûr, dans le labyrinthe entier de notre hiſtoire, de nos loix, de nos arts, de tout ce qui ſe fait, en un mot, dans la grande ſociété générale & dans toutes les petites ſociétés particulieres : ce principe eſt le mot de toutes les énigmes Françoiſes, tant il eſt eſſentiel de bien définir les choſes, & de s'entendre d'abord ſur le vrai ſens des mots !

TEXTE.

Il est bon de nous rafraichir la mémoire sur ce qu'on faisoit alors, pour le comparer à ce qu'on fait aujourd'hui.

NOTE.

NOUS avons des anatomies *comparées*; mais nous manquons d'histoires *comparées*: elles seroient pourtant plus utiles que les simples histoires. Une comparaison judicieuse de l'histoire d'un regne avec celle d'un autre regne; la comparaison des histoires de deux peuples éclaireroient d'un jour piquant la morale & la politique, par les ressemblances & par les différences.

N'est-ce pas une chose curieuse à observer, par exemple, que les Anglois & les François étant partis du même point pour leurs loix politiques & criminelles, soient arrivés à des termes si éloignés. C'est une chose aujourd'hui très-connue, que dans les fameux Etats Généraux de 1355, notre Roi Jean signa presque les mêmes réglemens,

la même charte qui fait aujourd'hui le fondement des loix politiques d'Angleterre ; & quant aux loix criminelles, le jugement par les jurés ou par les pairs de l'accuſé, qui eſt l'ame de la procédure Angloiſe, étoit établi en France ſous le gouvernement féodal ; il en étoit l'une des pieces : de ces deux grands points de départ où ſommes-nous allés ? Pluſieurs en priſon, les autres chez Janot : la route eſt belle.

TEXTE.

En même temps des hommes choiſis avec de grands yeux, de petites bouches & de larges oreilles, des hommes que le ſot public appelloit eſpions, ſe répandoient de tous côtés.

NOTE.

J'AI été vingt fois au moment d'écrire à M. de Buffon pour le conſulter ſur un point de l'hiſtoire naturelle.

J'ai lu quelque part que le crocodile apperçoit les objets qui ſont derriere lui,

par le moyen d'un canal qui communique de la partie poſtérieure de la tête à ſes yeux.

Or, en conſidérant la ſagacité prodigieuſe de cette eſpece d'hommes employés par le gouvernement & la Police ; à leur faculté de tout voir & de tous les côtés, je leur ſoupçonnerois l'organiſation du crocodile, mais très-perfectionnée. Si cette rapſodie tombe dans les mains ſavantes du Pline François, je ne doute pas, qu'à ma juſte priere il ne veuille bien nous éclaircir cet objet d'hiſtoire naturelle : il n'eſt pas que dans ſa vie M. de Buffon n'ait rencontré quelque homme de l'eſpece dont je parle, & s'il les a vu, il les connoît ; car pour lui, voir & pénétrer ſont une même choſe.

TEXTE.

Helvetius.

NOTE.

Ce fut lui qui prétendit rendre tous les esprits égaux, & confondre tous les intérêts particuliers dans l'intérêt public : deux des plus agréables chimeres qui depuis cinq mille ans (selon le calcul Européen) aient passé par une tête humaine. Certains hommes, d'ailleurs très-respectables, mais d'une foible mémoire, gens à qui le commandement de l'amour de Dieu a fait oublier celui de l'amour du prochain, prouverent un peu trop rudement à Helvetius que ses deux projets favoris n'étoient pas besogne faite : il dut reconnoître qu'il ne pouvoit jamais y avoir d'égalité entre leur esprit & le sien, ni de communauté entre l'intérêt public & le leur.

Aussi Helvetius se mordit-il les levres jusqu'au sang pour avoir trop tôt parlé : ce qui de toutes les manieres de mal parler est sans contredit la plus dangeureuse.

TEXTE.

TEXTE.

*S. Flor***.*

NOTE.

C'EST celui qui a beaucoup ſigné *& plus bas Pheli.....* Perſonne en effet ne le fut davantage.

Un coup de feu lui emporta la main, cette même main qui avoit tant ſigné ou préſenté de lettres de cachet : les méchans s'écrierent : *Quelle Juſtice !* mais tous ceux qui ſe trouvoient à portée d'être entendus de lui s'écrioient : *Quel malheur !*

Ceci me fait ſouvenir de prier le ciel que la main dont M. de *Vergennes* a ſigné la paix, ne ſoit jamais emportée par un coup de feu ; & M. le Capitaine *Aſgil* voudra bien s'unir, au moins d'intention, à mes prieres ; car la main qui a ſigné la paix a demandé ſa vie.

Que la différence de nos religions ne lui faſſe point de peine, nous pouvons prier enſemble : je prie le Dieu de l'univers le Dieu vengeur tôt ou tard de l'oppreſſion,

& remunérateur dès-à-préſent des honnêtes gens ; que ce Dieu les conſerve & qu'il les multiplie : oui, j'aime paſſionnément les honnêtes gens ; quand ils ſont mes égaux, ils me pardonnent mes ſottiſes ; mais quand ils ſont mes ſupérieurs, ſur-tout quand ils ſont Rois ou Miniſtres, ils me défendent contre les ſottiſes des autres. Dieu de l'univers ! ayez pitié de l'ame de M. de S. Flor !... Mais par pitié pour nous, conſervez à notre honnête homme de Roi tout honnête homme de Miniſtre.

TEXTE.

Ter.....

GRAND Miniſtre & grand médecin : c'étoit un talent héréditaire. Il eût infailliblement ſauvé l'Etat déſeſpéré par la méthode des véſicatoires & des vomitifs ; mais malheureuſement le nouveau Gouvernement s'effraya : il prit les criſes de guériſon pour des accès de redoublement, & renvoya ce *grand* homme, pour livrer l'Etat à un Médecin d'eau douce.

TEXTE.

Turgot.

NOTE.

C'Etoit un fort honnête homme ; mais à quoi cela eſt-il bon ? Malheureuſement il tenta deux choſes qui le couvrirent de ridicule aux yeux de l'Europe ; l'une étoit la ſuppreſſion des corvées, l'autres la ſuppreſſion de s Communautés d'arts & métiers. Il avoit je ne ſais comment ſéduit la nation ſur ces deux folies, au point qu'on entendoit par-tout pouſſer des cris de joie : heureuſement le génie de la France ne l'abandonna pas : quelques politiques, du nombre de ceux dont la tête avoit trempé long-temps dans le pot magique, lui montrerent ſon *bec jaune*, dans de beaux diſcours auxquels il eſt défendu derépliquer : auſſi eſt-il reſté pour démontré.

1°. Que les Communautés ſont bonnes ; pour ne pas dire excellentes. 2°. Que les corvées ſont excellentes, pour ne pas dire admirables.

Il faut convenir que la nation a bien de l'obligation à ces politiques du pot à quatre anſes : mais la nation n'eſt pas ingratte, elle s'en ſouviendra long-temps. Je puis atteſter ſur ce ſujet que j'ai vu depuis, mais ce qui s'appelle vu, des hommes de corvée, de ces hommes que nous autres honnêtes gens appellons des *coquins*, ceſſer leurs travaux pour venir me demander l'aumône avec les larmes aux yeux : je l'avoue à ma honte, la pitié me ſaiſit : j'aurois dû leur dire : « Malheureux, vous pleurez & » vous n'en rougiſſez pas ! N'avez-vous » donc point lu ce que les plus grands » hommes d'état ont dit ſur les corvées ? » Liſez le, miſérables, ſi vous ſavez lire : » en attendant, voilà l'aumône, & priez » Dieu pour l'ame de M. Turgot, c'étoit » un bien honnête homme. »

A l'égard des Communautés, je me ſouviens que mon Perruquier m'apporta, il y a quelques années, une perruque que je trouvai un peu chere, & je le lui dis bonnement : voici ce qu'il me répondit.

Il m'en a couté quatre mille francs pour le beau droit de faire des perruques : oui,

Monſieur, ſi je n'avois trouvé quatre mille francs en eſpeces bien trébuchantes, il m'auroit été impoſſible, du moins en conſcience de couvrir votre tête chauve avec la dépouille de la tête d'un gueux de connoiſſance, qui a des cheveux comme *Abſalon*, & qui me les fait payer comme s'il étoit Juif : c'eſt pour vous, Monſieur, que j'ai donné ces quatre mille livres, n'eſt-il pas juſte que vous me les rendiez en détail ?

D'ailleurs, ajouta-t-il, à qui vous adreſſeriez-vous pour vous faire une tête un peu raiſonnable. A mes confreres ? ils ſont plus chers que moi ; à des Perruquiers qui ne ſont point de la Confrairie ? vous auriez aſſez de peine à trouver : ſachez, Monſieur, que nous avons des eſpions pour découvrir, ſaiſir & ruiner tous ceux qui s'aviſent contre le droit des gens, & contre le droit politique de faire des perruques ſans en avoir acheté la faculté : il n'y a point d'année, où, dans cette Ville ſeule, nous ne réduiſions à la mendicité trente ou quarante de ces perturbateurs de l'ordre public. Vous voyez donc, Monſieur, que par force & par raiſon, il faut me payer ma perruque tout ce que j'en demande : Noſſei-

gneurs du Parlement ; (car je coëffe la moitié de la Grand'Chambre, afin que vous le fachiez, & c'eft pour cela que je vous ai parlé du droit politique & du droit des gens), Noffeigneurs du Parlement m'ont proteſté cent fois que le corps des Perruquiers étoit de l'effence de la Monarchie; ils m'ont affuréqu'ils l'avoient dit au Roi, & que le Roi l'avoit cru : après cela n'eft-il pas honteux, non feulement de mal payer fa perruque, mais je dis même, de n'en point porter?

A cette grande autorité d'une Grand-Chambre concernant le droit politique de faire des perruques, je me rendis avec la même foumiffion que M. Jourdain fe rendoit, quand on lui citoit les gens de qualité. Je payai donc cet *incorporé* fans rabattre une obole; j'ajoutai même une bagatelle en lui difant; « ceci, Monfieur, eft pour vous » engager à prier Dieu pour le repos de » l'ame de ce pauvre M. Turgot: c'étoit un » fi honnête homme.

TEXTE.

Malſerbes.

CE Magiſtrat paſſoit pour être éclairé de toutes les lumieres : on diſoit même ſon commerce délicieux. A la tête d'une Cour Souveraine , il avoit ſoutenu preſque ſeul tout l'effort d'une grande déroute , & dès-lors on le conſidéra comme la derniere ruine de notre antique Magiſtrature : enfin , on pouvoit dire de lui , préciſément le contraire de ce que Voltaire diſoit de *Louis de Racine* , fils de *Jean* ; il l'appelloit *le petit fils de ſon grand pere.*

TEXTE.

Vergennes.

NOTE.

JE ne demande & ne demanderai jamais rien à M. de Vergennes : & qui n'a rien à demander a peu à craindre : je rends ici un

pur hommage à la ſimple vérité en diſant : que dans toutes les parties de la France de ma connoiſſance les yeux des François ſont tournés ſur lui, comme dans un grand voyage les regards des paſſagers & des matelots ſe tournent vers la grande ancre du Vaiſſeau.

TEXTE.

Dites lui ces beaux vers compoſés après vous.

NOTE LITTÉRAIRE.

CE Texte a tort & connoît bien mal le Cardinal de Richelieu.

Ce grand homme (dans le ſens de ceux qui entendent par-là un homme qui fait de *grands* maux avec *grandeur*), ce grand homme, dis-je, avoit, comme quelqu'un l'a dit, tous les genres de deſpotiſme dans la tête & dans le cœur ; mais il étoit ſur-tout poſſédé du plus tyrannique de tous les deſpotiſmes : ce n'eſt pas le deſpotiſme des Princes ce n'eſt pas le deſpotiſme des miniſtres, ni celui des hommes de robe, ce n'eſt pas même

même le deſpotiſme des gens de l'Egliſe, encore moins celui des Lieutenans d'Infanterie ; mais c'eſt le deſpotiſme des poëtes. Jamais le Cardinal de Richelieu n'eût conſenti à réciter d'autres vers que les ſiens, c'eſt-à-dire, ceux qu'il avoit fait ou *fait faire.*

Mais, il en faut convenir, ces vers que j'ai cités, quoi qu'ils ne ſoient point d'un premier Miniſtre, ſont admirablement faits.

Cher lecteur, nous voilà vieille connoiſſance, & j'ai beaucoup de peine à vous quitter ; puiſſiez-vous en dire autant de moi, mais vous n'en ferez rien ; car les auteurs ont bien plus d'amitié pour les lecteurs que ceux-ci n'en ont pour les auteurs : quoi qu'il en ſoit, bon gré, malgré, je veux, avant de nous ſéparer, vous nommer l'auteur de ces vers, & même vous dire ceux qui les précedent & les ſuivent : je ferai plus, je vous en citerai d'autres du même poëte : je ferai plus encore, je réfléchirai ſur tout cela : vous avez beau me crier que vous ſavez par cœur les ouvrages de Racine & ſa vie ; je ne vous écoute pas & vous en paſſerez par-là.

En premier lieu, l'auteur de ces vers eſt ce *Jean Racine*, grand pere comme je vous le racontois tout à l'heure, de ſon petit fils *Louis Racine*, lequel Louis eſt auteur, (vous ne le ſaviez pas) d'un Poëme ſur la religion, lequel Poëme pris *in globo*, ne vaut pas une ſtrophe priſe ſéparément, d'un cantique de ſon grand homme de pere.

En ſecond lieu : voici le paſſage des vers cités dans le Texte rétabli en ſon entier. Un moment d'attention, s'il vous plaît. C'eſt un grand Prêtre qui parle à un jeune Roi.

« Loin du trône nourri, de ce fatal honneur
» Hélas ! vous ignorez le charme empoiſonneur :
» De l'abſolu pouvoir vous ignorez l'ivreſſe,
» Et des lâches flatteurs la voix enchantereſſe :
» Bientôt ils vous diront que les plus ſaintes loix,
» Maîtreſſes du vil peuple, obéiſſent aux Rois,
» Qu'un Roi n'a d'autre frein que ſa volonté même,
» Qu'il doit immoler tout à ſa grandeur ſuprême ;
» Qu'aux larmes, au travail le peuple eſt condamné,
» Et d'un ſceptre de fer veut être gouverné ;
» Que s'il n'eſt opprimé, tôt ou tard il opprime :
» Ainſi de piege en piege, & d'abyme en abyme,
» Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
» Ils vous feront enfin, haïr la vérité :
» Vous peindront la vertu ſous une affreuſe image :
Hélas ! ils ont des Rois égaré le plus ſage.....

Un peu de patience, lecteur, voici du même auteur, (car j'en suis fou) d'autres vers encore qui pourront vous être de quelqu'utilité quand vous vous amusez à rêver, en plein midi, que vous êtes Roi : c'est un rêve que tout homme, soit bon, soit méchant fait au moins une fois en sa vie ; chacun avec sa direction particuliere d'intention. Ces vers-ci sont généralement bons à tous : celui qui les dit est un Prêtre de Cour, Grand Aumônier de la Reine Athalie : il s'appelloit..... Mathan. Après avoir parlé d'une fameuse querelle qu'il eut avec un autre Prêtre à l'occasion du grand Pontificat, (de tous les temps on s'est déchiré pour avoir ces diantres de Pontificats,) il dit :

« Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carriere,
» Et mon ame à la Cour s'attacha toute entiere :
» J'approchai par degrés de l'oreille des Rois,
» Et bientôt en oracle on érigea ma voix :
» J'étudiai leur cœur, je flattai leurs caprices :
» Je leurs semai de fleurs le bord des précipices ;
» Près de leurs passions rien ne me fut sacré,
» De mesure & de poids je changeois à leur gré :
» Autant que de Joad l'inflexible rudesse,
» De leurs superbe oreille offensoit la mollesse,

» Autant je les charmois par ma dextérité,
» Dérobant à leurs yeux la trifte vérité,
» Prêtant à leur fureur des couleurs favorables,
» Et prodigue fur-tout du fang des miférables.

Voilà parler : voilà le fin des chofes ; maintenant écoutons un Roi lui-même ... Mon Dieu, lecteur, ne vous impatientez pas : fi vous ne voulez point ces vers pour vous, donnez les à vos enfans : écoutez donc, filence, c'eft un Roi. Il eft fâché d'avoir négligé un homme qui lui a rendu fervice, (la faute eft plus commune que le repentir) & ce Prince exprime ainfi fes regrets :

« O d'un trop grand fervice oubli trop condamnable
» Des embarras du trône effet inévitable,
» De foins tumultueux un Prince environné,
» Vers de nouveaux objets eft fans ceffe entraîné ;
» L'avenir l'inquiete & le préfent le frappe ;
» Mais plus prompt que l'éclair, le paffé nous échappe,
» Et de tant de mortels, à toute heure empreffés,
» A nous faire valoir leurs foins intéreffés,
» Il ne s'en trouve point qui touchés d'un vrai zele,
» Prenant à notre gloire un intérêt fidele,

Du

» Du mérite oublié nous fasse souvenir,
» *Trop prompts à nous parler de ce qu'il faut punir.*
» Ah! que plutôt l'injure échappe à ma vengeance,
» Qu'un si rare bienfait à ma reconnoissance!

J'ai peur qu'on ne me reproche de n'avoir fait parler que des Juifs. Je vais donc amener un Romain. Eh! quel Romain! rien que Burrhus, excusez du peu.... Il avoit été, comme on sait, Gouverneur de Néron; il avoit nourri son enfance de saine morale; mais bientôt il vit que le tigre s'altéroit de sang humain; alors il lui tint ce langage, (hélas bien inutile.)

« Eh! ne suffit-il pas, Seigneur, à vos souhaits,
» Que le bonheur public soit un de vos bienfaits;
» C'est à vous de choisir, vous êtes encor maître,
» Vertueux jusqu'ici vous pouvez toujours l'être,
» Le chemin est tracé rien ne vous retient plus,
» Vous n'avez qu'à marcher de vertus en vertus;
» Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime,
» Il vous faudra Seigneur courir de crime en crime,
» Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés,
» Et laver dans le sang vos bras ensanglantés,
» Britannicus mourant excitera le zele,
» De ses amis tout prêts à venger sa querelle,

» Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenſeurs ,
» Qui même après leur mort auront des ſucceſſeurs ,
» Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre ,
» Craint de tout l'univers il vous faudra tout craindre ;
» Toujours punir , toujours trembler dans vos projets,
» Et pour vos ennemis compter tous vos ſujets.
» Ah ! de vos premiers ans l'heureuſe expérience
» Vous fait-elle Seigneur haïr votre innocence,
» Songez-vous au bonheur qui les a ſignalés :
» Dans quel repos, ô ciel ! les avez-vous coulés ?
» Quel plaiſir de penſer & de dire en vous-même !
» *Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime ;*
» *On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer,*
» *Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point* » *nommer ;*
» *Leur ſombre inimitié ne fuit point mon viſage,*
» *Je vois voler par-tout les cœurs à mon paſſage.*
» Tels étoient vos plaiſirs.........

Convenons-en toujours davantage , ces vers ſont inimitables , & par conſéquent *inimités* : après avoir réſonné délicieuſement dans l'oreille , ils ſe répandent pour ainſi dire dans l'ame , comme une vapeur ſuave , & l'empliſſent d'idées généreuſes , douces & conſolantes : on lit ces vers , on les relit ,

la mémoire les retient, le cœur les répete;
& quand on ſonge à ces admirables effets,
avec deux vers rimés pour tout inſtrument
d'harmonie, on eſt tenté de comparer Racine à Amphion, attirant les forêts, adouciſſant les bêtes ſauvages avec une lyre qui n'avoit que deux cordes.....

Cependant il manque une choſe à la gloire de l'Auteur de ces beaux vers, c'eſt d'avoir été mis à la Baſtille pour les avoir faits.

C'eſt une circonſtance bien remarquable, que ces leçons ſublimes pour les Rois, furent compoſées par un homme accuſé d'être un courtiſan timide, & qu'elles furent récitées devant celui de nos Rois qui a déployé l'autorité la plus fiere : pluſieurs de ces vers, tels que ceux d'Eſter & d'Athalie, ne furent même compoſés que par l'ordre du Roi & pour ſon théatre ſeul; & non-ſeulement le Poëte ne fut point mis à la Baſtille, mais le Prince le combla de bienfaits; le plus grand de ſes bienfaits fut l'approbation publique qu'il donna à des Poëmes, où de tels vers étoient récités en public, & ce qu'il faut bien remarquer pour la gloire du Prince, ſon eſtime pour Racine

devança celle de ſon ſiecle même. Louis XIV caraſſoit Racine à Verſailles, quand Pradon triomphoit ſur Racine à Paris.

Lorſqu'un Roi fait écouter en public, & louer de même des leçons qui ne tombent que ſur les Rois, on peut aſſurer qu'il a l'ame grande ; alors le grand Poëte & le Roi ſont dignes l'un de l'autre.

Fin des Notes.

X = Pa